



# PLU

**Yenne (Savoie)**

**Modification simplifiée n°1 du  
Plan Local d'Urbanisme**

**1.1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET  
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10 mars 2020

Vu pour être annexé à la délibération du 2 octobre 2023  
approuvant la modification simplifiée n°1 du PLU

Le Maire, François MOIROUD

# Sommaire /

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
---------------------------	----------

## **Partie 1 – DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

<b>1 Contexte de l'aménagement du territoire .....</b>	<b>3</b>
<b>2 Population et habitat .....</b>	<b>8</b>
<b>3 Economie.....</b>	<b>12</b>
<b>4 Déplacements .....</b>	<b>21</b>
<b>5 Equipements .....</b>	<b>25</b>
<b>6 Urbanisation et patrimoine bâti.....</b>	<b>34</b>
<b>7 Consommation de l'espace et évolution de la trame urbaine .....</b>	<b>55</b>

## **Partie 2 – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

<b>1 Grands paysages.....</b>	<b>61</b>
<b>2 Espaces naturels et fonctionnalité écologique du territoire.....</b>	<b>74</b>
<b>3 Ressources naturelles et pollutions.....</b>	<b>83</b>
<b>4 Risques et nuisances.....</b>	<b>99</b>

<b>ENJEUX TERRITORIAUX.....</b>	<b>107</b>
---------------------------------	------------

# INTRODUCTION /

Les communes de Yenne, St-Jean-de-Chevelu, St-Paul-sur-Yenne et Traize ont fait le choix d'un même groupement pour mener la révision de leur PLU et mutualiser le diagnostic territorial.

Ce choix vise à assurer une plus grande cohérence entre les documents d'urbanisme locaux, qui doivent tous s'inscrire en compatibilité avec le SCOT de l'Avant Pays Savoyard approuvé en 2015.

Ces 4 communes partagent des enjeux environnementaux majeurs, avec la présence de très nombreux sites naturels d'importance écologique identifiée et un réseau de très nombreuses zones humides. L'activité économique est également collectivement importante et partagée sur les 4 communes avec l'enjeu de la transformation des produits agricoles au sein de la coopérative laitière de Yenne.

**Le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement ci-après sont extraits de l'étude menée sur les 4 communes, qui figure dans les pièces jointes du PLU.**

## Partie 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL /

### 1. Contexte de l'aménagement du territoire

#### 1.1 Le contexte territorial

L'ensemble des communes du territoire de Yenne fait partie de la vaste plaine vallonnée s'étalant du nord au sud, de Lucey à Novalaise dans l'Avant Pays Savoyard (APS). Elles sont desservies par la RD 921 reliant ces deux mêmes communes. L'APS et la cluse Chambérienne sont séparés physiquement par les montagnes de la Charvaz, du Chat et de l'Epine, véritable barrière visuelle, mais l'APS reste tourné vers l'agglomération Aix-Chambéry, le tunnel du Chat et l'A43 en facilitant les liaisons quotidiennes.

**La commune de Yenne est classée partiellement en loi Montagne** ; cette loi a été réformée et les modifications s'appliquent depuis le 1<sup>er</sup> août 2017, avec des évolutions concernant notamment les UTN (Unités Touristiques Nouvelles) ; pour le PLU, elle induit des enjeux importants pour le paysage, l'environnement et l'agriculture.

Les communes limitrophes de Yenne :

- au nord : Parves et Nattages, Massignieu de Rives
- à l'ouest : La Balme, Virignin,
- au sud : St Paul sur Yenne, Traize
- à l'est : Jongieux, Billième, St Jean de Chevelu.

Le Rhône en limite ouest de Yenne, délimite les départements de l'Ain et de la Savoie.

**Au regard des monuments et sites classés présents sur le territoire communal et du bourg médiéval, une procédure de Site Patrimonial Remarquable (SPR) est en cours. Des éléments du SPR sont intégrés au PLU suite au travail d'une architecte du patrimoine. L'Architecte des Bâtiments de France est associé à la révision des PLU.**

## 1.2 Les documents supra-communaux

- **Le PLU doit être compatible avec le SDAGE et le SCOT de l'Avant Pays Savoyard.**

**Le SCOT de l'Avant-Pays Savoyard a été lancé en 2007 et approuvé le 3 septembre 2015**, c'est un SCOT Grenelle **mais pas ALUR**, il n'est donc pas intégrateur ; il est doté d'un DAC.

Il s'étend sur 36 communes, soit environ 25 000 habitants.

Les PLU doivent être mis en compatibilité avec le SCOT, dans le cadre d'une révision, dans un délai de 3 ans après l'approbation du SCOT, soit le 3 septembre 2018 au plus tard.

Le territoire de l'Avant Pays Savoyard se situe sous l'influence de plusieurs polarités régionales fortes: Genève, Lyon, Grenoble, Chambéry, aux conséquences directes pour le SCOT : croissance démographique, dynamique constructive, déplacements... Un territoire vert entre de grandes vallées urbaines. Le territoire de l'APS multiplie les contacts urbains sur ses marges. En son cœur émergent de petites polarités urbaines : Pont-de-Beauvoisin, St-Genix-sur-Guiers, Yenne et Novalaise.

Rappelons quelques objectifs du PADD :

- Se situer dans une perspective d'accueil démographique sans opposer urbain et rural mais sans perdre la capacité des dynamiques endogènes du territoire face à la métropolisation de l'espace, où les villes moyennes vont devoir se renforcer.

Un objectif de +1,3% de croissance démographique annuelle est fixé (supérieure à la moyenne nationale qui est de 1%) soit l'accueil de 7000 habitants supplémentaires sur 20 ans, avec 75% de cette population qui devra vivre dans les pôles (72% aujourd'hui).

- Réduire la consommation foncière de 50% en ayant une densité bâtie plus importante tout en restant compatible avec l'identité rurale. Des densités moyennes minimales par pôles sont fixées, sachant que la densité minimale par opération et pour l'ensemble des communes ne pourra être inférieure à 15 logements/ha.

- Promouvoir l'identité environnementale et paysagère comme atout d'excellence et fer de lance de développement, en ménageant la biodiversité ordinaire et remarquable et en préservant le foncier agricole.

La trame verte et bleue est inconstructible, elle permet seulement l'évolution des exploitations agricoles (nouveau bâti) et du bâti existant ; elle sera affinée à l'échelle des PLU et sera classée par un zonage.

Afin de suivre l'urbanisation des communes depuis l'approbation du SCOT, le SMAPS a réalisé un état initial de l'habitat sur chaque commune : il cartographie et quantifie les espaces consommés en renouvellement urbain et les espaces consommés en extensions urbaines.

### **Le SDAGE du Bassin Rhône Méditerranée 2016-2021**

Le PLU s'inscrit dans le bassin Rhône-Méditerranée qui fait l'objet d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Le SDAGE 2016-2021 est entré en vigueur le 21 décembre 2015. Il fixe pour une période de 6 ans les orientations définies par la directive européenne sur l'eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux. Le SDAGE fixe les grandes orientations de préservations et de mise en valeur des milieux aquatiques, ainsi que les objectifs de qualité à atteindre.

- S'adapter aux effets du changement climatique
- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
- Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé
- Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides
- Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir

- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

• **Le PLU doit prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) adopté en 2014 et le Plan Climat-Energie Territorial de la Savoie (PCET) adopté en 2013.**

• **La commune appartient aux syndicats suivants :**

- la Communauté de Communes de Yenne (CCY), composée de 13 communes et d'environ 7 000 habitants

- le SMAPS : ingénierie et portage des projets communaux, par l'intermédiaire de la CCY. Le syndicat mixte de l'Avant Pays savoyard existe depuis 1985. Il est porteur du SCOT de l'APS.

- le SDES : éclairage public, réseaux secs, taxe TCCFE

- le SHR, syndicat du Haut Rhône : ingénierie et portage des projets afférents au Rhône et ses affluents.

## 1.3 Le bilan du PLU

Petite ville, mais plus grosse commune de l'APS en termes de démographie et de surface, Yenne constitue l'une des anciennes portes de la Savoie avec le défilé de Pierre Chatel et le vieux port d'Etanna sur le Rhône. Située en bordure du Rhône historique qui est la limite avec le département de l'Ain, la plaine de Yenne principalement à destination agricole, constitue une zone d'expansion des crues du Rhône et comprend la zone humide du marais des Lagneux. Le territoire est traversé par les ruisseaux du Flon et de la Méline. Les vignes s'étendent sur le coteau en limite nord-est.

La commune s'étend de part et d'autre du tracé de la route départementale RD1504. Elle est plus proche de Belley (15 min) que de Novalaise et St-Genix-sur-Guiers.

La commune s'étend sur 2331 ha, elle présente aussi un caractère rural marqué lié à l'importance de son activité agricole. L'activité économique est fondée sur l'industrie mécanique, sur l'artisanat majoritairement associés à la construction, les transports et les commerces de matériaux et sur la transformation des produits agricoles avec la coopérative laitière.

Les services et les autres commerces sont présents (maison médicale, maison de retraite, commerces et services de proximité, grandes surfaces, office de tourisme,...).

L'église est classée à l'inventaire des Monuments historiques et **la commune s'engage dans une procédure de Site Patrimonial Remarquable**. Les maisons fortes, bourgeoises et anciennes fermes sont présentes dans les hameaux, qui présentent également un potentiel patrimonial remarquable.



### Le SCOT fixe pour Yenne, classée pôle d'équilibre :

Une surface brute maximale à urbaniser de 21,6 ha sur 20 ans, soit **15,12 ha** jusqu'en 2029 (échelle du PLU) selon une **densification moyenne de 25 logts/ha pour 472 logts** dont 378 maximum en extension urbaine et 94 en renouvellement urbain avec 132 logements locatifs sociaux (LLS) pour Yenne et St Paul.

Les consommations de surface et de logements jusqu'au débat du PADD ont été prises en compte et déduites des consommations autorisées ci-dessus (voir partie 3 chap. 5 Capacité du PLU).

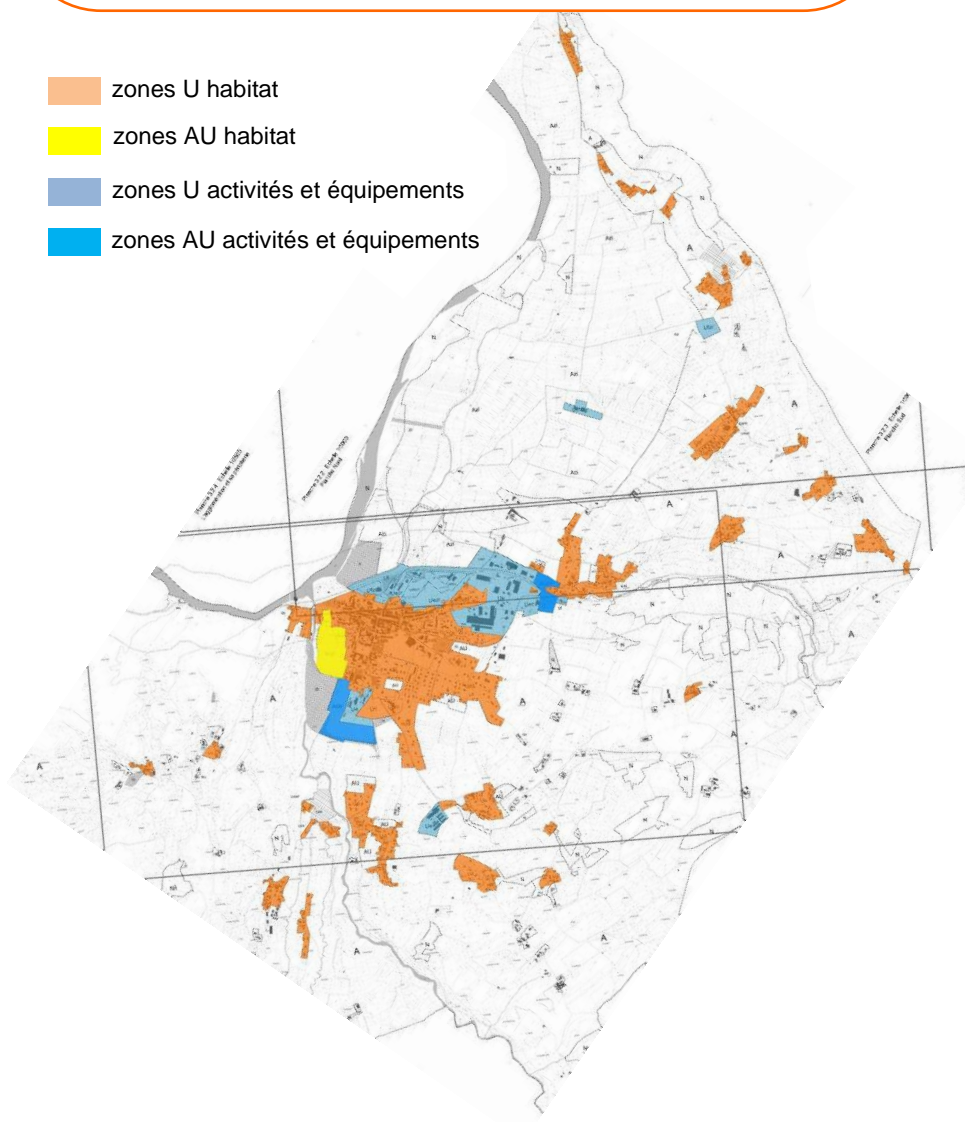
Le SCOT autorise l'extension des zones d'activités :  
+0,7 ha pour la Z.A. de la Graville  
+2,35 ha pour la coopérative laitière.

L'ensemble des surfaces constructibles du PLU actuel représente 179,1 ha et les zones d'extension urbaine non urbanisées 27,3 ha soit l'équivalent de 8,8% du territoire.

### Aucune zone AU n'a été urbanisée en 12 ans.

9 zones AU strictes sont tombées car non ouvertes à l'urbanisation 9 ans après l'approbation du PLU. Ainsi seules les zones AU situées à l'ouest du bourg sont maintenues, ainsi que les zones AU pour les Z.A. de la Graville et de Praz Ferra.

- zones U habitat
- zones AU habitat
- zones U activités et équipements
- zones AU activités et équipements



Un POS a été approuvé en 1983, puis un **PLU le 3 mars 2005**. Il a été modifié :

Modification n°1 approuvée le 7 juin 2007

Modification n°2 approuvée le 3 septembre 2009 : ouverture à l'urbanisation de 3 zones AU (du Flon, des Champagnes, au hameau d'Ameysin), modifications d'emplacements réservés et du règlement écrit (à la marge).

Modification n°3 approuvée le 24 janvier 2013 : modification ou suppression de certaines zones (essentiellement des zones U et AU), modifications d'emplacements réservés et du règlement écrit (à la marge).

Les axes du PADD du PLU étaient :

**Volet économique et démographique :**

- Besoins en urbanisation pour accueillir les populations nouvelles
- Développement et implantation des activités industrielles, commerciales et tertiaires - Insertion de la commune dans un réseau d'échanges, mise en place d'un secteur longeant la RD1504 proposée en prolongement de la Z.A. des Fontanettes.
- Développement de l'économie liée à l'agriculture
- Développement de l'économie liée au tourisme : espaces publics du centre bourg et extension du Clos des capucins
- Equilibre commercial centre/périphérie : extension du supermarché et maintien de la diversité commerciale dans le centre
- Equilibre social de l'habitat.

**Aménagement de l'espace :**

- Equilibre entre développement urbain maîtrisé et préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers : la zone future d'urbanisation du Flon s'inscrit parfaitement dans cette logique. Elle viendra compléter le bourg centre en offrant une urbanisation complémentaire et indispensable à sa vitalité.
- Utilisation économe de l'espace
- Organisation de la diversité des fonctions urbaines dans les différents secteurs
- Reconversion de friches, restructuration de quartiers, îlots ou immeubles
- Prise en compte des usages : projet de déviation du centre pour les circulations de transit entre le sud et le nord, indispensable à la qualité de vie du bourg centre.

**Environnement :**

- Protection des espaces naturels, préservation et développement des espaces agricoles
- Gestion de l'eau
- Prévention des risques

**Equipements et services :**

- Education : restructuration et extension du groupe scolaire et du collège
- Loisirs : déplacement du jardin d'enfants
- Santé : humanisation du foyer /maison de retraite.

Aucune Orientation d'aménagement n'a été réalisée.

Les surfaces du PLU précédent :

zones U : 179,1 ha

zones AU : 27,3 ha

zones A : 1905,1 ha

zones N : 224,4 ha (EBC : 9,37 ha)

**Un bilan du PLU a été réalisé en mai 2016, il a permis de définir des objectifs pour la révision du PLU** (indiqués dans la délibération du 13 septembre 2016) :

- 1 – Conforter le potentiel agricole et les zones AOC pour le vignoble et IGP pour la production des fromages de la coopérative laitière
- 2 – Renforcer l'identité paysagère de la commune et la biodiversité, avec la préservation des espaces naturels, dont les pelouses sèches (dont Cotes Vieilles) et les zones humides (dont marais des Lagneux)
- 3 – Préserver la qualité des eaux (Rhône, le Flon, la Méline) et des nappes
- 4 – Mettre en valeur le patrimoine architectural du bourg ancien autour de l'église et ses avoisinants, et les sites classés (dont le défilé de Pierre Châtel et le site viticole des crus de Jongieux et de Marestel)
- 5 – Définir un périmètre de protection de l'église, modifié, incluant l'ensemble du vieux bourg, avec une étude Site Patrimonial Remarquable (SPR)
- 6 – Préciser les zones de services et de commerces de proximité à pérenniser dans ou près du bourg centre
- 7 – Assurer la maîtrise foncière des zones d'activités artisanales (Praz Ferra, les Fontanettes), ainsi que de la zone de transformation des produits agricoles
- 8 – Préciser la destination urbaine de la ZAC du Flon avec une partition à définir
- 9 – Créer des places de stationnement près et autour du bourg-centre de Yenne pour l'habitat et les échanges modaux (transports en commun, co-voiturage) avec priorité aux déplacements piétonniers et cyclistes, en lien avec la piste cvclable de l'entrée nord du bourg de Yenne.

## 2. Population et habitat

### 2.1 L'évolution démographique

Yenne accueille environ 3014 habitants en 2019 (le dernier recensement a eu lieu en 2017). Ce nombre peine à augmenter ces dernières années, les effectifs scolaires sont en baisse.

Le taux annuel de variation de la population municipale **de 2002 à 2014 est de 1,27%** contre 2,07 % pour la CCY. Il était de 0,53% de 1990 à 2002 contre 1% pour la CCY.

C'est le solde migratoire qui alimente la croissance démographique.

**Le SCOT vise un taux de +1,6% de croissance d'ici 10 ans.**

L'indice de jeunesse (rapport entre les moins de 30 ans et les plus de 60 ans) est en baisse : il était de 1,17 en 2014 contre 1,32 en 2009, ce qui traduit une tendance au vieillissement de la population.

La taille des ménages est basse, à 2,2 personnes. Est constaté le desserrement des ménages : l'augmentation du nombre de ménages entre 2008 et 2013 a été plus forte que celle de la population (+6,4% contre +2,3%).

Le calcul du point mort qui indique le nombre de logements supplémentaires nécessaires à population équivalente, indique un besoin d'environ 35 logements pour 10 ans (calcul sur la période 2009-2014).

Yenne est une commune anciennement rurale, désormais périurbaine, liée à sa proximité avec le bassin aixois-chambérien. 46 % des actifs ayant un emploi travaillent en dehors de la commune. Parmi ces 790 actifs, plus de 400 travaillent sur la cluse Chambéry/Aix-les-Bains, contre 150 vers l'Ain.

Le taux de motorisation est sensiblement le même qu'au niveau du département.

La population active a peu évolué entre 2007 et 2013 : de +0,3% et le taux d'activité était même meilleur en 2007 (78%) qu'en 2013 (76%). Tous les domaines ont perdu des effectifs, surtout les services et le BTP.

En 2015 ce sont les secteurs des services puis du commerce qui emploient le plus de salariés.

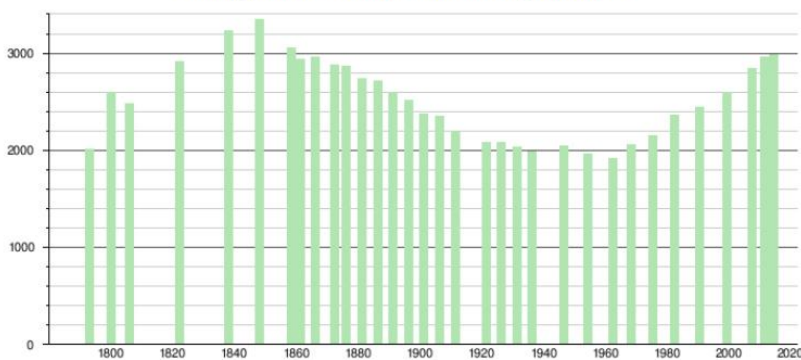
La commune compte 95 établissements : 40 en services, 28 en commerces, 14 en BTP et 13 en industrie. Il y a eu 23 créations d'établissements en 2015, essentiellement dans les services et commerces.

Les CSP les plus représentées sont : les employés (26%), les professions intermédiaires (22%) et les ouvriers (21%).

Le taux de chômage est similaire à la moyenne nationale : on comptait 10,9% de chômeurs en 2015 et 7,1% en 2009.

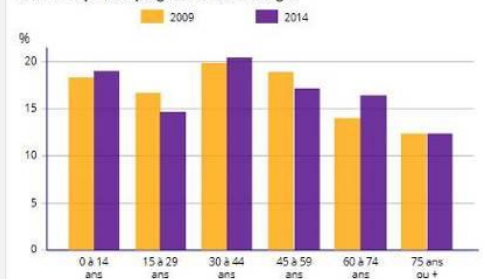
La population a des revenus moyens : de 20 217 € en moyenne en 2015 contre 26 635 € pour le département, 20 944 € pour la région et 20 369 € pour la France métropolitaine.

Histogramme de l'évolution démographique

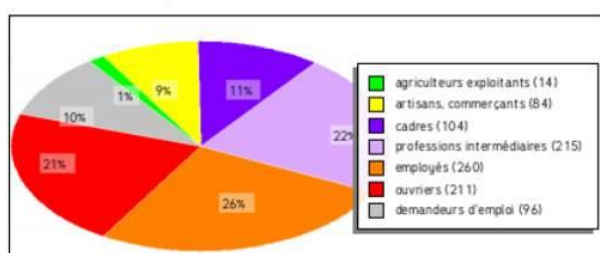


Population par grandes tranches d'âges

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



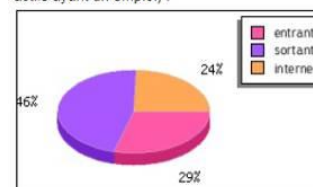
En 2013 (Données INSEE) :  
**Population active : 1 297**  
**Demandeurs d'emploi : 96**



**Taux de motorisation :**

pourcentage des ménages disposant de :  
 - 1 voiture ou plus : **87 %** ; moyenne départementale : 88 %  
 - 2 voitures ou plus : **38 %** ; moyenne départementale : 39 %  
 (Données INSEE2016)

**Migrations alternantes** (déplacements journaliers moyens entre le domicile et le lieu de travail des actifs ayant un emploi) :



flux entrant : **536** déplacements (tous modes)  
 flux sortant : **791** déplacements (tous modes)  
 flux interne à la commune : **410** déplacements (tous modes)

Voir le détail de ces flux (origines et destinations)





terrain inondable du site du projet du Flon, partie inondable nord : jardins partagés



vacance : tissu du centre ancien,



route de Chambéry vers la Z.A. de Praz Ferra sud



habitat collectif : chemin de Ronde



faubourg Tournachat



maison de retraite route de Chambuet

Logement	m2 de surface constructible	nombre de logements	m2/logement
individuel neuf	58009	59	983
collectif neuf	11189	52	215
Individuel + collectif neuf	69198	111	623
avec réhabilitation		67	
total logement	69198	178	389

Création de logements à Yenne de 2009 à 2019

**SYNTHÈSE - TRANSACTION - VALEUR SEPTEMBRE 2017**  
réalisé sur un échantillon de biens disponibles

Type	Andenneté	nombre de biens proposés à la vente sur le site marchand	surface médiane m <sup>2</sup>	Prix Médian €/m <sup>2</sup>	Prix le plus bas €/m <sup>2</sup>	Prix le plus haut €/m <sup>2</sup>	Prix Médian €/m <sup>2</sup>
MAISON	ancien	16	115 m <sup>2</sup>	254 500 €	1 209 €	2 592 €	2 026 €
MAISON	neuf	4	93 m <sup>2</sup>	223 000 €	1 900 €	2 567 €	2 431 €
MAISON DE VILLE	ancien	13	100 m <sup>2</sup>	118 000 €	686 €	2 000 €	1 216 €
APPARTEMENT	neuf	0	0 m <sup>2</sup>	- €	- €	- €	- €
APPARTEMENT	ancien	3	75 m <sup>2</sup>	159 000 €	1 700 €	2 524 €	2 400 €
TERRAIN	lot	5	494 m <sup>2</sup>	73 000 €	40 €	135 €	109 €

**SYNTHÈSE - LOCATION - VALEUR SEPTEMBRE 2017**  
réalisé sur un échantillon de biens disponibles

Localisation	type	Surface Médiane m <sup>2</sup>	Loyer Médian €/m <sup>2</sup>
YENNE	appartement	55 m <sup>2</sup>	9,09 €

## 2.2 Le parc de logements

En 2016 le parc comptait 1750 logements, il était réparti ainsi :

84,4% de résidences principales ; 5,4% de résidences secondaires (RS) ; 10% de logements vacants.

60,6% étaient propriétaires. Le parc comptait 65,3% de maisons. La surface moyenne des logements est de 86 m<sup>2</sup>.

158 logements ont été construits entre 2004 et 2013, dont 20 logts collectifs, 50 intermédiaires et 88 individuels, soit proportionnellement : **12,6% de collectifs, 31,6% d'intermédiaires et 55,7% d'individuels.**

La commune accueille 88 RS, un hôtel de 10 chambres, le Clos des Capucins qui dispose de 58 chambres, un camping de 57 emplacements, ainsi que des gîtes et chambres d'hôtes.

**La réhabilitation urbaine du centre est un enjeu important, pour éviter sa désertification.**

**Le taux de vacance est élevé, à 11% en 2015.** La vacance concerne surtout des bâtiments en indivision, ce n'est donc pas une vacance durable. Sur les 177 logements vacants, environ 85 sont situés dans le centre bourg. L'étude patrimoniale analyse 5 incitations à démolir pour dédensifier et favoriser les réhabilitations dans le centre médiéval.

En 2015 la part des logements datant d'avant 1946 représentait 27,9%. On compte 120 logements au confort médiocre (taux en légère diminution).

48,2% des ménages ont emménagé depuis moins de 10 ans, ce qui traduit un fort turn-over de la population.

**Yenne est la commune la plus dense de l'APS, avec environ 20 logts/ha ; de 2009 à 2017 la densité moyenne des logements créés est de 500 m<sup>2</sup>/logt. Notons la densité très forte dans le centre-bourg, de l'ordre de 130 hab/ha.**

**Yenne concentre la quasi-totalité du parc social de la CCY avec 256 logements.** Plusieurs bailleurs sociaux sont propriétaires de logements sur la commune : l'OPAC de Savoie dispose de 173 appartements ; HALPADES dispose de 30 logements (9 collectifs et 21 maisons) ; SEMCODA vient de construire 43 logements vers l'entrée nord. La maison de retraite Estadelles propose 10 logements locatifs adaptés aux personnes âgées et/ou PMR, complétés d'un plateau médical.

Si on prend en compte l'ensemble du parc social privé (logts conventionnés Anah et établissement pour personnes âgées), **on obtient 110 logements supplémentaires. Soit un total de 366 logements, soit 23% du parc** (le taux est de 7,4% sur la CCY).

Pour Yenne et St Paul, l'objectif du SCOT est de produire 50 LLS d'ici 10 ans, à répartir sur les deux communes.

**La commune a vu la construction de 178 logts sur 11 ans soit un rythme de 16,2 logts/an dont 111 logts neufs (10,1/an) et 67 réhabilitations (6,1/an) : ainsi la part des réhabilitations est importante puisqu'elle représente plus de la moitié des logements neufs.**

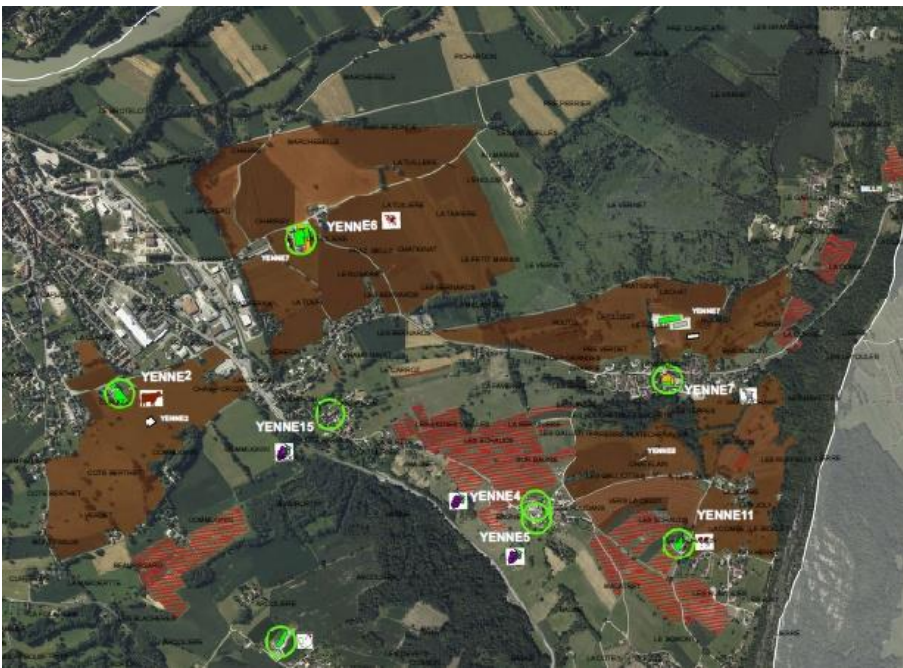
Yenne souhaite engager la mise en œuvre du projet urbain du Flon initié en 2006 par une ZAC (avec un portage par l'EPFL sur 4 ans). Sur 6 ha, le projet viendra compléter le bourg centre en offrant une urbanisation complémentaire et indispensable à sa vitalité selon :

- une partie nord inondable conservée naturelle et agricole
- un espace pour de nouveaux équipements publics
- des espaces de jeux et de loisirs
- une zone à urbaniser type éco-habitat mixte d'environ 150 logements en prolongement et en liaison avec le bâti du bourg.

La commune a acquis quasiment tous les terrains, un dossier de création a été réalisé en 2006 et une étude d'impact en 2008. Mais depuis la crise économique les contacts pris avec des aménageurs et promoteurs restent sans suite.

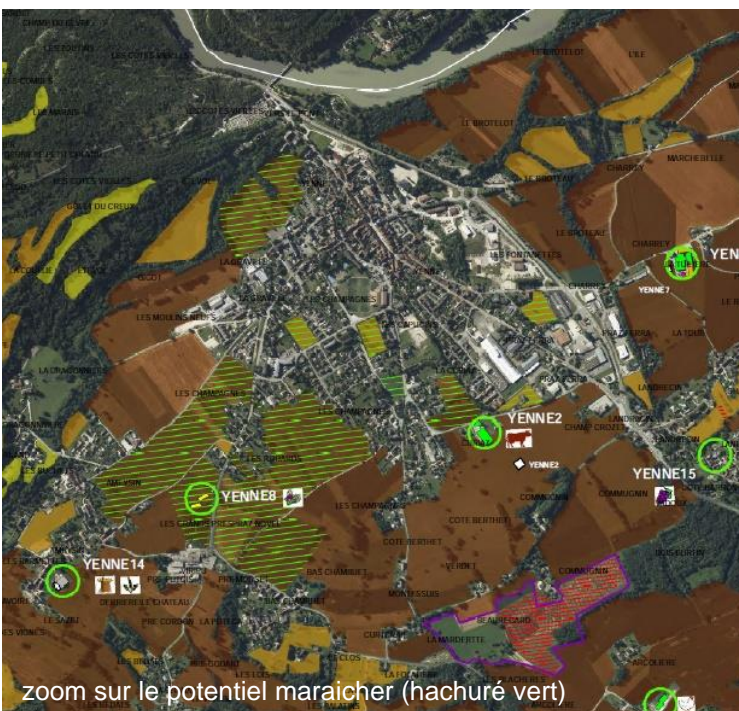
L'augmentation progressive du prix des terrains a conduit de fait à une économie de surface par logement.

Dans l'ensemble, l'habitat proposé à la vente sur Yenne est plutôt ancien, avec une forte proportion de maisons de ville en centre bourg nécessitant des travaux de réhabilitation voire de rénovation. On trouve aussi des maisons individuelles et des lots à bâtir en secteur diffus. Cette diversité de produits confirme le positionnement de ville centrale.

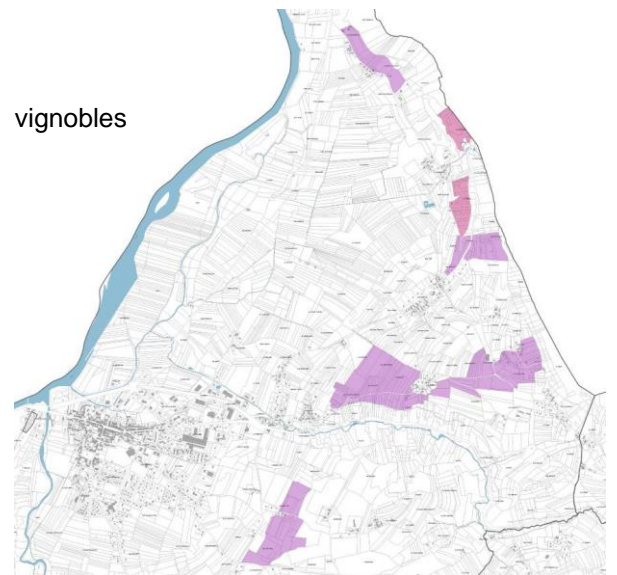


terres de proximité

coopérative laitière à Chambuet



vignobles



zoom sur le potentiel maraîcher (hachuré vert)

- AOC vin de Savoie Jongieux
- AOC vin de Savoie Roussette de Savoie
- AOC vin de Savoie Roussette de Savoie Monthoux

### 3.1 L'activité agricole

Le diagnostic agricole réalisé et restitué par la Chambre d'agriculture en novembre 2017 est synthétisé.

**Il met en évidence une diversité agricole à l'image de son territoire** : une diversité de la production permise par la diversité des sols : vignoble, plaine, coteaux.

**La Surface agricole utile est de 975 ha**, soit 1/5<sup>e</sup> de la SAU de la CCY.

Les agriculteurs de la commune exploitent 623 ha soit 63% de la SAU communale ; ils exploitent seulement 143 ha à l'extérieur, essentiellement sur deux communes limitrophes (St-Paul et Billième).

408 ha sont en culture de céréales, maïs et oléagineux.

La moitié des 975 ha sont en prairie permanente, ce qui a un impact positif dans le paysage.

**Un nombre d'exploitants important** :

15 sièges, dont 6 sous forme sociétaire et seulement 3 double-actifs, ils totalisent 27 équivalents temps plein (sans compter la coopérative).

**Une agriculture relativement jeune** :

6 exploitants de moins de 40 ans

4 entre 40 et 50 ans

6 de plus de 50 ans dont 3 sans repreneurs en raison de problèmes de bâti ancien ou de foncier insuffisant.

On compte 3 projets d'installation (dont un en maraichage au Haut Somont) et des projets de nouveaux bâtiments (à prendre en compte dans le PLU même s'ils sont incertains). La ferme de Chevru bénéficie d'un repreneur en élevage de chèvres, ce qui évitera l'enfrichement de ce secteur.

**Une diversité de la production** :

bovins lait (IGP pour plusieurs fromages, notamment la tomme et la Dent du Chat), bovins viande, caprins (pour fromage de chèvre), volailles, vignes, maraichage, céréales, pommes de terres.

La production laitière concerne 2 exploitations à Yenne et 27 sur la CCY dont 7 exploitent des terres à Yenne.

7 000 000 de litres de lait sont produits sur la CCY (soit 35% du litrage de la coopérative de Yenne).

La coopérative est alimentée par 57 exploitations ; elle représente 45 ETP et 20 millions d'euros de chiffre d'affaire.

Bien qu'elle soit précurseuse dans le domaine des fromages bio, la demande en lait bio reste insatisfaite.

Le vignoble de la CCY s'étend sur 250 ha pour une vingtaine de producteurs.

A Yenne 86 ha sont zonés en AOC, alors que 34 ha sont cultivés en vignes, dont environ 11 ha par les 3 viticulteurs de Yenne.

Quasiment tous les viticulteurs cultivent des céréales, d'ailleurs les viticulteurs de Jongieux viennent en cultiver à Yenne.

La production de noix, comme les vergers, sont des productions patrimoniales, qui n'ont pas un véritable poids économique.

**L'agriculture de Yenne valorise le local et les circuits courts** : la coopérative pour le lait et les fromages, les légumes en vente directe, le vin vendu au caveau, la viande dans les boucheries locales, le foin vendu aux agriculteurs locaux. Un marché de producteurs locaux s'installe tous les jeudis place Charles Dullin.

**Le foncier agricole est globalement bien regroupé**, les agriculteurs laitiers et céréaliers n'expriment pas de besoins particuliers et les viticulteurs ne sont pas à la recherche de vignes non plus. En revanche les maraichers expriment une insuffisance du foncier.

La plupart des agriculteurs extérieurs exploitant sur Yenne, viennent de la CCY.

Yenne, dans la plaine du Rhône, propose une grande surface de terres labourables (maïs, céréales, oléagineux) bien plus que sur la CCY proportionnellement : 47%, c'est pourquoi la commune attire d'autres agriculteurs.

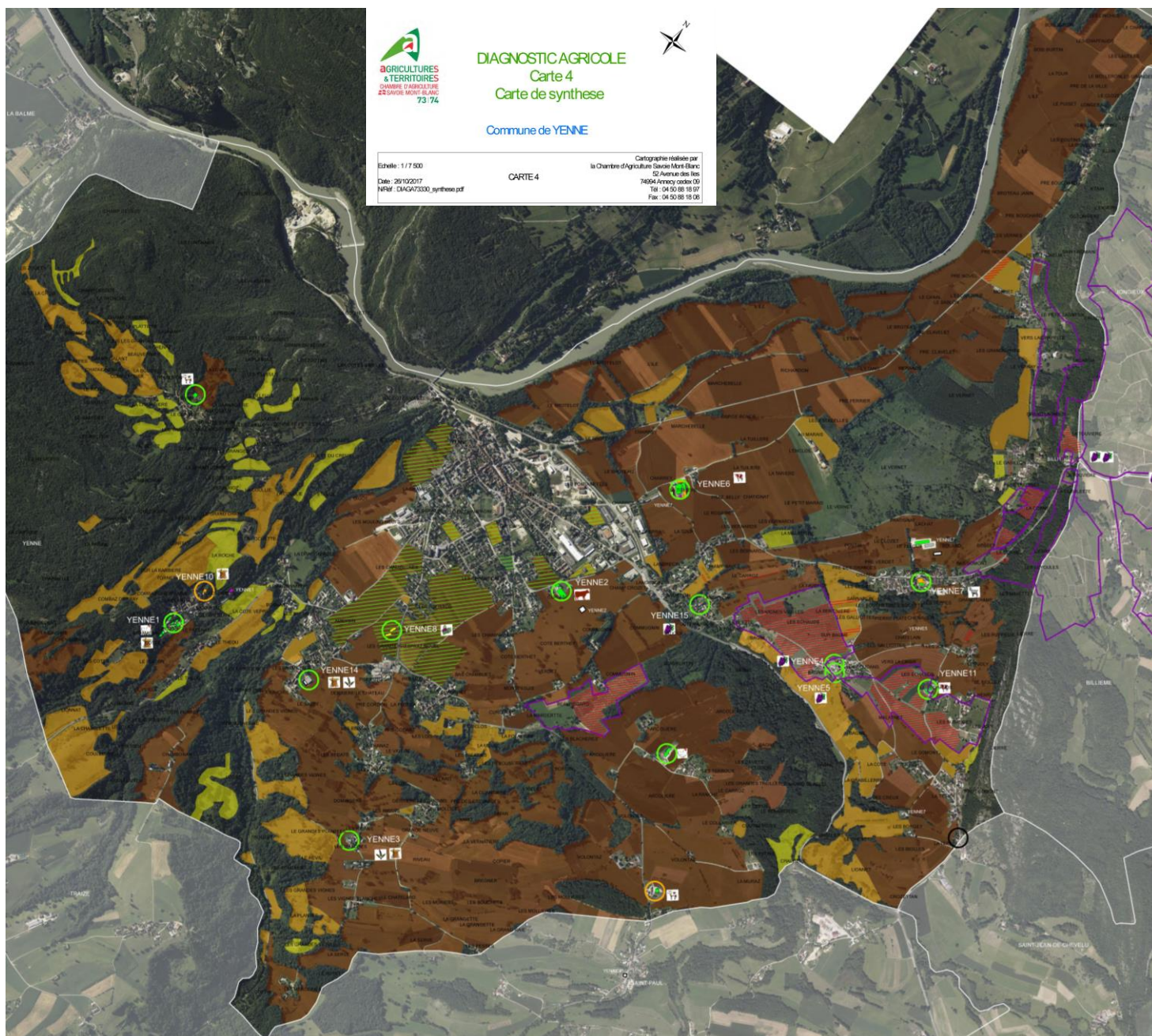
Les agriculteurs ne sont que peu propriétaires de leurs terres : en moyenne ils possèdent moins de 20% des terres qu'ils cultivent.

**Sur la commune 783 ha sont repérés en enjeu fort sur les 975 ha de SAU, soit 80%.**

Environ 40 ha sont considérés à fort potentiel maraicher.

Le classement des terres selon les enjeux – forts, moyens, faibles - croise 3 critères : la qualité, la taille (hormis pour le maraichage), la proximité du siège.

**Les surfaces de proximité, les terres de maraichage et les vignes sont considérées comme terres à enjeu fort.**



## DIAGNOSTIC AGRICOLE

### Carte 4

### Carte de synthèse

Commune de YENNE

Echelle: 1 / 7 500  
Date: 29/10/2017  
NRF: DIAGA73300\_synthese.pdf

CARTE 4

Cartographie réalisée par  
la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc  
52 Avenue des Iles  
73894 Arrey-Grisey CE  
Tel: 04 50 58 18 07  
Fax: 04 50 58 18 08

## LEGENDE

### REPERAGE DES SIEGES D'EXPLOITATIONS ET DE LEUR PERENNITE

- Pérenne   
 ○ Incertaine   
 ○ Avenir non assuré   
 ○ Présence d'activité agricole

### PRODUCTIONS AGRICOLES

#### Productions animales :

- Bovins lait  
 Bovins viande  
 Caprins

#### Productions végétales :

- Céréales  
 Viticulture  
 Maraîchage  
 Producteurs de foin

### FONCTION DES BATIMENTS

- Bâtiment d'élevage  
 Stockage des effluents  
 Local technique (matériel, silo, salle de traite, laiterie, salle de fabrication, atelier de transformation, gîtes, restaurants,...)  
 Stockage foin / végétaux  
 Serre (en verre, PVC, chauffées)  
 Projet bâtiment d'exploitation

### FONCTION DES PARCELLES

- Parcelle de culture spécialisée : vignoble  
 Parcelle ayant un fort potentiel de maraîchage

### IMPORTANCE DES ESPACES AGRICOLES

- Enjeux fort  
 Enjeux moyens  
 Enjeux faibles

### ZONAGE AOC

- Zonage AOC viticole :  
 - Vin de Savoie / Roussette de Savoie  
 - Jongieux

Source : INAO

Certains sièges sont enclavés dans l'urbanisation : aux Couleurs, à Somont Haut et Bas, à Curiaz.  
Rappelons que l'article L111-3 du Code rural instaure des distances sanitaires réglementaires avec les bâtiments d'élevage : 50 ou 100 mètres.

La Chambre d'agriculture préconise de ne pas rapprocher l'urbanisation des bâtiments existants et recommande *a minima* une distance de 100 m, afin de limiter le risque de nuisances et de prendre en compte l'évolution dans le temps des bâtiments agricoles.

Elle préconise également de respecter un angle minimal de 120° d'ouverture sur les terres agricoles à partir des bâtiments agricoles.

Les boues de la STEP sont étendues sur les terres labourables (il existe un plan d'épandage de la STEP).

Par rapport au Rhône, les agriculteurs n'ont aucune obligation de maintenir une bande enherbée de recul.  
Inscrire des EBC au PLU (boisements à préserver et à créer) serait un moyen de protéger la qualité de l'eau du Rhône ainsi que ses berges.

Les agriculteurs ont l'obligation de maintenir et d'entretenir les haies uniquement dans le cadre des mesures agro-environnementales.

### **En conclusion :**

Les atouts de l'agriculture :

- un nombre d'exploitations important / des exploitants relativement jeunes / globalement un bon renouvellement pour l'agriculture
- des installations en cours ou en projet
- une coopérative laitière dynamique
- une diversité de terroirs
- une plaine labourable encore bien préservée de l'urbanisation.

Les enjeux agricoles :

- une difficulté d'accès au foncier pour des installations hors cadre familial en maraîchage
- 2 élevages en manque de foncier pour assurer une autonomie alimentaire
- une plaine « ressource » pour les exploitations d'élevage de la CCY
- une vigilance vis-à-vis de l'enclavement des sièges : hameau des Couleurs, Haut Somont, Curiaz, Bas Somont
- 2 exploitations avec une transmission incertaine sur le secteur Couleurs/Chevru = risque d'enfrichement.

Rappelons le rôle multifonctionnel de l'agriculture : économique, de valorisation du terroir, d'entretien du paysage.

**L'activité économique est fondée sur l'industrie mécanique, sur l'artisanat majoritairement associé à la construction, les transports et les commerces de matériaux, et sur la transformation des produits agricoles avec la coopérative laitière.** La commune compte principalement 4 zones d'activités économiques.

Les services et les autres commerces sont présents (maison médicale, maison de retraite, commerces et services de proximité, grandes surfaces, office de tourisme)

En 2016 on comptait 37 locaux d'activité secondaire (stabilité sur les 4 ans) et 196 locaux d'activité tertiaire (légère diminution sur les 4 ans).

6 établissements présents dans les zones d'activités sont classés en ICPE.

Le SCOT interdit l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones d'activités. Il favorise le renouvellement urbain en valorisant les actions de requalification et de densification dans les parcs d'activités existants : réinvestissement du foncier bâti vacant, valorisation des espaces publics, mutualisation des stationnements... **A Yenne les gisements fonciers et friches totalisent 4,4 ha dans les Z.A. des Fontanettes et de Praz Ferra sud.**

Seules 8 des 19 Z.A. à vocation mixte d'enjeu local bénéficieront d'un potentiel de développement : **à Yenne, le SCOT autorise l'extension de 2,35 ha pour la coopérative laitière. Il autorise également 7,3 ha d'extension pour la Z.A. de la Graville, mais elle n'est pas retenue comme une zone intercommunale en raison de problèmes d'accès des camions, interdisant pour l'instant son développement à d'autres activités tout en maintenant celle existante.**

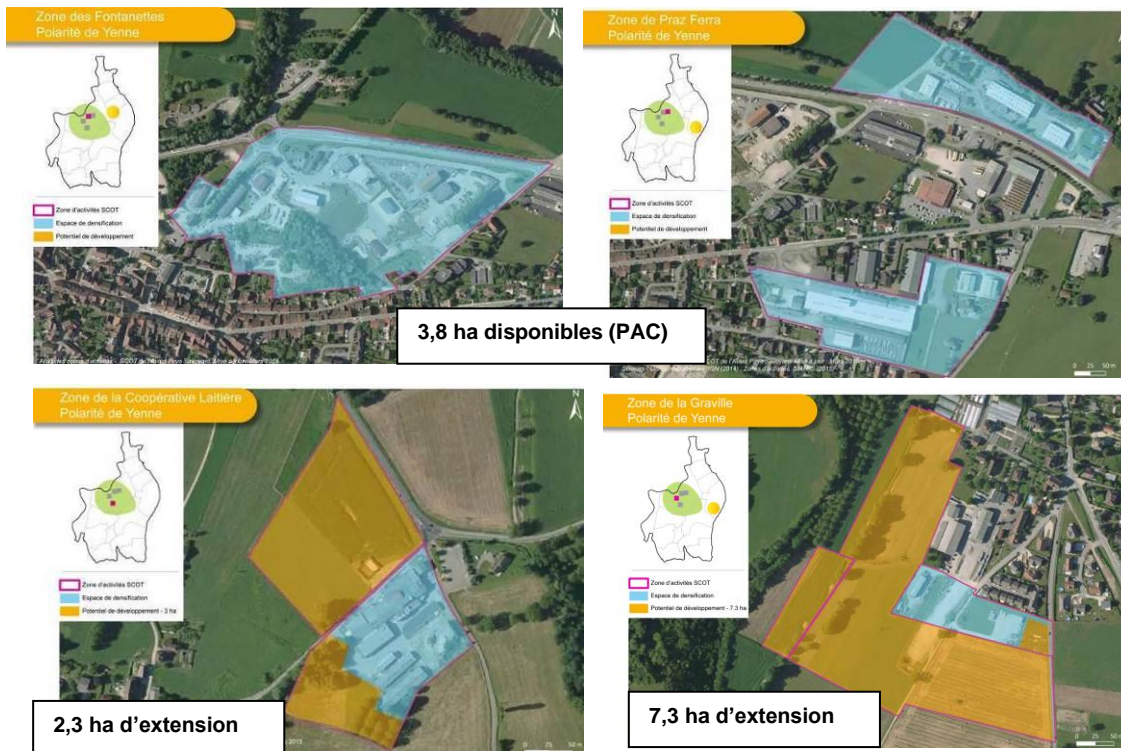
En 10 ans, il n'y a pas eu de nombreuses nouvelles entreprises dans les Z.A. de la commune, mais plutôt des transferts d'activités pour le développement, pour un emplacement plus vaste et plus visible. Le tunnel du Chat fermé aux poids lourds et aux cars (sauf dérogations) avant ses travaux de rénovation en 2017, a contribué à ce phénomène.

Dans les zones de Praz Ferra nord et des Fontanettes, se sont développés des services et des commerces imbriqués dans le tissu artisanal.

**Une attention particulière devra être portée sur les transitions entre Z.A. et secteurs d'habitat dans le PLU.**

Une gravière le long du Rhône à l'ouest du territoire est exploitée par l'entreprise Richard (dépôt et vente de granulats et fabrication de béton). Elle existe depuis plusieurs décennies et est à pérenniser.

Le secteur des serres d'horticulture à l'ouest du bourg est en mutation, cette activité n'a plus court.



Le SCOT a fait un état des lieux du foncier au niveau des Z.A. :

**En bleu, l'espace de densification économique :** les dents creuses, les friches, les délaissées, les bâtiments vacants et les espaces non occupés mais reconnus comme non mobilisables pour l'agriculture.

**En orange, l'espace à potentiel de développement** sera finalement à repositionner au sud-est de la coopérative, pour un projet agro-alimentaire.



Le Document d'aménagement commercial (DAC) du SCOT établit un certain nombre de constats (étude de 2012) :

L'offre commerciale de Yenne est considérée comme pôle intermédiaire (Pont-de-Beauvoisin et Belley sont considérés pôles structurants) et pôle relais à attraction locale.

L'analyse de l'évolution sur 1997-2012 montre une offre relativement stable, mais un taux de vacance qui a augmenté de 8% à 17% (soit 10 locaux inactifs sur 57).

Mais aussi une densité importante de surfaces de vente, une offre complète de services de proximité : ce sont surtout les activités alimentaires et d'hygiène/santé/beauté qui sont le plus représentées à Yenne.

On compte 82 cellules commerciales pour une surface de vente totale d'environ 5300 m<sup>2</sup>, sur 2 polarités commerciales :

- Le centre-bourg qui accueille 57 locaux dont 10 sont vacants, la vacance semble toucher plutôt les rues adjacentes que la place Charles Dullin qui assure un bon linéaire commercial ; les marchés hebdomadaires place Charles Dullin viennent compléter l'offre sédentaire.

- La Z.A. de Praz Ferra accueille 18 commerces dont 4 sont vacants ; le carrefour Market jouant le rôle de locomotive. Citons également la forte attractivité de la coopérative laitière pour la vente de fromages.

Est constaté un manque d'entretien important des locaux commerciaux : 5% seulement sont en parfait état et 55% ont besoin d'une rénovation poussée.

Est constatée la perte de nombreux commerces par fermeture et sans reprenneur dans les rues étroites d'entrée du bourg (rue des Prêtres et rue Antoine Laurent). L'interdiction de changement de destination pour les rez-de-chaussée commerciaux couvre un trop grand secteur ce qui conduit paradoxalement à pérenniser leur vacance.

**Il s'agit de pérenniser et redynamiser le commerce au centre-bourg, afin que les commerces de la zone d'activités ne concurrencent pas ceux du centre, il est important d'avoir une connexion courte (si possible en mode doux) entre les deux, pour une bonne complémentarité, à savoir sur la route de Chambéry et rue du Capitaine Simon.**

Yenne profite d'un FISAC (subventions aux collectivités locales) pour aider les commerces et les reprises d'entreprises.

La ZACOM définie par le SCOT intègre le centre-bourg : elle s'étend sur 28,3 hectares dans un contexte de mixité de destinations, dont environ 3,2 hectares de fonciers nouveaux (non bâtis en date de l'élaboration du SCOT). L'objectif est de conforter l'effet de centralité commerciale. Sont encore disponibles 10,9 ha à Praz Ferra et 1,7 ha à la Graville.

Ce périmètre est concerné par quelques préconisations du SCOT, des précisions sont attendues dans le PLU.

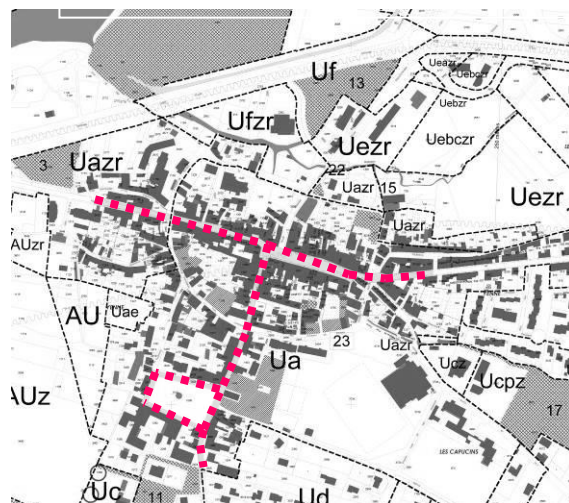
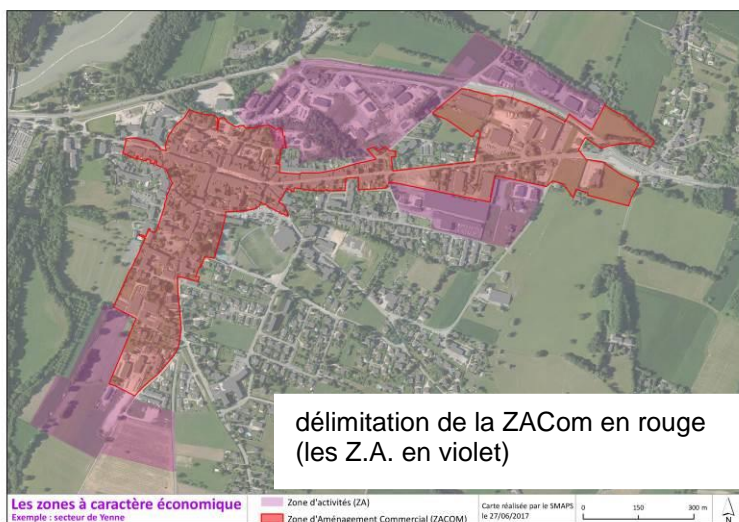


bars, restaurants et commerces place Charles Dullin

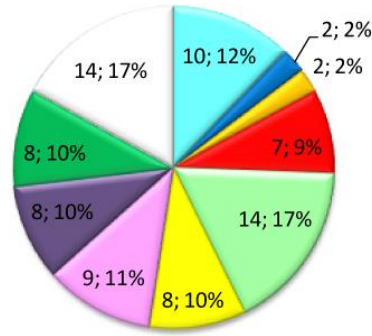


pôle de santé impasse de la Rivière

linéaire commercial dans lequel le changement de destination des locaux commerciaux est interdit par le PLU actuel

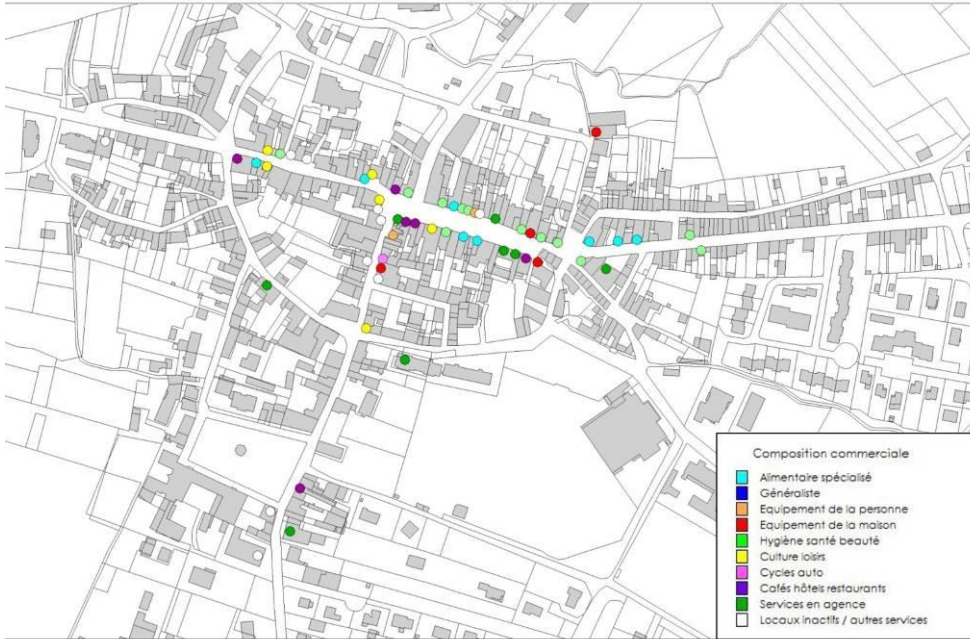






- Commerce alimentaire
- Commerces généralistes
- Equipement de la personne
- Equipement de la maison
- Hygiène santé
- Culture Loisirs
- Cycles Autos
- Cafés Hôtels Restaurants
- Services en agence
- Locaux inactifs

CENTRE-BOURG DE YENNE – Répartition géographique des activités commerciales



Composition commerciale

- Alimentaire spécialisé
- Généraliste
- Equipement de la personne
- Equipement de la maison
- Hygiène santé beauté
- Culture loisirs
- Cycles auto
- Cafés hôtels restaurants
- Services en agence
- Locaux inactifs / autres services

Document d'Aménagement Commercial du SCOT de l'Avant Pays Savoyard - Diagnostic

90

ZONE COMMERCIALE DE YENNE - Répartition géographique des activités commerciales



Composition commerciale

- Alimentaire spécialisé
- Généraliste
- Equipement de la person
- Equipement de la maison
- Hygiène santé beauté
- Culture loisirs
- Cycles auto
- Cafés hôtels restaurants
- Services en agence
- Locaux inactifs / autres se

nt d'Aménagement Commercial du SCOT de l'Avant Pays Savoyard - Diagnostic





Document d'Aménagement Commercial du SCOT de l'Avant Pays Savoyard - Diagnostic

01

## ZONE COMMERCIALE DE YENNE – Etat des points de vente



Document d'Aménagement Commercial du SCOT de l'Avant Pays Savoyard - Diagnostic

93

**La forêt couvre environ 37% du territoire communal, soit 864 ha.**

La forêt communale d'une surface d'environ 129 ha a fait l'objet d'un aménagement forestier sanctionné par arrêté préfectoral de la région Rhône-Alpes du 20 février 2003 pour une durée de 20 ans (2001-2020). Cet aménagement prévoit que la forêt soit affectée prioritairement à la production de bois de chauffage feuillu tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.



plantations à Volontaz

Le tourisme à Yenne est fondé sur la découverte des paysages locaux et le sport de nature : randonnées pédestres, (chemin de Compostelle) VTT, cyclotourisme, canoë-kayak, ....

Le bourg-centre d'origine médiévale valorise son tissu urbain ancien et ses monuments :

- l'église Notre-Dame-de l'Assomption est classée monument historique
- le clos des Capucins, ancien monastère, accueille des séminaires et propose un hébergement pour les marcheurs de St-Jacques de Compostelle. La commune souhaite la poursuite du développement des chambres d'hôtes et des gîtes.
- La commune accueille la Maison de la Dent du Chat et l'office du tourisme.

Yenne est un bon point de départ de randonnées, de nombreux chemins parcourant les alentours, accessibles à pied ou en VTT (cartes ci-dessous). La Chapelle de Notre-Dame de la Montagne est située sur un itinéraire. La CCY développe différents types d'itinéraires vélos de route et l'information des cyclistes traversant la galerie du tunnel du Chat à la découverte du territoire.

La Via Rhôna peut se rejoindre notamment au niveau de la commune de La Balme, à 4 km de Yenne.

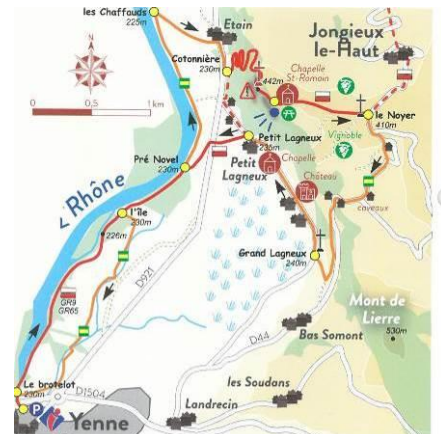
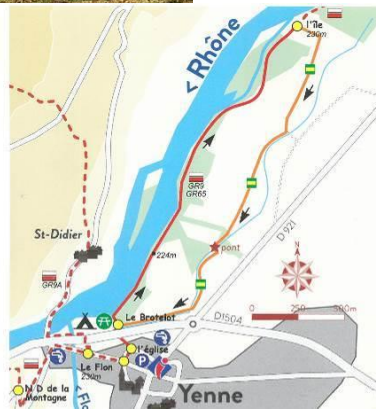
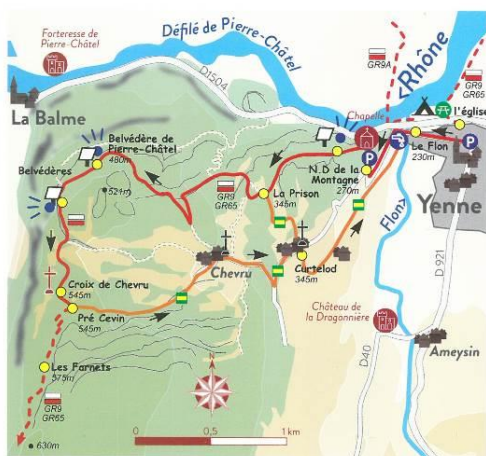
A la belle saison, des descentes du Rhône en canoë sont proposées. Le parcours permet de profiter du caractère sauvage du fleuve et de ses rives. Le site du seuil du barrage de Yenne sur le Rhône, aménagé par la CNR, offre un parcours de slalom en canoë kayak sur lequel, depuis 2015, des compétitions de haut niveau (national) ont eu lieu, grâce à l'impulsion du club de canoë kayak du Bourget du Lac.

Il existe un projet de parcours de pêche de Yenne à Lucey avec la CNR, tout en assurant la conservation des berges du Rhône.

Le marais des Lagneux est en cours de restauration : c'est une ancienne peupleraie d'environ 30 ha, l'aménagement prévoit 2 observatoires des oiseaux migrateurs. Il complètera la dynamique touristique de la commune. Citons également le site d'escalade du Haut Somont, qui a été rééquipé en 2015, et la base d'ULM sur la route de Lucey

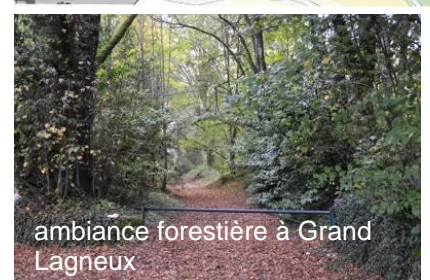
Le camping du Flon au bord du Rhône propose 57 emplacements : il est géré par la CCY (le terrain appartient à la commune). Les équipements ont été rénovés récemment. Il accueille essentiellement des sportifs de passage (sports d'eau sur le Rhône, cyclistes et marcheurs). Installé dans la zone inondable du Rhône, il ne peut pas s'étendre.

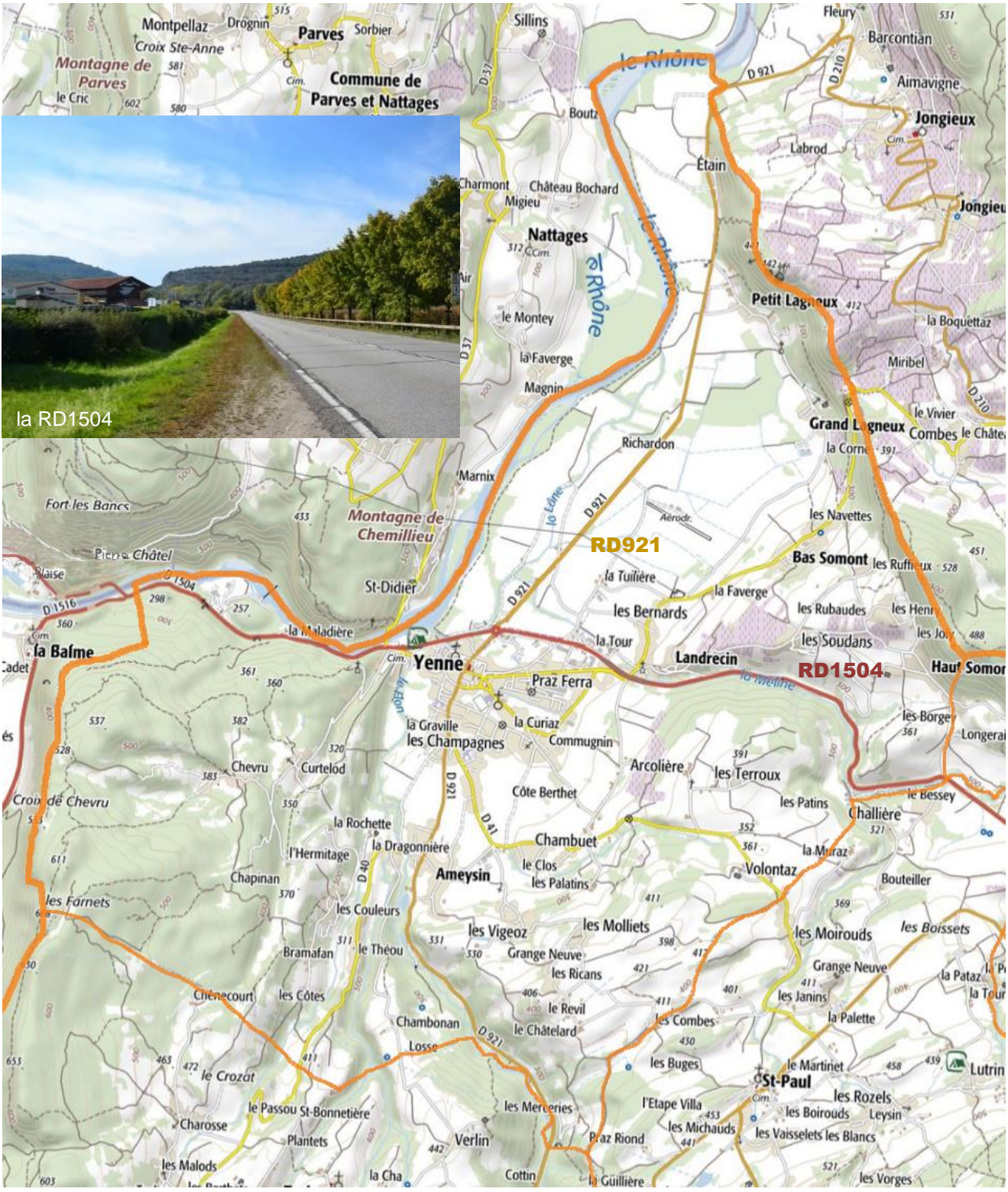
L'hôtel le Fer à cheval dans le centre-bourg propose 10 chambres.



Légende

	parking de départ		zone d'habitat
	«sentier balcon de Yenne»		section technique ou dangereuse
	autre sentier balisé		point de vue panoramique
	poteau directionnel		point d'eau
	sentier non balisé		espace boisé
	route		escarpement rocheux





aménagement récent des 2 entrées de ville : Ouest et Est (Landrecin)

## 4. Déplacements

Yenne est aujourd'hui reliée à Chambéry/Aix et à Belley comme elle l'est depuis l'époque romaine : voie romaine est-ouest vers l'Italie par Chambéry, Moutiers et le col du Petit-St-Bernard.

Elle est traversée par la **RD1504** entre le défilé du Rhône et le tunnel du Chat, c'est l'accès principal à la commune (11700 véh/j en 2016). C'est une déviation qui a été aménagée en 1979 comme alternative à la route de Chambéry qui traverse le centre-bourg.

Cette voie a un intérêt régional, voire même national en période de migration estivale et hivernale. C'est l'unique alternative à l'autoroute A43 (itinéraire européen E70). Elle a été longtemps très empruntée par les poids lourds, ils sont désormais autorisés uniquement en desserte locale dans le tunnel du Chat, réduisant les nuisances dues à ce type de trafic. Cet axe permet à Yenne de nombreux échanges avec l'Ain et Belley.

Au droit de l'entrée nord-ouest de la commune, l'esplanade du Rhône vient d'être aménagée (parc, aire de jeux, cheminement piétonnier, parking de covoiturage, arrêt de bus, aire de service et de stationnement pour 48h pour les camping-cars), elle assure la continuité de la voie cyclable jusqu'au chemin du port, créant ainsi un échange intermodal complet pour les déplacements.

A l'entrée Est, a été aménagé le giratoire de Landrecin, au droit du restaurant le Montaplan.

**L'accès au sud du territoire depuis la RD1504 en arrivant du tunnel est indirect, il manque un tourne-à-gauche pour accéder au sud du bourg sans traverser son centre, ce qui problématise la desserte du futur quartier du Flon.**

**La RD921** est un axe historiquement important pour la commune, il longe le Rhône depuis Culoz et permet l'accès à l'autoroute au niveau de Pont-de-Beauvoisin et d'Aiguebelette (2029 véh/j en 2013).

Cet axe nord-sud dessert un nombre important de hameaux de Yenne et permet de traverser la commune mais de manière inconfortable, en plein centre-bourg.

La RD1504 est classée « route à grande circulation », et génère par conséquent de part et d'autre de son emprise, une bande *non aedificandi* hors agglomération de 75 mètres.

Les itinéraires communaux et départementaux assurent la traversée du centre bourg et la desserte de l'ensemble des hameaux, et les liaisons avec les communes voisines. L'ensemble des voies du réseau viaire est bien dimensionné et aucun risque de congestion particulière n'est recensé sur la commune actuellement. **Seule la Z.A. de la Graille située au sud-ouest du bourg, est desservie par un itinéraire poids lourd indirect et incomplet.**

**La commune est desservie par 2 lignes régulières de transport en commun (compétence Région) :**

**- La ligne Belle Savoie Express Chambéry/Yenne**

- du lundi au vendredi : 13 départs depuis Yenne (salle polyvalente) vers Chambéry (gare routière) et 12 retours depuis Chambéry vers Yenne
- le samedi : 4 départs depuis Yenne vers Chambéry et 4 retours de Chambéry vers Yenne.

Le temps de parcours est de 20 mn jusqu'à Technolac et de 40 mn jusqu'à Chambéry.

Il y a 3 arrêts sur la commune : salle polyvalente, Landrecin et Challières-Pont du Bessey.

Un cadencement intéressant engendre une bonne fréquentation de cette ligne desservie depuis 2017, après les travaux de mise aux normes du tunnel du Chat, par des grands bus mais moins nombreux.

**- La ligne Chambéry/Belley** utilise les mêmes arrêts.

**Yenne est située à la croisée des Chemins de Compostelle et d'Assise.**

Le premier vient de Genève et se dirige vers Le Puy-en-Velay par le GR65 (Culoz, Chanaz, Yenne, St-Maurice-de-Rotherens, St-Genix, Les Abrets...), le second vient de Vézelay et se dirige vers l'Italie, (Ordonnaz, Virignin, Yenne, St-Maurice-de-Rotherens, Les Echelles) par le GR 9.

Le petit tronçon commun aux 2 chemins conduit à Yenne un nombre toujours plus grand de pèlerins qui profitent du paysage et du patrimoine. Ils trouvent des commerces pour se ravitailler et des hébergements.

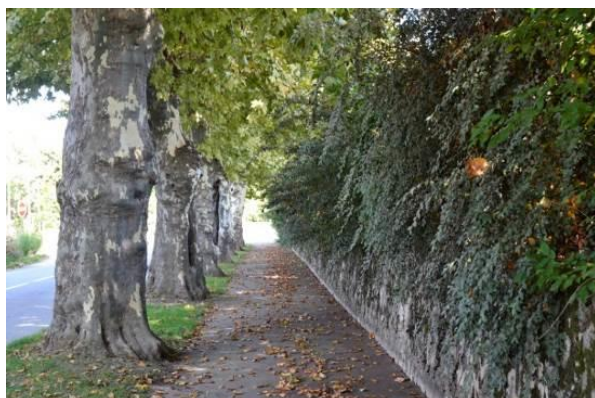
D'autres itinéraires piétons sont balisés, de la plaine du Rhône aux balcons surplombant la commune. Un sentier botanique a été créé à proximité.

D'autres itinéraires non balisés sont propices à la ballade. Par exemple, sur la rive gauche du Flon, une voie de desserte des champs très peu utilisée par les véhicules autorise la ballade le long du Flon.

Une piste cyclable est aménagée le long de la RD1504. Il est projeté de la prolonger jusqu'au pont de Nattages sur le Rhône, dans le cadre de la liaison tunnel du Chat/Via Rhôna (de l'autre côté du Rhône à Massignieux de Rives).



trottoirs chemin de Ronde et faubourg de la Rivière



trottoir route de Lucey



passages



cheminement rue des Peupliers au sein de l'habitat intermédiaire social



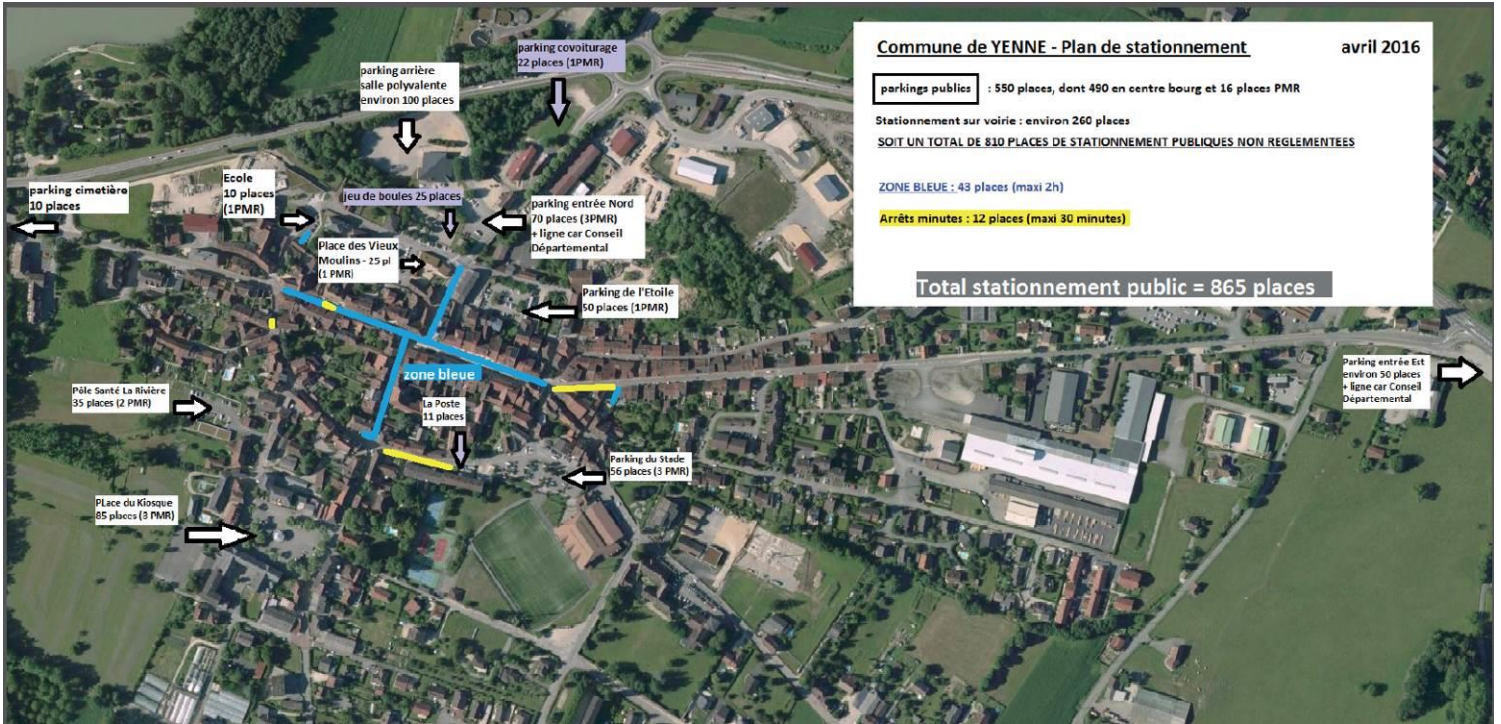
absence de trottoirs Chemin des écoles, de la place du Kiosque jusqu'au pôle sportif, en raison de l'étroitesse de la rue, rue qui est autorisée aux VL uniquement

**Le centre-bourg est particulièrement bien aménagé pour les piétons : la majorité des rues proposent des trottoirs ou des cheminements** marqués au sol.

Notons la qualité :

- de plusieurs passages au sein du tissu ancien pour rejoindre la place Charles Dullin
- de ruelles autour de la place
- d'un cheminement du Clos des Capucins jusqu'au lotissement de Champ Crozet, traversant la Méline.

La rue Antoine Laurent et la rue des Prêtres sont prioritaires pour l'aménagement d'un cheminement piéton confortable, ainsi que le chemin de Ronde à proposer à sens unique.





## 5.1 Les stationnements et les équipements

### Les stationnements publics :

La commune a réalisé une carte récapitulative des stationnements du bourg (ci-contre), elle totalise 865 places : 550 en parkings et 315 places sur voiries. Auxquelles s'ajoutent les 15 places aménagées à l'entrée Est le long de la RD1504 vers l'hôtel restaurant.

Une zone bleue est activée (stationnement de 2h maximum), elle concerne 43 places dans le centre-bourg.

12 places sont en arrêt minute au pourtour de la zone bleue.

Un parking de covoiturage de 22 places a été aménagé récemment à l'entrée nord du bourg.

La disposition des parkings au pourtour du centre-bourg permet l'accès au centre tout en le dégagant des voitures, afin de privilégier la qualité des espaces publics et le confort des piétons.

**La commune souhaite développer des aires de stationnement à proximité du bâti ancien pour satisfaire les futures réhabilitations de logements :** projet privé de parking et garages d'environ 80 places vers la Z.A. des Fontanettes.

Parmi les hameaux, seul celui de Bas Somont comporte des stationnements (5 places vers le lavoir + l'équivalent de 10 places sur une plateforme contre la route basse).

Des arceaux pour le stationnement des vélos sont installés vers la salle des fêtes. Un box pour garer les vélos électriques a été aménagé à Carrefour market et sur l'esplanade du Rhône près de l'abri bus.

### Les espaces publics :

En opérant la valorisation patrimoniale de son bourg moyenâgeux, Yenne a requalifié ses espaces publics :

- la place Charles Dullin constitue la centralité animée du bourg : revêtement en pierres, canal, mobilier urbain ...  
- au sud, les trottoirs du chemin de Ronde et les passages rejoignant la place Ch. Dullin ; est en projet la requalification de la liaison piétonne, de la place du Kiosque devant le collège, dessinée par l'alignement de platane, jusqu'à la place Ch. Dullin

- au nord, les passages et espaces publics de liaison entre les différents équipements vers l'église et la Maison de la Dent du Chat.

Ce secteur se poursuit à l'ouest par une promenade jusqu'aux berges du Rhône, et au nord par l'esplanade du Rhône, vaste espace de liaison avec la RD1504 requalifié récemment : aménagement d'un verger, d'une aire de jeux, d'une aire de pique-nique ... espaces qui s'étendent jusqu'à la salle polyvalente et le boulodrome.

Un axe pour piétons et cyclistes traverse l'ensemble de l'espace pour se connecter avec le vieux bourg et une liaison des vélo-routes existantes et à venir. Cet axe aboutit en face de la maison de la Dent du Chat.

**Soulignons la qualité de l'enchaînement des espaces publics - place, passages, promenade, parc ... et la liaison paysagère jusqu'au Rhône !**

Au bout du faubourg Tournachat, sur le secteur nord inondable du futur quartier du Flon, un espace de jardins partagés est géré en commun par une dizaine de familles. Cette association gère aussi l'installation de composteurs collectifs, d'ateliers de réparation, etc.

### Les équipements, communaux et intercommunaux :

#### Petite enfance et enseignement :

- une crèche et une Maison d'assistantes maternelle de compétence communautaire

- un groupe scolaire chemin du Port oscillant entre 320 et 330 élèves (les effectifs sont en baisse) :

Le groupe scolaire a été restructuré et étendu, il vient d'être isolé par l'extérieur. Il nécessitera encore une extension à terme.

- Un collège place du Kiosque de 330 élèves, son effectif en croissance nécessitera son extension (+30 élèves chaque année)

**Culture :** une bibliothèque, un atelier musique, une salle polyvalente, un théâtre, une maison des associations, un office du tourisme

#### Sport :

- 2 gymnases accolés dont un avec gradins (gestion CCY)

un terrain de foot en synthétique, 4 terrains de tennis et un mur d'entraînement,

un site d'escalade en falaise naturelle (à Haut Somont)

un slalom de canoë kayak aménagé sur le Rhône, au niveau du seuil, avec des compétitions de niveau national

un dojo, un terrain de boules (boule lyonnaise en loisirs et en compétition), un terrain multi-sports libre d'accès

#### Santé :

- un EHPAD route de Chambuet, de 83 places, avec une unité Alzheimer de 12 places, avec un foyer logements de 36 logts. Mais un manque de places est toujours constaté au niveau de la CCY.

- 2 dentistes, 4 infirmiers, 6 médecins, kinés et ostéopathes, certains sont regroupés dans la maison médicale.

- 2 pharmacies.

#### Services à la personne

- un bureau de poste et la perception

- une gendarmerie, qui n'est plus aux normes, avec un projet de reconstruction vers le siège de la CCY

- les services de la CCY place du Kiosque : enfance, social et la maison des services publics (MSP).



plan masse de l'aménagement paysager de l'entrée nord



les places : place Charles Dullin



place du Souvenir



place du Kiosque



requalification des espaces publics par le canal de la Méline



lien entre église, école, bibliothèque



les espaces paysagers : aire de jeux entre ch. Curiaz et fbg Capitaine Simon



coin lecture vers la bibliothèque



boulodrome vers la salle polyvalente



entrée nord

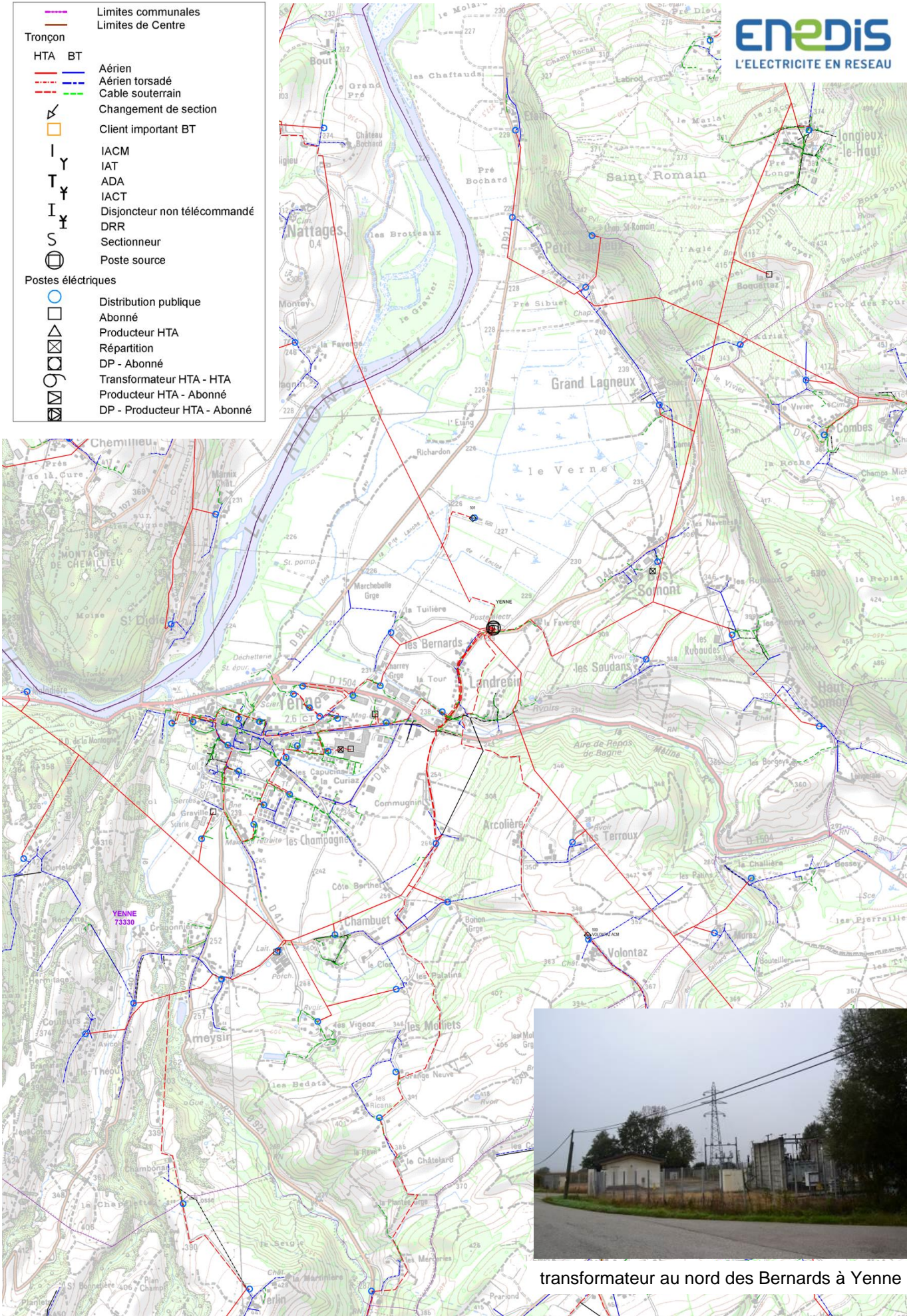


accès au Rhône



esplanade du Rhône

	Limites communales
	Limites de Centre
<b>Tronçon</b>	
	HTA
	BT
	Aérien
	Aérien torsadé
	Cable souterrain
	Changement de section
	Client important BT
	IACM
	IAT
	ADA
	IACT
	Disjoncteur non télécommandé
	DRR
	Sectionneur
	Poste source
<b>Postes électriques</b>	
	Distribution publique
	Abonné
	Producteur HTA
	Répartition
	DP - Abonné
	Transformateur HTA - HTA
	Producteur HTA - Abonné
	DP - Producteur HTA - Abonné



transformateur au nord des Bernards à Yenne

Diagnostic territorial et état initial de l'environnement

## 5.2 Les réseaux secs

Le département de la Savoie a été classé entièrement en « régime urbain d'électrification » en 1974. Dans ce cadre, c'est ERDF qui exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension, de renforcement, de renouvellement, ainsi que l'entretien et la maintenance des ouvrages nécessaires à l'exploitation du service public qui lui a été confié par les communes.

Les réseaux appartiennent aux communes. ERDF a signé des conventions de concession (au cours des années 90) avec chaque commune pour 30 ans.

Les financements des réseaux sont dus par les communes, par ERDF ou par le pétitionnaire, selon des conditions bien précises :

### **Pour l'extension des réseaux :**

- supérieur à 100 m : la commune finance

- inférieur à 100 m : la commune finance, sauf si elle décide de le faire payer par le pétitionnaire, mais dans ce cas ce n'est plus un réseau public, c'est un bien privé sur lequel aucun autre pétitionnaire ne pourra se brancher. C'est donc une option à éviter afin de ne pas multiplier les réseaux.

Par contre pour les professionnels (entreprises, exploitations agricoles), le réseau, même s'il est financé par le pétitionnaire, restera public.

### **Pour le renforcement des réseaux :**

ERDF finance dans la mesure où la Savoie est en régime urbain.

- S'il y a création d'un transformateur pour une opération de logements, il est placé sur le terrain privé de l'opération et c'est le promoteur qui le finance.

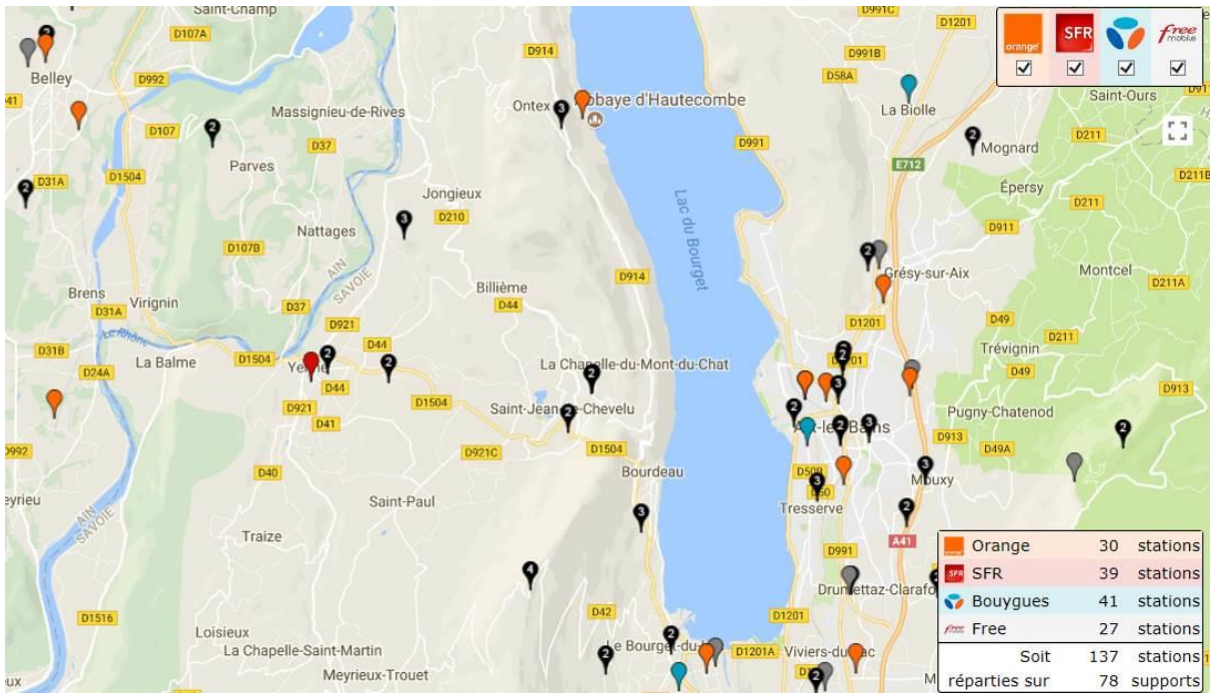
Si le câble de 20 000 volts transite dans le domaine public, la commune le finance.

-Si un transformateur existant est remplacé par un autre plus puissant pour raccorder de nouvelles maisons situées à plus de 250 m, ERDF finance le transformateur

- par contre si un nouveau transformateur est ajouté pour raccorder les nouvelles maisons situées à plus de 250 m, la commune finance le transformateur (attention aux coûts élevés).

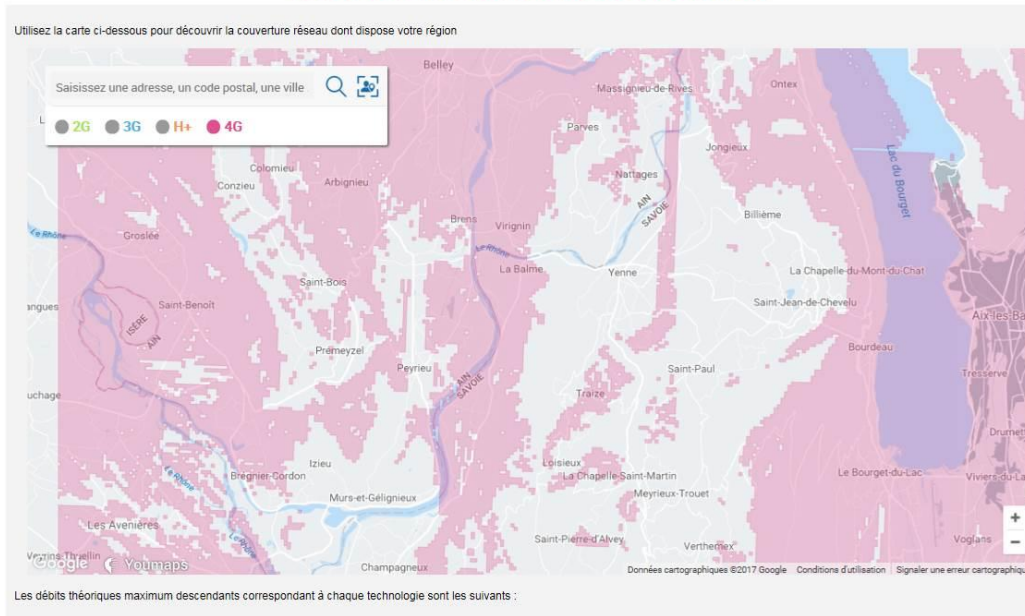
Signalons qu'en amont de Yenne, une partie du Rhône est détournée dans un canal artificiel pour l'alimentation de la centrale hydroélectrique de Brens (Ain).

Au XIX<sup>e</sup> siècle Yenne comptait 2 centrales hydroélectriques, dont la centrale de la Méline (située à Landrecin entre la Méline et la RD1504), dont la production (d'une moyenne de 1,20 GW/an) a été stoppée en 2001. Les équipements ont été détruits, le bâtiment de la salle des machines a été réaménagé en logement. L'autre centrale était située dans le bourg.

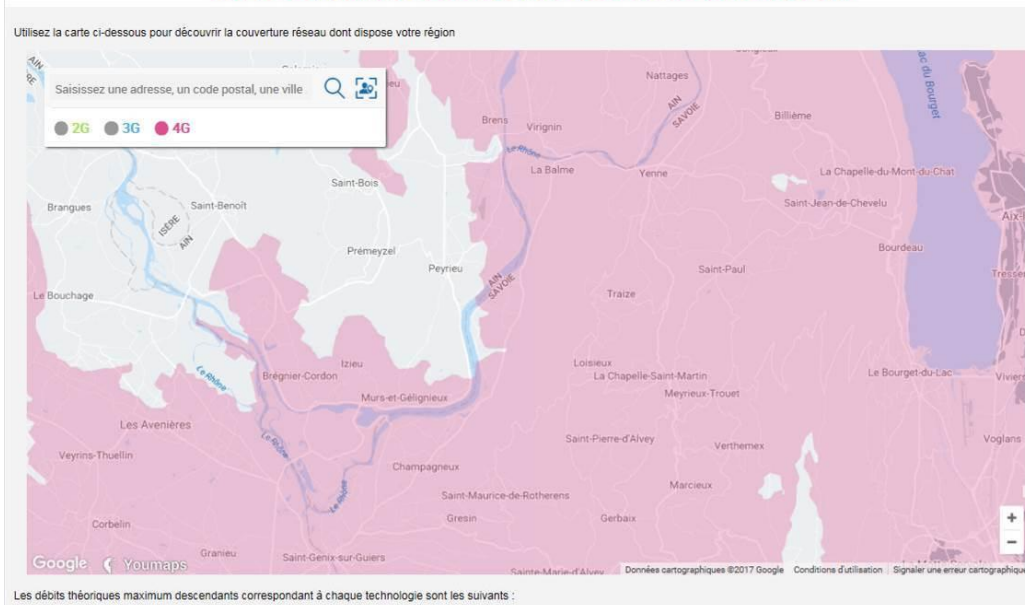


carte des antennes relai (source couverture mobile internet)

### LA COUVERTURE DU RÉSEAU ORANGE



### LA COUVERTURE DU RÉSEAU BOUYGUES TELECOM



**La desserte en très haut débit est faible actuellement.**

Les antennes relai sont concentrées à Yenne et St-Jean.

3 antennes à Yenne :

- au centre-bourg : antenne SFR, elle couvre SFR
  - au bourg entrée Est : antenne Orange, elle couvre Orange et free
  - à Arcolière : antenne Bouygues, elle couvre Bouygues et SFR
- 1 antenne à Jongieux : antenne TDF, elle couvre Bouygues, free, IFW et SFR.

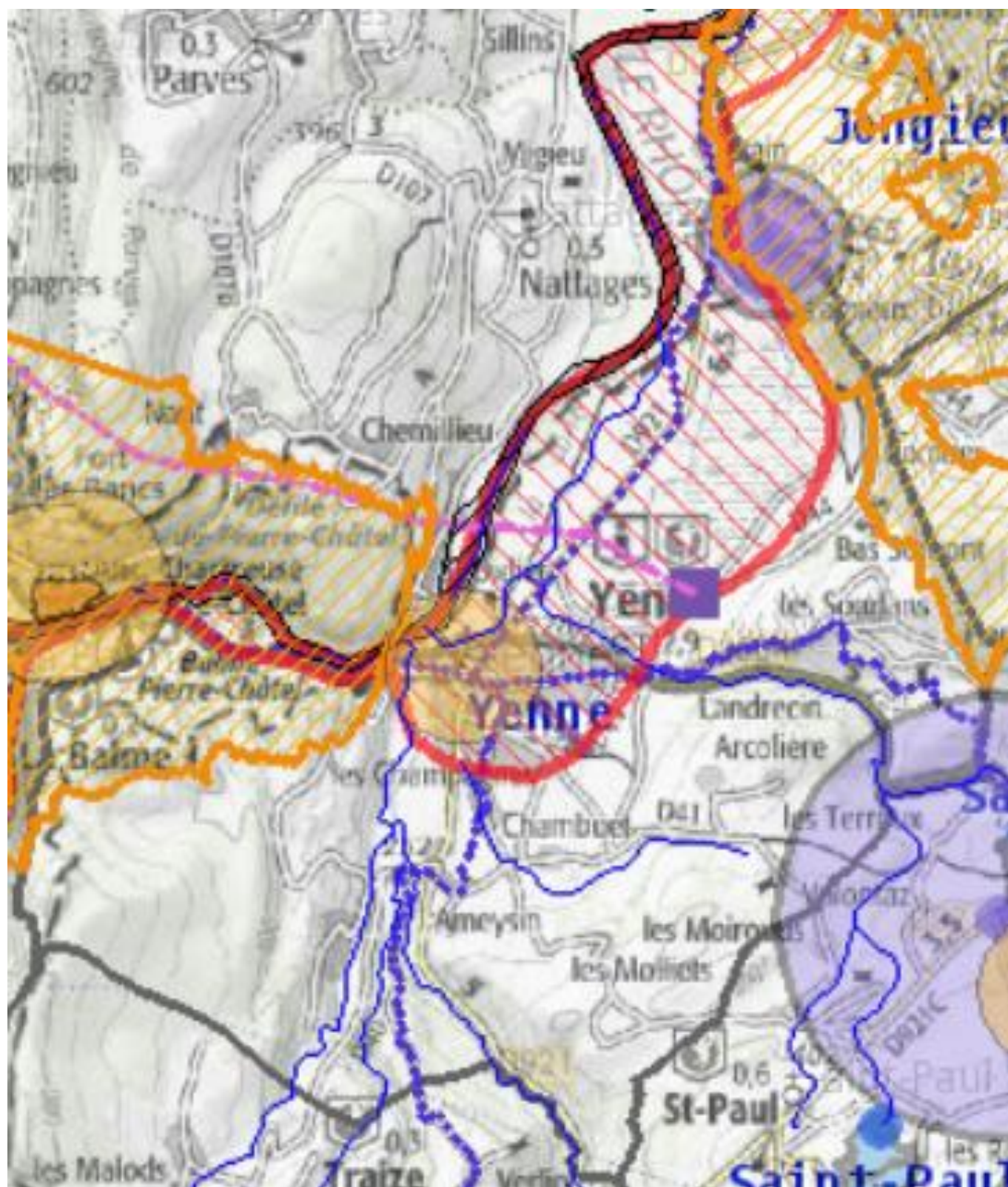
La couverture 4G des 4 communes serait essentiellement assurée par Bouygues Telecom.  
Traize est la commune la moins bien couverte.














Concernant l'aménagement numérique, le conseil départemental de la Savoie a pris en 2010 la double initiative d'engager la desserte de l'ensemble du département en fibre optique jusqu'à l'abonné dans la décennie 2010-2020 et de formaliser un schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Savoie (SDTAN) approuvé en avril 2012.

Les 4 communes se situent dans la partie du territoire couverte par le projet départemental via une délégation de service public.

COVAGE SAVOIE a été retenu par le Département pour son installation. **Le calendrier prévoit des travaux d'installation pour 2022-2025.** Les communes sont en train d'effectuer l'adressage de toutes les maisons, nécessaire à l'installation de la fibre optique.

**En attente du chantier de la fibre optique, l'ARCEP préconise de développer la desserte en 4G, en renforçant les antennes relais existantes ou en implantant de nouvelles antennes.**



- |                                                                                     |                                      |                                                                                     |                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
|  | ① A4-Cours d'eau passage travaux     |  | ① INT1-Voisinage cimetières             |
|  | ① AC1-Mmts historiques               |  | ① PM1-Plan Prev Risk Nat Inond Miniers  |
|  | ① AC1-Mmts histo périm de protection |  | ① PT1-Centre télécom                    |
|  | ① AC2-Sites inscrits et classés      |  | ① PT1- Périm protec perturb électromagn |
|  | ① I3-Canalisation de gaz             |  | ① PT2-Télécom protec obstacles          |
|  | ① I4-Lignes électriques              |  | ① PT3-Réseaux télécommunications        |
|  | ① I4-Postes électriques              |                                                                                     |                                         |

### 5.3 Les servitudes d'utilité publique

La carte ci-contre illustre leur positionnement.

**Yenne :**

- entretien des cours d'eau non domaniaux, dont le Rhône, la Méline et le Flon et leurs affluents
- 2 monuments historiques classés : église de Notre-Dame de l'Assomption et ancienne chartreuse de Pierre Chatel à Virignin
- 2 sites classés : le défilé de Pierre Chatel et le site viticole des crus de Jongieux et de Marestel
- libre passage sur les berges du Rhône
- lignes électriques
- PPRI : inondation du Rhône
- réseaux de télécommunications (stations herziennes)
- câble fibre optique





## 6. Urbanisation et patrimoine bâti

### 6.1 Les paysages urbains et bâtis

#### Perception des entrées de ville et structure du bourg



entrée ouest : RD1504 et groupe scolaire



entrée ouest : RD1504 et entreprise de paysage



Quartier du cimetière



entrée est : route de Chambéry dessinée par le double alignement d'arbres



vue sud du bourg depuis Ameysin

Yenne, ville médiévale et ancien port romain sur le Rhône, cité construite le long des réseaux d'eau qui ont guidé le tracé courbe du front bâti et des voies, qui ont ensuite recouvert les rivières. Les permanences historiques sont très lisibles aujourd'hui (le parcellaire et le bâti sont semblables à ceux du cadastre le plus ancien datant de 1730).



Diagnostic territorial et état initial de l'environnement

La commune compte deux entrées de ville principales, par la RD1504 :

- De l'ouest : on longe le Rhône, vue sur le groupe scolaire et espace arboré, silhouette du bourg avec clocher de l'hôtel de ville, espace requalifié : esplanade du Rhône, parking de covoiturage, abords de la salle de fêtes ...

Mais ce secteur est dévalorisé par le stockage en premier plan d'une entreprise de paysage. Le quartier du cimetière reste à être mis en valeur en rappelant les marques ancestrales.

- De l'est : espace très fonctionnel, la RD est bordée de part et d'autre de zones d'activités.

Le sud du bourg : son développement pavillonnaire induit une frange urbaine floue, on y arrive par les autres hameaux de la commune : Ameysin, Chambuet, Volontaz.

## 1 centre-bourg, traversée est-ouest

35



Le tissu historique est remarquable, il présente un bâti ancien homogène, à RdC+1 ou RdC+2, très dense et régulier qui dessine les rues et passages anciens.

L'ancienne entrée de ville depuis Chambéry, la rue du Capitaine Simon et le Faubourg Pailleraie à l'arrière, composent un bel alignement, qui pourrait être valorisé par une charte couleurs (ravalement de façades organisé).

Des ruelles et passages traversent l'épaisseur du bâti et offrent parfois des espaces aérés : jardins et clos arborés.

Globalement le bourg est dense, mais vert (et fleuri en été) : parcs, platanes, chemins, jardins en cœur d'îlots, canal ...



quartier excentré du cimetière



Régularité et alignement du bâti, cœur d'îlot jardiné (regroupement de jardins privatifs avec cheminement), rez-de-chaussée habités ; Potentiel de réhabilitation ou d'aération en cœur d'îlot ; la place Jean Deletraz (peintre local) à l'intersection entre le chemin de Ronde et la rue Antoine Laurent, présente une très grande bâtisse en pierre avec des ouvertures régulières : c'est un ancien hôtel particulier privé, qui peut être visité lors des journées du patrimoine. De l'autre côté du Flon, s'étend le quartier du cimetière.



La rue Antoine Laurent est l'ancienne rue des relais de poste : deux grandes propriétés avec cour. Il est dommage que la liaison piétonne soit insuffisante (un seul trottoir étroit) alors qu'elle assure l'accès au collège et à la Maison pour personnes âgées depuis le centre. Le chemin des écoles longe le mur de l'une des grandes propriétés jusqu'au pôle sportif, là aussi sans aménagement pour les piétons, lié à l'étroitesse de la rue sur une courte distance.

C'est un faubourg ancien, avec de grandes bâtisses : signalons un vieux bâtiment d'activités faubourg de la Rivière. Ce secteur accueille le nouveau pôle de santé.

## 4 secteur sud-est vers le Clos des Capucins



Le clos des Capucins, patrimoine remarquable, s'étend dans un environnement dévalorisé (bâti administratif ou sportif sans qualité). Un cheminement fait le lien entre ces bâtiments administratifs et le lotissement de Champ Crozet, agrémenté d'une aire de jeux et du canal de la Méline.

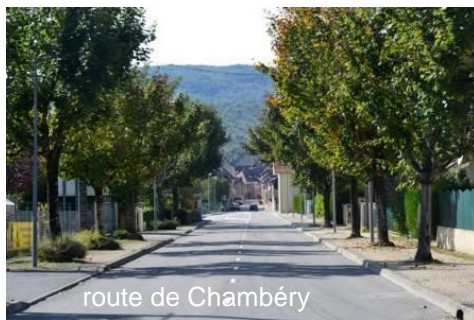
lotissement Champ Crozet

## 5 entrée ouest : avenue du Rhône



Aux franges du bourg, des immeubles plus récents ont été construits (chemin de Ronde, faubourg Tournechat) au débouché de l'avenue du Rhône. Cette entrée ouest présente du bâti vacant, dont un ancien garage. Ce secteur est limitrophe au projet du Flon. L'aménagement paysager de l'entrée nord s'étend plus à l'est.





Tout le sud du bourg est occupé par des lotissements de maisons individuelles et des immeubles de logements sociaux, ainsi les logements collectifs sont plus nombreux en périphérie qu'au centre bourg. La route de Chambéry, qui est l'ancienne entrée Est du bourg, traverse les zones commerciales et artisanales, elle est dessinée par un double alignement d'arbres.



1 Landrecin



Landrecin présente une façade étroite depuis la RD1504, le hameau s'étend le long de la route qui monte sur le coteau. Le bâti ancien, très volumineux et implanté dans la pente, compose un ensemble patrimonial. Le potentiel de réhabilitations est important.

Le hameau des Bernards s'étend également à l'arrière de la RD1504, mais dans la plaine. Des maisons individuelles se mélangent aux vieux volumes. Une continuité bâtie ancienne et deux anciennes fermes perpendiculaires à la route caractérisent la fin du hameau. Le potentiel de réhabilitations est important.



2 Les Bernards







1 les Soudans



2 Le Haut Somont



Les Soudans est un hameau viticole avec plusieurs domaines de part et d'autre de la route. Le bâti ancien est dominant.

Le Haut Somont présente une belle entrée avec une grande propriété en pierres. Plusieurs maisons anciennes sont remarquables. Le potentiel de réhabilitations est important.

Mais le hameau se termine par quelques pavillons qui changent de vocabulaire : mur béton, haie opaque, lignes droites.

Ce secteur s'inscrit en continuité de Gemilieu à St-Jean-de-Chevelu.





Bas Somont est un hameau linéaire structuré par le bâti ancien en amont de la voie à l'est, et le bâti pavillonnaire en aval à l'ouest. Les éléments paysagers entre les deux secteurs diffèrent : ouverture, jardins, arbres, ambiance bucolique pour l'ancien ; fermeture et haies opaques pour le neuf. Des stationnements sont possibles vers le lavoir. Un petit noyau ancien à l'ouest de la voie présente un potentiel de réhabilitations.



Grand Lagneux est un vieux hameau patrimonial (grange avec monte-charge à la sortie du village), qui accueille quelques maisons récentes. L'environnement immédiat est très boisé.

Petit Lagneux offre une belle entrée marquée par la chapelle et le lavoir.

Le bâti est dispersé le long de la route, il est ancien. Le hameau se termine par deux vastes domaines.

Le potentiel de réhabilitations est important dans les deux villages.



## 2 Petit Lagneux



## entrée nord par la RD921



Etain



Ce hameau essentiellement construit à l'est de la route départementale, pâtit des nuisances du trafic routier. Il est dévalorisé par plusieurs dépôts de vieux matériel et de véhicules, et par un ensemble bâti très dégradé.

Les maisons individuelles alternent avec les grands volumes anciens.

Il marque l'entrée nord de la commune.





Ameysin



De belles bâtisses anciennes s'érigent de part et d'autre de la RD921, dont certaines sont longues et perpendiculaires à la route. Les maisons pavillonnaires se sont développées à proximité. Ce secteur offre une vue dégagée sur la coopérative laitière et Chambuet.



Alors que la partie basse du hameau s'étend le long de la route (essentiellement au sud) en subissant les nuisances, la partie haute s'est développée dans l'épaisseur du village, témoignant de beaux volumes anciens mieux investis qu'à Chambuet le bas, qui présente un potentiel de réhabilitations.

2 le haut





En s'éloignant de la plaine du Rhône, on retrouve à l'extrémité sud du territoire communal les collines entre Mont Tournier et Mont du Chat.

L'habitat est dispersé en petits groupes.

Les Vigeoz près d'Ameysin est principalement constitué de maisons récentes, alors que les groupements plus au sud sont anciens et peu développés.



4 les Ricans

4 le Châtelard, avec le château, maison natale de Charles Dulin



1 Volontaz



château privé (résidence secondaire)



2 Arcolière et les Terroux depuis Volontaz



anciennes fermes aux Terroux

Secteur très étalé et dispersé sur la partie Est d'entrée de la commune, anciennes bâtisses et maisons récentes, au milieu des champs.

Volontaz forme une continuité pavillonnaire avec les Moirouds à St-Paul. Puis de vieilles maisons se dispersent. Certains ensembles sont remarquables, comme le château privé, le hameau des Terroux avec ses anciennes fermes perpendiculaires à la voie ...



3 Commuginin, grosse propriété entourée d'un parc emmuré remarquable





Le Théou étale une urbanisation linéaire et dispersée le long de la RD40, mixant anciennes bâtisses et maisons individuelles. Il offre une vue panoramique sur le hameau des Couleurs accroché au versant. Celui-ci est un hameau très patrimonial, aussi bien pour son paysage que pour son bâti, mais qui est très dégradé, tout semble à réhabiliter. Chevru et le Curtelot sont essentiellement constitués de vieilles bâtisses en pierre, davantage organisées en village à Chevru.



2 Les Couleurs



3 Le Curtelot

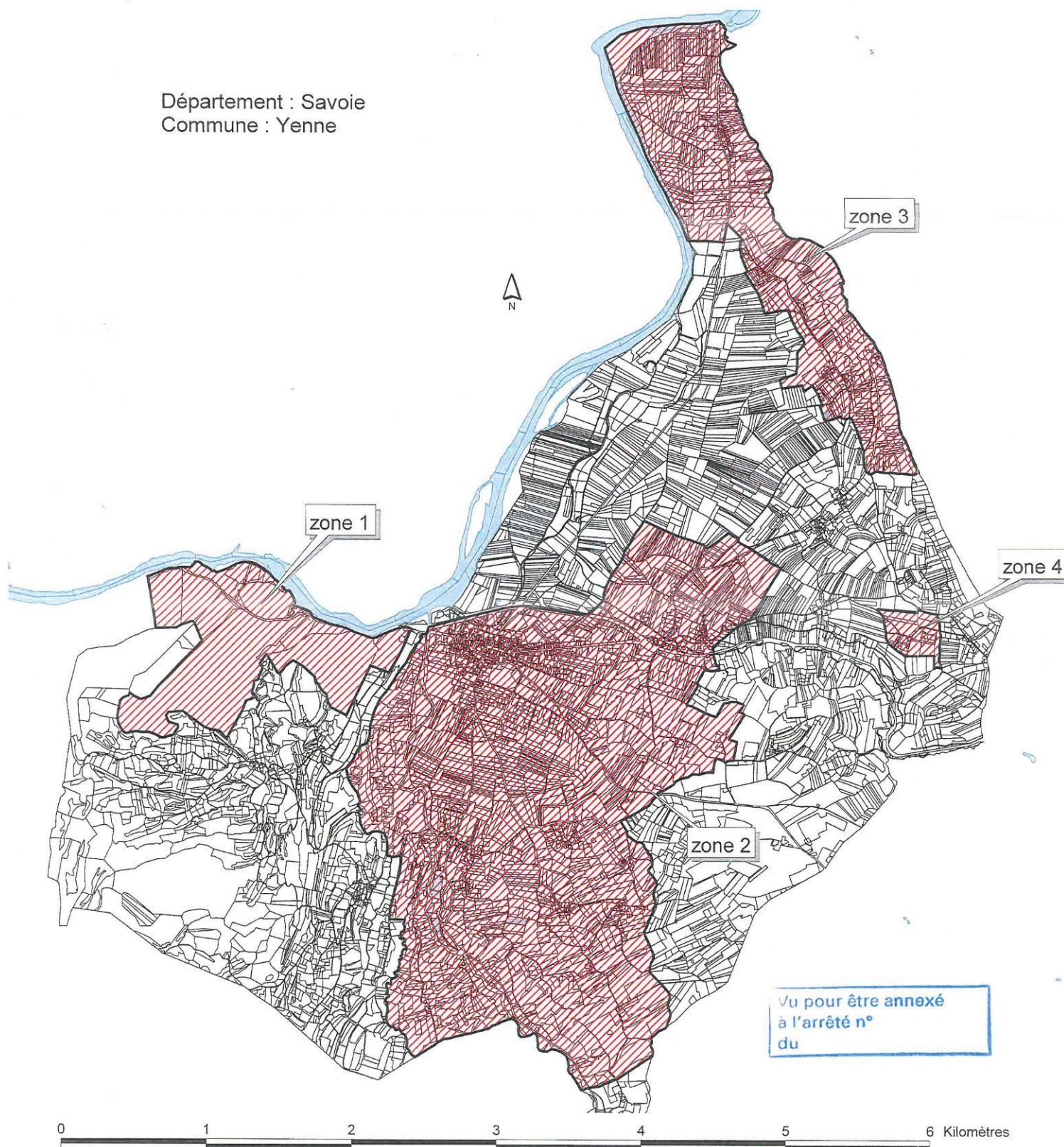


4 Chevru



Zones de présomption de prescription archéologique  
(Préfecture de la région Rhône-Alpes, Direction régionale des affaires culturelles)

Département : Savoie  
Commune : Yenne



 zones de présomption de prescription archéologique sur : - les permis de construire - les permis de démolir - les permis d'aménager - les décisions de réalisation de ZAC  
 parcellaire de Yenne  
 hydrographie

(Source charte paysagère du CAUE 73)

Dès l'Antiquité le Rhône était mis à profit pour charrier des pierres extraites des carrières de Yenne, d'abord en direction de Lyon et Vienne, puis plus localement, vers Pont-de-Beauvoisin. Le nom de Yenne, ou apparenté Ehauna, apparaît au V<sup>e</sup> siècle.

La situation géographique de Yenne est exceptionnelle : entre le massif de l'Epine et le Rhône, la ville ne se laisse découvrir qu'après le passage des gorges de la Balme à l'ouest, le tunnel du Chat à l'est et des élargissements naturels du Rhône au nord et de la vallée du Flon au sud.

Porte de la route des alpes vers l'Italie, Yenne a la particularité de ne pas avoir été commandée par un château intra-muros, mais par un réseau dense de maisons fortes disséminées alentours sur les points hauts.

Son emplacement privilégié génère dynamisme économique et libéralités politiques durant la période féodale. Ainsi, l'affranchissement de la cité au début de cette période résulte d'une stratégie de frontière. Des murailles sont construites au XIII<sup>e</sup> siècle sur l'actuel chemin de ronde, cette enceinte était ouverte de trois portes à la rencontre des routes venant du col du Chat, de la Cluse de Pierre-Châtel et de Novalaise.

Un canal de dérivation de la Méline traverse la cité, apportant au bourg une source d'eau courante nécessaire aux usages domestiques et une force motrice qui permettait d'alimenter des moulins. Yenne a eu au siècle dernier des artisans tanneurs. Le canal de la Méline fournissait l'eau nécessaire au travail des peaux.

Yenne possédait un port, base d'une certaine activité commerciale (route du sel, échanges franco-savoyards...). Le trafic de marchandises fut dès le XIII<sup>e</sup> siècle très important. Les équipages de transport de sel étaient formés d'une quinzaine de bateaux qui remontaient le Rhône remorqués par soixante à quatre-vingts chevaux. Au XIX<sup>e</sup> siècle vint la navigation par bateaux à vapeur qui permettait de relier Lyon à Aix-les-Bains par un service régulier de voyageurs. Le chemin du port, emprunté au début du présent parcours, garde la mémoire de cette voie navigable.

Les maisons à meneaux qui restent çà et là trahissent leur origine du XVI<sup>e</sup> siècle et appartenaient pour la plupart aux petits nobles des environs. Les maisons avaient une façade étroite sur la rue car les propriétaires payaient un impôt, le toisé, proportionnel à l'étendue de celle-ci. Elles étaient profondes et l'arrière donnait sur un jardin s'étendant jusqu'aux murs d'enceinte.

Yenne a su également s'adapter à toutes les époques architecturales : notons quelques bâtiments d'architecture contemporaine de qualité : la Maison de la Dent du Chat, l'extension du Clos des Capucins, le foyer logements de l'EHPAD, le pôle santé.

La commune est concernée par :

- 2 monuments historiques classés : église de Notre-Dame de l'Assomption et ancienne chartreuse de Pierre Chatel à Virignin
- 2 sites classés : le défilé de Pierre Chatel et le site viticole des crus de Jongieux et de Marestel.

Une procédure de Site Patrimonial Remarquable est engagée.

Au vu des nombreux sites archéologiques, **la commune est concernée par un arrêté préfectoral de zones de présomption de prescriptions archéologiques sur les projets d'aménagement ou de construction sur 4 zones (carte ci-contre) :**

- zone 1 : le défilé de Pierre Chatel
- zone 2 : le centre-bourg
- zone 3 : Etain et Lagneux
- zone 4 : Somont

Des mesures d'archéologie préventive seront prescrites par la DRAC avant réalisation des travaux relatifs aux projets de construction, aménagements et travaux divers.



église Notre-Dame de l'Assomption



défilé de Pierre Chatel



le Clos des Capucins avec une partie de son extension



un des anciens relais de poste rue Antoine Laurent



maison forte de Somont



Château du Chatelard (maison natale de Charles Dullin)



maison place Jean Deletraz



propriété isolée au nord-est des Bernards



chapelle de Landrecin



chapelle de Lagneux



celliers viticoles entre Landrecin et les Soudans



détail d'ouverture d'une grange au Haut Somont



grange à Grand Lagneux



lavoir à Petit Lagneux



ancienne Chartreuse sur le défilé de Pierre Chatel



croix à Chevru



rue du Capitaine Simon

### Eglise de Notre-Dame de l'Assomption, classée aux MH

Eglise fondée sur les bases de style roman, elle évolue au fil des siècles en adoptant des éléments d'autres grandes périodes architecturales.

A noter les chapiteaux historiés colorés du portail roman et les stalles gothiques sculptées originaires de la Chartreuse de Pierre Châtel. On peut encore y voir les traces des ouvertures de l'époque romane, les sculptures du portail d'entrée datées du XII<sup>ème</sup> siècle ainsi qu'une tombe emmurée du VI<sup>ème</sup> siècle.

Le prieuré la jouxte.

Ancien couvent, **le Clos des Capucins** a accueilli une communauté de Capucins du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Révolution. Il a conservé son authenticité et son caractère architectural. Les bâtiments sont entourés d'un parc de 2 hectares entièrement clos.

En 1796 le Clos des Capucins est vendu comme bien national. Les Capucins rachètent le Clos en 1823 et sont une deuxième fois expulsés en 1901. Plusieurs propriétaires se succèdent dont la Société Immobilière de Yenne qui le garde jusqu'en 1974. On y fonde une école ménagère de 1949 à 1971.

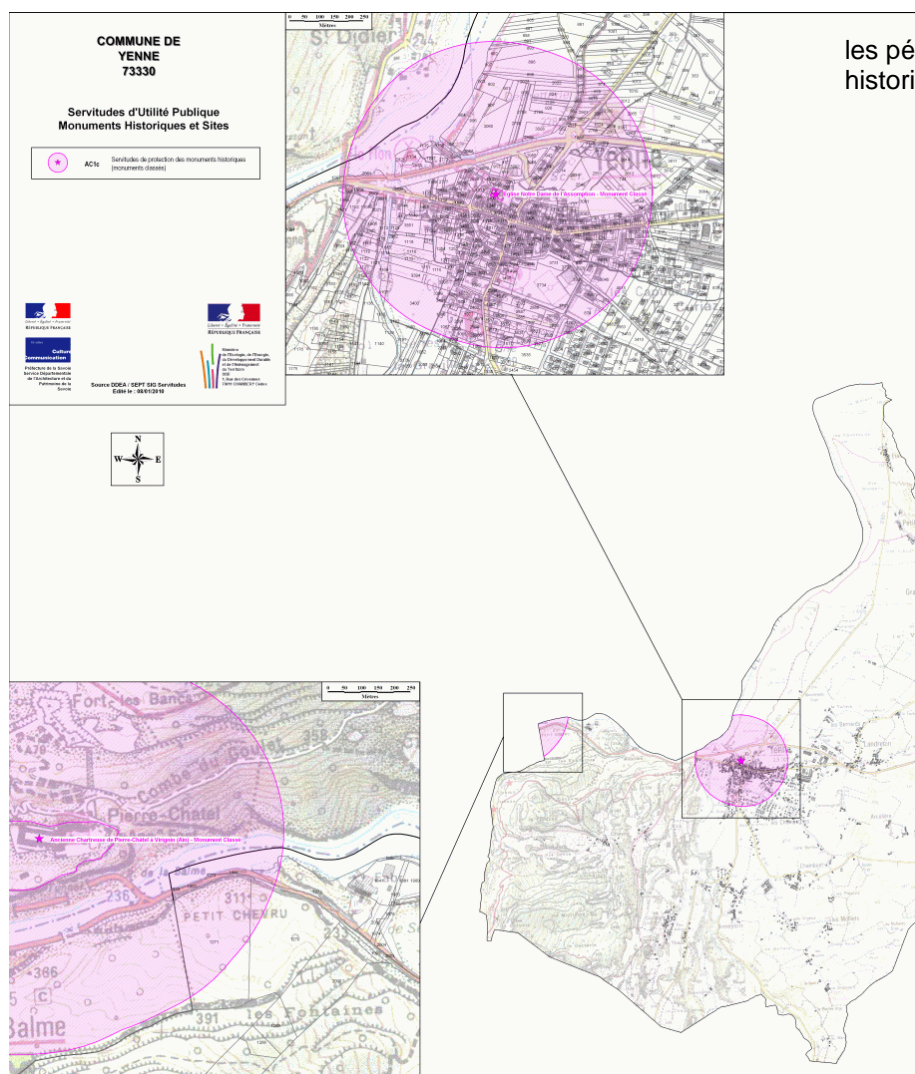
La propriété est ensuite rachetée par la Municipalité de Yenne qui va fonder une association puis une Société d'Economie Mixte gérant aujourd'hui le centre d'hébergement et de séminaires.

**La chapelle Notre Dame de la Montagne** en surplomb sur la montagne de Chevru ; Notre Dame était invoquée par les habitants et les marins naviguant sur le Rhône qui franchissaient les gorges de la Balme.


Citons également les chapelles de Landrecin et de Lagneux, le château du Chatelard (XIV<sup>e</sup> siècle) et maison natale de Charles Dullin, la maison forte de Somont (fin du Moyen-âge) ... et le petit patrimoine : les lavoirs dont celui de Petit Lagneux, les celliers viticoles.

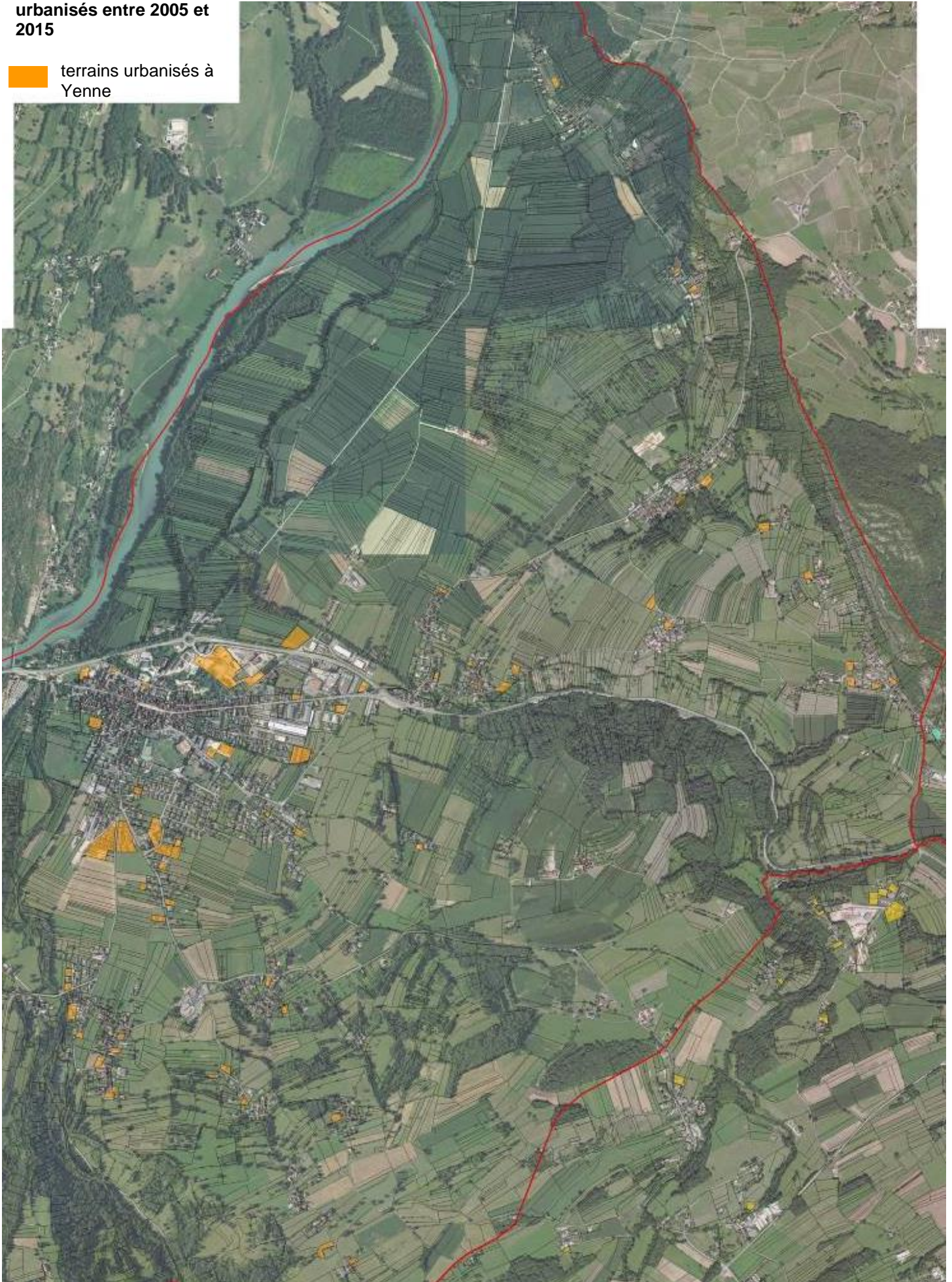
Notons qu'en continuité de la requalification de la place Charles Dullin, la rue faubourienne du Capitaine Simon mériterait une valorisation colorimétrique de ses façades.

**Une étude patrimoniale relative à la procédure Site Patrimonial Remarquable est en cours, elle analyse précisément tous les aspects patrimoniaux de la commune, elle est incluse dans l'OAP n°21, en attente de sa finalisation.**



repérage des terrains  
urbanisés entre 2005 et  
2015

 terrains urbanisés à  
Yenne



## 7. Consommation de l'espace et évolution de la trame urbaine

### 7.1 L'analyse de la consommation de l'espace

#### L'évolution des espaces bâtis

La carte ci-contre montre les parcelles ayant été urbanisées entre 2005 et 2015 pour l'habitat, les activités et les équipements. Cette analyse a été réalisée à partir de la comparaison des photos aériennes de 2005 et de 2015.

**Pour Yenne, environ 13 ha ont été consommés en 10 ans**, ce qui porte la tâche urbaine en 2015 à environ 190 ha. Elle représente 8,1% du territoire communal.

Les surfaces urbanisées pour les 3 autres communes :

St-Jean : environ 5,5 ha consommés en 10 ans, ce qui porte la tâche urbaine en 2015 à environ 44 ha

St-Paul : environ 6,7 ha consommés en 10 ans, ce qui porte la tâche urbaine en 2015 à environ 53 ha

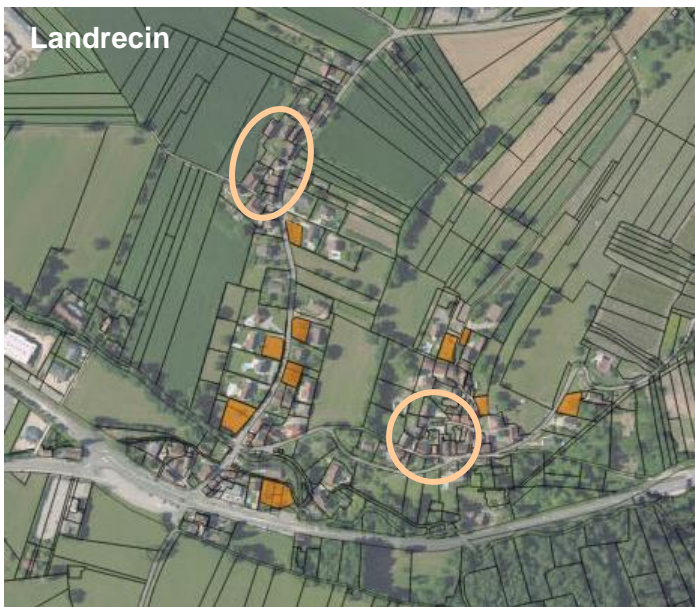
Traize : environ 4,8 ha consommés en 10 ans, ce qui porte la tâche urbaine en 2015 à environ 23 ha.




Soit une consommation totale de 30 ha pour les 4 communes, ce qui représente environ 9,7% de la tâche urbaine totale des 4 communes.

#### L'évolution des espaces agricoles et boisés

La majeure partie des espaces urbanisés depuis 2005 correspond à une consommation de l'espace agricole.

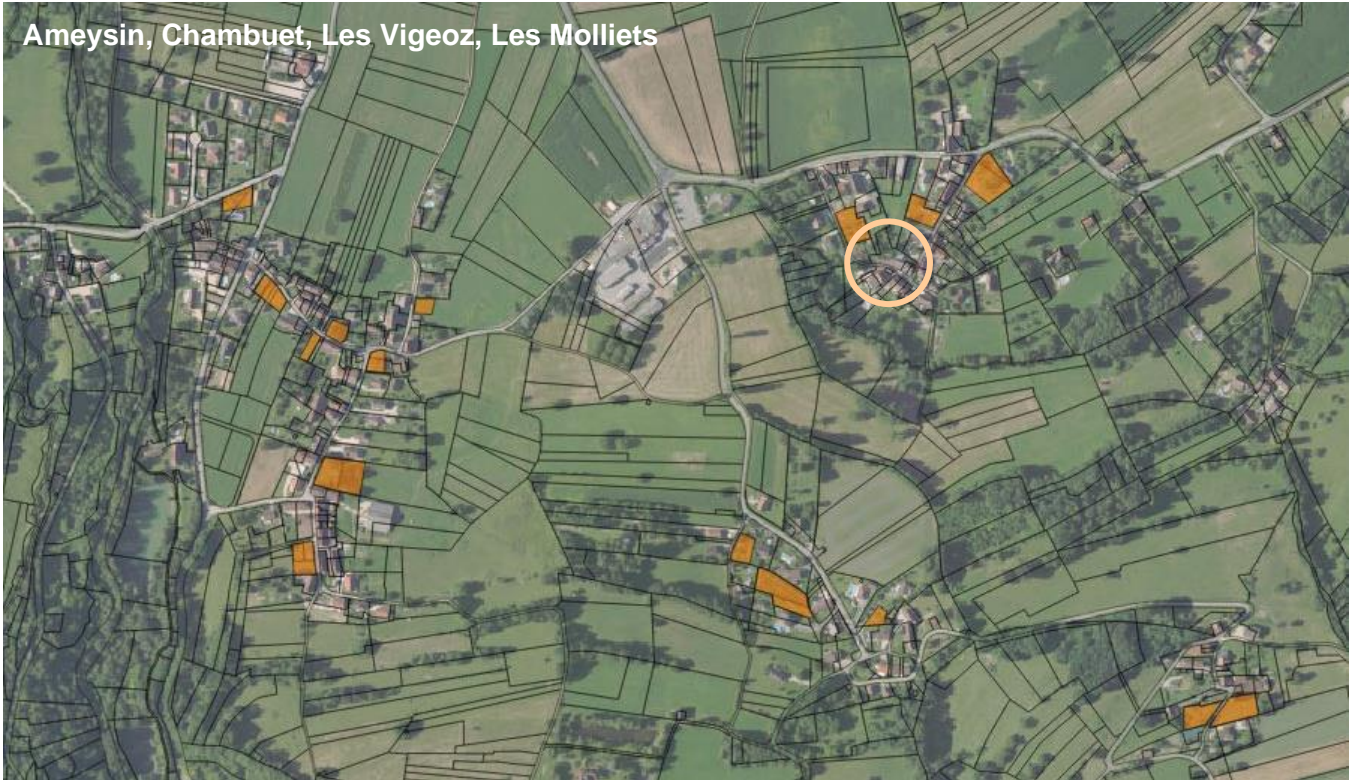
Cependant, aucune évolution significative des espaces boisés n'a été constatée sur cette période.



-  gisements pour l'habitat
-  gisements pour les activités
-  potentiel de réhabilitations







## 7.2 Le potentiel des gisements fonciers

L'analyse du potentiel des gisements fonciers permet de quantifier les logements qui pourraient être produits uniquement en renouvellement urbain. Cette analyse repose sur un double repérage :

- **Le parcellaire disponible à partir de l'orthophotoplan :**

sont repérées à l'intérieur des groupes de constructions (les constructions à l'écart de ces groupes ne sont pas prises en compte), les parcelles résiduelles, qui sont des parcelles libres ou des « grands jardins » qui pourraient faire l'objet d'une division parcellaire.

Les espaces repérés sont mesurés en hectares et estimés en nombre de logements potentiels : de 1 à 2 maisons par parcelle (selon leur taille). Aux grands tènements une densité moyenne de 25 logts/ha est appliquée.

- **Le potentiel de réhabilitations à partir de visites in situ, croisées avec la connaissance des élus.**

Pour Yenne le repérage des gisements fonciers au stade du diagnostic (donc avant le travail de conception du règlement graphique) indique :

environ 5 ha pour l'habitat

environ 4,5 ha pour les activités

**soit 9,5 ha au total.**

Environ 70 logements sont comptabilisés sur les parcelles diffuses et environ 20 logements sur les grands tènements, soit 90 logements.

Le repérage des réhabilitations au bourg, à Landrecin, aux Bernards, à Haut Somont, à Chambuet, aux Couleurs, à Chevru, à Curtelot, à Grand et Petit Lagneux, à Etain, totalise un potentiel d'environ 60 logements.

**Ainsi 90 logements neufs s'avèrent possibles sans consommer davantage d'espaces agricoles ou naturels ; ajoutés aux 60 logements issus des réhabilitations, on obtient une estimation d'environ 150 logements au total.**



## Partie 2 - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT /

### 1. Grands paysages

#### 1.1 Le socle géographique

##### Relief et géologie

Entre les deux massifs calcaires orientés nord/sud :

- Côté est, **la Dent du Chat** (1390 mètres) et la Charvaz (1158 mètres) que le col du Chat sépare (638 mètres),
- Côté ouest, **la crête nord du Mont Tournier** (qui atteint 630 mètres d'altitude au niveau de Traize) et au nord du défilé Pierre Châtel la montagne de Parves (hors territoire d'étude).

Yenne se distingue des trois autres communes par l'étendue plane et homogène de la plaine du Rhône (entre 225 et 230 mètres d'altitude) qui contraste avec le relief marqué du défilé de la Balme à l'Ouest et du coteau viticole à l'Est.

##### Hydrographie

Sur Yenne, le réseau hydrographique est composé en tout premier lieu du **Rhône** qui traverse le territoire au nord avant de bifurquer vers la Balme. Trois de ses affluents ont sculpté le territoire :

- **Le Flon** prend sa source près du mont Chaffaron plus loin au sud et s'écoule au sein d'une combe boisée assez encaissée. Il marque la limite entre Saint-Paul et Traize, puis traverse le sud de Yenne pour aller se jeter dans le Rhône à l'entrée Ouest de la ville. Il collecte les eaux de plusieurs ruisseaux permanents ou temporaires dont :
  - le ruisseau de Malacôte (dit aussi ruisseau des Couleurs),
  - le ruisseau des Berthets, (dit aussi ruisseau de la Navette)
  - le ruisseau de Chambuet dont la partie aval est canalisée sur la traversée de Yenne.
- **La Méline** présente un caractère naturel des lacs de Chevelu jusqu'à l'entrée Est de Yenne.
  - Elle se divise ensuite en deux avec le canal de la petite Méline qui traverse l'urbanisation de Yenne pour rejoindre la Méline juste avant sa confluence avec le Rhône.
  - le ruisseau du Colliard est un de ses affluents, en limite avec Saint Jean et Saint Paul
- **La Lône** correspond à une dérivation du Rhône qui récupère les eaux des fossés de drainage du nord de la plaine de Yenne.

La commune de Yenne est également caractérisée par la présence de nombreux cours d'eau intermittents (Ruisseaux de la Touvière, des Ruffieux, de Bas Somont, de Haut Somont, de Curtelod, du Revil, des Merceries...) ainsi que de nombreux rus, canaux et fossés, en particulier dans la plaine alluviale du Rhône.

A signaler, le territoire de Yenne est traversé par la galerie d'assainissement du Bourget avec un accès intermédiaire par une descenderie au lieu-dit Cottin. Elle est évidemment enterrée mais reste parfois signalée sur les cartes du réseau hydrographique.

A signaler également, une étude sur les affluents du Rhône a été réalisée en 2016 par le syndicat du Haut Rhône (Affluents rive gauche du Rhône : Le Flon, la Méline et le Ruisseau de la Lône - Etat des lieux - Synthèse et préconisations de gestion).

## Végétation

### Boisements

La couverture végétale qui influence le plus les paysages correspond aux boisements. La carte ci-contre permet de faire ressortir les différents peuplements forestiers présents sur le territoire.

Les principales masses boisées correspondent aux massifs montagneux. Il s'agit en général de feuillus en mélange mais chaque versant présente sa particularité :

- Le versant Ouest du Mont du Chat est occupé par la série montagnarde de la hêtraie sapinière (hêtre, le sapin, l'épicéa, l'érable sycomore...) avec une prépondérance des conifères proportionnelle à l'altitude.
- Le nord du Mont Tournier, ou crête de Chevru qui, du fait de son sol pauvre et de son exposition, présente une végétation atypique à caractère méditerranéen avec des pelouses sèches (côtes vieilles) et des boisements thermophiles (chêne sessile, charme, buis...)

On note la présence de peupleraies au nord dans les secteurs humides de la plaine de Yenne et des berges du Rhône.

Ailleurs, les boisements sont globalement inféodés aux zones de plus fortes pentes et aux milieux frais: frêne, tilleul, bouleau, chêne pédonculé, chêne sessile, les érables champêtres et sycomores, aulne glutineux. Les parties des plus encaissées des combes du Flon et de la Méline forment des masses boisées particulièrement importantes.

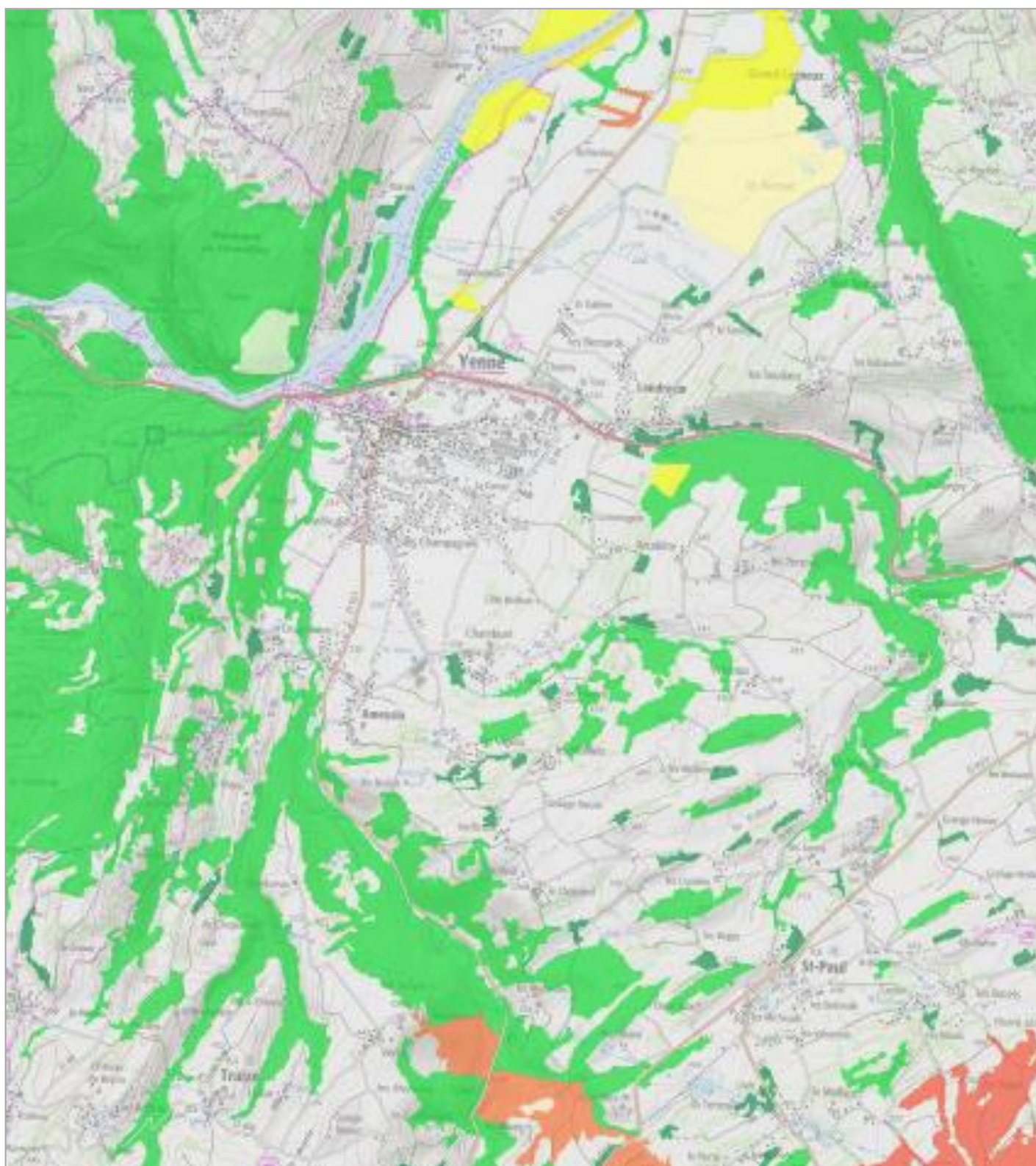
Les haies champêtres sont composées en général de frêne, noisetier, chêne et acacia. Le châtaignier s'est développé par endroits à la faveur des sols acides.

Sur Yenne, la surface de forêt est de 864 ha (Source : IFN 2014), soit 37% des 2326 ha du territoire communal.

### Cultures

La présence de cultures agricoles différentes influence également les paysages de chaque commune :

- La viticulture est présente sur les coteaux au nord de Saint Jean-de Chevelu, mais aussi à l'est de Yenne (Bas et Haut Somont, Grand et petit Lagneux...)
- Les grandes cultures céréalières, dont le maïs, sont particulièrement présentes autour de Yenne
- Les herbages avec haies et taillis sur les coteaux non viticoles.



### LEGENDE

- Forêt fermée à mélange de feuillus
- Forêt fermée à mélange de feuillus prépondérants et conifères
- Forêt fermée à mélange de conifères prépondérants et feuillus
- Forêt fermée de sapin ou épicéa
- Forêt fermée de mélèze pur
- Forêt fermée de douglas pur
- Peupleraie
- Lande
- Formation herbacée

Extrait de la carte forestière (Source : [geoportail.gouv.fr](http://geoportail.gouv.fr))

## 1.2 Les Unités paysagères

Les unités paysagères identifiées s'appuient sur celles de la charte architecturale et paysagère de Savoie mais les unités ont été affinées dans leurs limites et redécoupées en sous-unités afin de mieux traduire la diversité des paysages.

### 1. La plaine de Yenne, sous l'influence du Rhône

Le lit majeur du Rhône dessine une large plaine circulaire autour de la ville de Yenne. Les paysages sont majoritairement ouverts avec :

- des grandes parcelles de cultures céréalières (maïs principalement) au premier plan,
- les ripisylves du Rhône et des Lônes, des plantations de peupliers et des boisements humides animent le second plan,
- la ligne plus ou moins affirmée des coteaux, les falaises du défilé du Rhône et les sommets lointains dessinent le fond de scène.

A l'exception de la ville de Yenne, centrale et proche du Rhône, les hameaux se sont implantés au pied des coteaux loin des crues du fleuve.

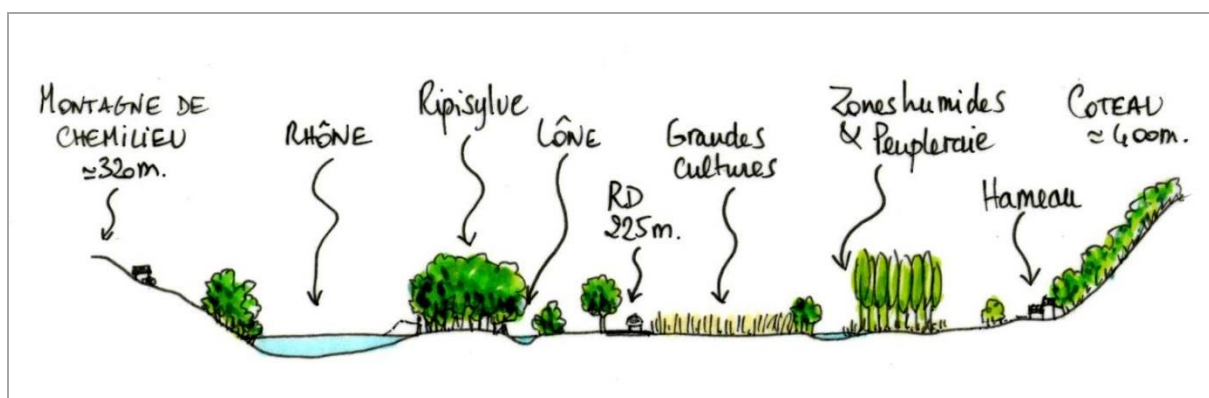
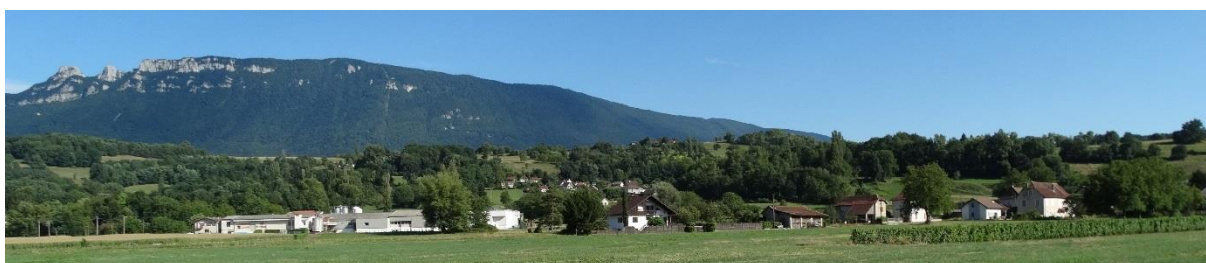


Schéma de principe de l'unité paysagère 1 - Plaine de Yenne



Diagnostic territorial et état initial de l'environnement



## 2. La côte boisée de Chevru, prolongement nord du Mont Tournier

Surplombant la plaine de Yenne et les vallons de Traize, la crête de Chevru constitue l'un des deux versants qui encadrent le territoire et fait office de « mur porteur » de son identité paysagère.

Son relief affaissé, sa végétation plutôt sèche et ses quelques affleurements rocheux lui donnent des allures de maquis. Les boisements et taillis dominent mais quelques hameaux se sont implantés à flanc de coteau en limite basse des boisements ou à l'occasion de petites clairières.

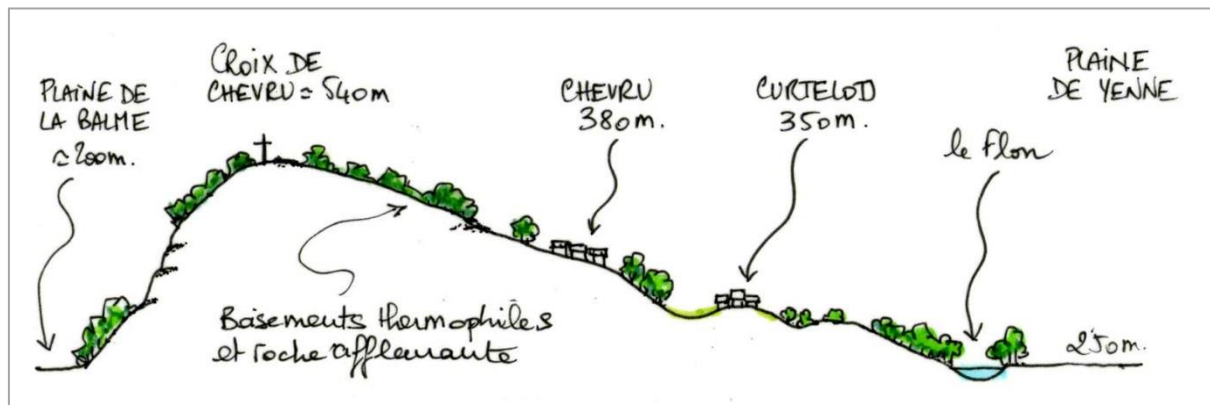
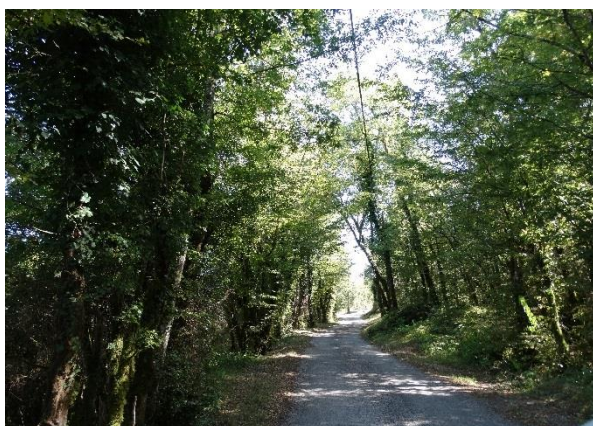


Schéma de principe de l'unité paysagère 2 – Montagne boisée de Chevru



#### 4. Les collines de Saint-Paul et Chevelu, contreforts agricoles du Mont du Chat

Cette unité regroupe Saint-Paul-sur-Yenne et ses hameaux mais aussi le sud-est de la commune de Yenne et la frange sud du village de Chevelu. Cet ensemble correspond à un large plateau agricole légèrement ondulé de collines. Les perceptions sont ouvertes sur cultures mixtes, prairies et pâturages. La trame arborée et la traversée de petites combes boisées animent le parcours.

L'implantation du bâti privilégie les points hauts et les flancs sud des collines alors que les boisements occupent leurs flancs nord.

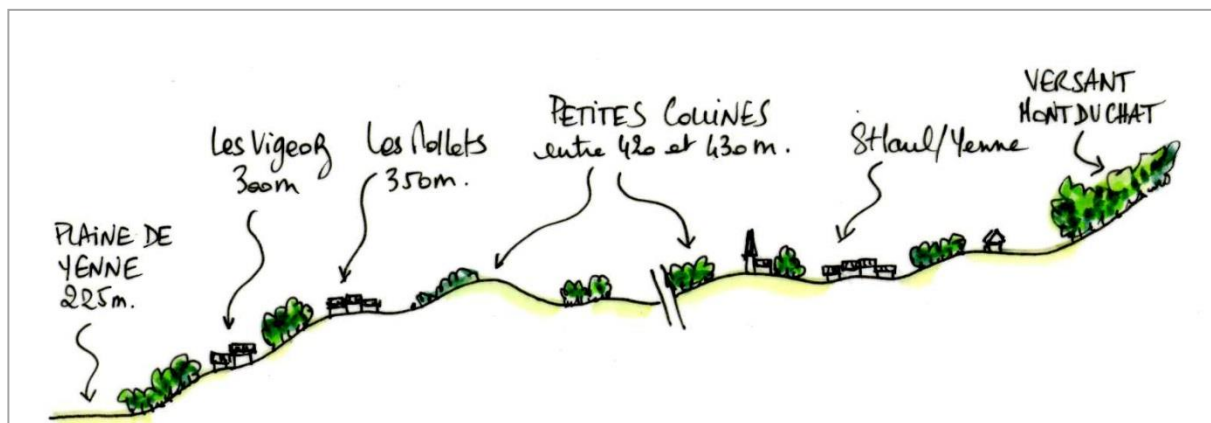


Schéma de principe de l'unité paysagère 4 – collines de Saint-Paul



## 5. Les coteaux viticoles de Saint-Jean et Somont, entre mont de la Charvaz et vallée de la Méline

Les coteaux de Saint-Jean de Chevelu se caractérisent par la coexistence remarquable de paysages viticoles et de milieux naturels préservés (lacs, zones humides, vallée de la Méline...) et de hameaux de grand intérêt architectural. Les paysages de vignes se prolongent plus à l'ouest sur la terrasse entre haut et bas Somont. Ils correspondent aux franges du site classé des Coteaux viticoles de Jongieux-Marestel. Le bâti forme des petits hameaux qui s'étagent à flanc de coteaux. Les châteaux et bâtisses d'intérêt patrimonial marquent le paysage de leur volume imposant.

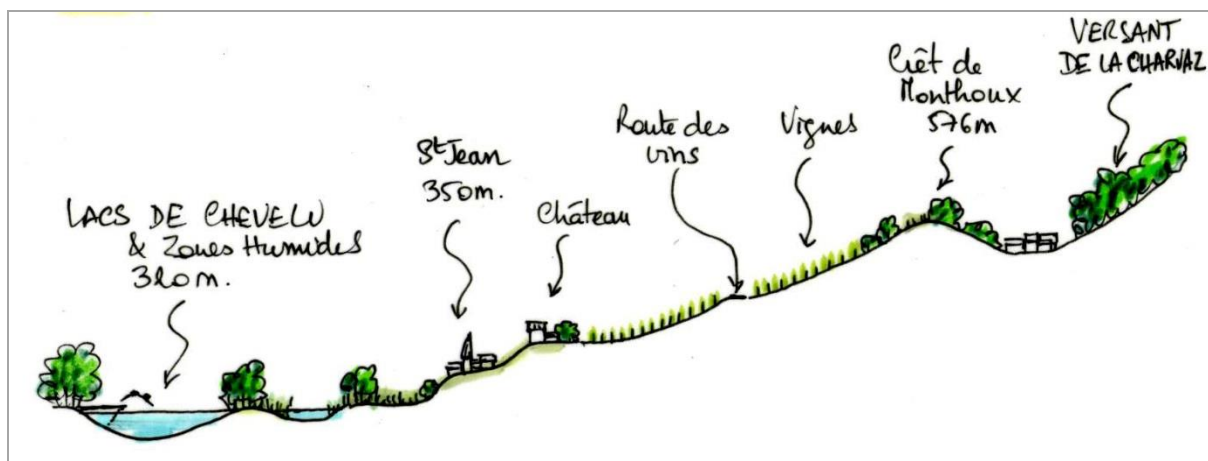


Schéma de principe de l'unité paysagère 5 – Coteau viticole de Saint-Jean et Somont



### 1.3 Les éléments paysagers remarquables

Les éléments paysagers remarquables correspondent aux sites particulièrement emblématiques du territoire, soit parce qu'ils font l'objet d'un statut de protection, soit parce qu'ils sont vecteurs d'image de « carte postale » qui s'exporte au-delà des frontières du territoire.

- **Le site classé des coteaux viticoles de Jongieux et de Marestel** (classé le 12 juillet 2010 au titre Loi du 2 mai 1930 portant sur la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque) et par extension les paysages de vignes de Saint-Jean-de-Chevelu et de Haut Somont qui correspondent aux franges sud du périmètre classé.
- **Le site classé du défilé Pierre-Châtel** (classé le 31 mai 2013) paysage de gorges qui constitue à constitue une porte naturelle grandiose au territoire de Yenne ;
- **Le Rhône**, fleuve roi et sauvage qui déroule nonchalamment son lit bleuté au nord de la plaine de Yenne ;
- **Les éléments repères identitaires** tels que la Dent du Chat, les falaises calcaires de Chevru, du Mont Lierre ou de Petit Lagneux ou encore les clochers de chaque chef-lieu.



Dans l'ordre : La Dent du Chat / Le Rhône / Le paysage de vignes

## 1.4 Les éléments paysagers structurants

Les éléments structurants guident la lecture des paysages. Ils dessinent des lignes de force principales (crêtes, versants boisés, vallons des cours d'eau...) ou secondaires (haies, ruptures de pente).

- **Lignes de crête principales** : Crêtes du Mont du Chat, de la Charvaz, du Mont Tournier ;
- **Les ruptures de pente** : hauts des coteaux, rebords de plateaux qui encadrent les gorges de la Méline, le défilé du Rhône ou la combe boisée du Flon, petit cirque de Saint-Jean de Chevelu ;
- **Cours d'eau, combes et vallons humides** : La Méline, le Flon, la Lône et leurs boisements rivulaires ;
- **Les masses boisées** qui, selon leur échelle, souligne un versant, une combe ou le flanc d'une colline.



Crête, Versant boisé et haies champêtres



Croupes agricoles et combe boisée d'un ruisseau



Rupture de pente du coteau en bordure sud-est de la plaine de Yenne

## 1.5 Les éléments de perception

Il s'agit d'identifier les modalités de perception du territoire, la manière dont il s'offre à la découverte et les sites stratégiques pour la valorisation des paysages.

### Les points de vue remarquables

Les principaux belvédères et sites aménagés offrant des vues panoramiques ou porteuses d'identité sont localisés sur la carte des paysages. On peut distinguer deux catégories : les officiels (signalés sur la carte IGN) et ceux qui ont valeur plus locale.



- 1-Panorama sur la plaine de Yenne depuis la chapelle Saint-Romain
- 2- Panorama depuis le belvédère le long de la route du mont du Chat (St Paul)

## Les séquences paysagères le long des axes de perception

Les routes principales et itinéraires valorisés (RD1504, route des vignobles, RD921 au nord de Yenne, itinéraire cyclable de la via Rhôna...) sont autant d'axes de perception des paysages. Dans le principe des « corridors touristiques » du SCOT, il s'agit de favoriser leur mise en scène, que ce soit dans un objectif de découverte touristique ou de valorisation des paysages vécus au quotidien.

A titre d'exemple, les séquences paysagères le long de la RD1504 sont localisées sur la carte des paysages. Elles permettent de distinguer :

- Les séquences ouvertes, le plus souvent à dominante agricole, qui laissent place à la découverte du paysage ;
- Les séquences fermées, en général par des boisements, qui cadrent le regard dans l'axe de la route ;
- Les séquences bâties, plus ou moins structurées selon la typologie urbaine traversée.

## Les franges urbaines et entrées de village

Les franges urbaines « ouvertes » correspondent à des avant-plans (le plus souvent agricoles) qui jouent un rôle déterminant dans la perception de la silhouette urbaine. La qualité des franges dépend alors du traitement des limites de propriété et de la cohérence des typologies bâties.

Les franges urbaines sont dites « fermées » lorsque la limite d'urbanisation s'appuie sur un élément paysager lisible (boisements, relief...). La transition entre espace bâti et espace agri-naturel est alors bien définie. L'urbanisation a trouvé un appui logique et il s'agit de ne pas franchir ou effacer cette limite.



frange urbaine ouverte au sud de Yenne, plus qualitative à droite qu'à gauche

## 1.6 Les éléments de fragilité

Ils correspondent aux « points noirs paysagers » qui brouillent la lecture du paysage et dégradent sa qualité. Peu flagrants sur le territoire, on peut néanmoins citer quelques exemples d'éléments à améliorer :

- Zones d'activités à l'entrée Est de Yenne ;
- Urbanisation diffuse le long des voies : Rue de Chambuet au sud de Yenne par exemple
- Points d'apport volontaires des déchets dont l'intégration paysagère n'est pas toujours satisfaisante mais parfois difficilement compatible avec le besoin de faciliter leur repérage.







- **Socle géographique** : plaine alluviale, extrémité nord du Mont Tournier, coteaux calcaires
- **Unités paysagères** : 5 ambiances différentes (Unités 1, 2, 3, 4 et 5)
- **Paysages remarquables** : 2 sites classés, le Rhône, étang des Lagneux, falaises calcaires
- **Éléments paysagers structurants** : crête boisée de Chevru, ruptures de pente des coteaux, boisements rivulaires du Rhône, combes boisées du Flon et de la Méline....
- **Points de vue** : 2 vues emblématiques et 1 vue d'intérêt local
- **Séquences paysagères le long de la RD1504** : bâtie et ouverte au niveau de Yenne / fermée dans le défilé du Rhône
- **Franges paysagères** : majoritairement fermées au nord et ouvertes au sud
- **Fragilités** : Z.A. en entrée Nord Est, urbanisation linéaire de Chambuet, Frange Sud-Ouest de Yenne peu qualitative





## Légende


### Elements paysagers structurants

-  Lignes de crêtes principales
-  Lignes de crêtes secondaires
-  Rupture de pente des coteaux
-  Cours d'eau, combes et talwegs
-  Masses boisées
-  peupleraie

### Paysages remarquables



-  Vignes
-  I\_sites\_classes\_s\_r82
-  sites inscrits

### Eléments repères

-  Liés à l'eau, au relief (marron) ou aux flèches des clochers

### Perceptions


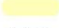

#### Point de vues

-  Vue d'intérêt local
-  Vue emblématique

#### Séquences Paysagères RD1504

-  Séquence bâtie
-  Séquence fermée
-  Séquence ouverte

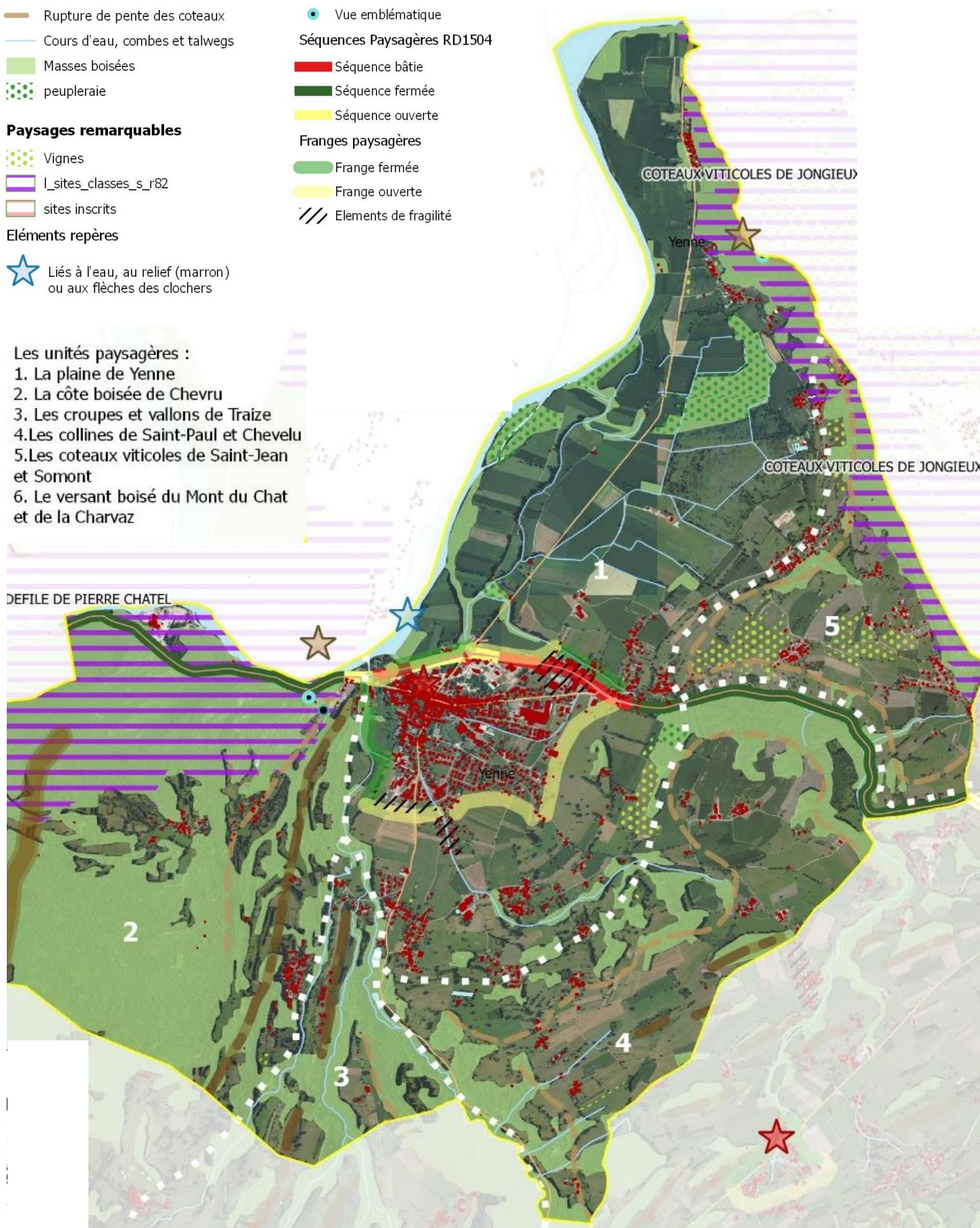
#### Franges paysagères

-  Frange fermée
-  Frange ouverte
-  Elements de fragilité

### Les unités paysagères :

1. La plaine de Yenne
2. La côte boisée de Chevru
3. Les croupes et vallons de Traize
4. Les collines de Saint-Paul et Chevelu
5. Les coteaux viticoles de Saint-Jean et Somont
6. Le versant boisé du Mont du Chat et de la Charvaz

DEFILE DE PIERRE CHATEL



## 2. Espaces naturels et fonctionnalité écologique du territoire

Pour la localisation des différents zonages et espaces naturels : Voir la carte de synthèse en fin de §.

### 2.1 Zonages réglementaires

#### Le réseau Natura 2000

Ce réseau est né de la volonté de conserver, de rétablir dans un état favorable les habitats naturels et les populations animales et végétales de son territoire, tout en tenant compte des activités sociales, économiques, culturelles et régionales présentes sur les sites désignés.

Deux directives européennes précisent cette démarche : la directive « Oiseaux » publiée le 2 avril 1979 et la directive Habitats Faune Flore publiée le 21 mai 1992. Ce réseau est constitué de deux types de zones :

- > Les « Zones Spéciales de Conservation » ou ZSC, désignées par les Etats membres au titre de la directive Habitats-Faune-Flore.
- > Les « Zones de Protection Spéciale » ou ZPS, désignées au titre de la directive Oiseaux, elles concernent principalement la conservation des oiseaux sauvages. Elles représentent des espaces importants pour la survie et la reproduction d'une liste d'espèces d'oiseaux fixée par arrêté du ministre chargé de l'environnement.

La commune de Yenne est concernée par deux zonages Natura 2000 qui sont à la fois ZPS et ZSC.

Nom	Type	Intérêts	Surface totale (ha)	Localisation par rapport à la zone d'étude	Commune concernée
Ensemble lac du Bourget-Chautagne-Rhône	ZSC	Habitats, flore et faune patrimoniales	8204	Périmètre partiellement inclus	Yenne
Ensemble lac du Bourget-Chautagne-Rhône	ZPS	Habitats, flore et faune patrimoniales	8204	Périmètre partiellement inclus	Yenne
Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant pays savoyard	ZSC	Habitats, flore et faune patrimoniales	3151	Périmètre partiellement inclus	Yenne ; Traize ; St Paul ; St Jean de Chevelu
Avant pays-Savoyard	ZPS	Habitats, flore et faune patrimoniales	3125	Périmètre partiellement inclus	Yenne ; Traize ; St Paul ; St Jean de Chevelu

Il faut noter qu'un **APPB** (Arrêté de Préfectoral de Protection de Biotope est présent sur la commune limitrophe de Saint Jean. Il est inclus au sein du site Natura 2000 « Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant pays savoyard » dans le prolongement du vallon de la Méline à l'est de Yenne.

#### Les cours d'eau classés

L'article L214-17 du code de l'environnement, introduit par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, classe les cours d'eau selon leur intérêt écologique. La liste 1 correspond à des cours d'eau en très bon état écologique et ces cours d'eau nécessitent une protection complète des poissons migrateurs. La liste 2 concerne les cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique (circulation des poissons et transport des sédiments).

Sur Yenne, 4 cours d'eau sont classés en liste 1 : Le Rhône (en partie sur certains tronçons), La Lône, Le Flon et la Méline.

Le Flon est également classé en liste 2 sur sa partie aval. Certains ouvrages sont repérés comme nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique du cours d'eau.

D'un point de vue écologique, le Rhône et ses berges sont considérés comme un réservoir de biodiversité et un ensemble de zones humides (cf. zonages d'inventaire). Son fonctionnement hydrologique n'est plus celui du fleuve sauvage, il est altéré par le seuil de la Maladière qui perturbe la continuité écologique malgré la mise en place de passes à poissons.

### Les frayères

*Les frayères regroupent les notions de frayère à poisson et de zone croissance ou d'alimentation des crustacés protégés. Ces secteurs des cours d'eau représentent un intérêt important pour la faune piscicole et les crustacés. L'arrêté ministériel du 23 avril 2008 et l'arrêté préfectoral du 27/12/2012 dressent des listes d'inventaire des parties de cours d'eau favorables aux frayères.*

Sur Yenne, 5 cours d'eau sont classés en liste 1 de l'inventaire départementale des frayères (frayères de poissons : Truite fario, Chabot, Vandoise) : Le Rhône, les Lônes, la Méline, le Flon et le ruisseau de la Navette (ou des Berthets, au sud). Le Rhône est également classé en liste 2 (frayère de crustacées).

Pour plus de précisions sur les localisations exactes des frayères, se reporter à l'étude « Affluents rive gauche du Rhône – Le Flon, la Méline et le Ruisseau de la Lône – Etat des lieux – Synthèse et préconisations de gestion » réalisée en 2016 par le Syndicat du Haut Rhône.

## 2.2 Zonages d'inventaires et milieux naturels remarquables

### Les ZNIEFF

*Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) constituent un inventaire national des espaces naturels d'intérêt. Elles n'ont pas de valeur juridique directe mais constituent un outil scientifique de connaissance de la valeur écologique des milieux naturels. Il existe deux types de ZNIEFF : Les **ZNIEFF de type I** : zones de petites surfaces, définies par la présence de milieux ou d'espèces animales et végétales rares, considérés comme ZNIEFF déterminant.*

*Les **ZNIEFF de type II** : grands ensembles naturels riches offrant des potentialités biologiques importantes.*

La commune de Yenne est concernée par 3 ZNIEFF de type 1 et 3 ZNIEFF de type 2. Elles sont listées dans le tableau suivant.

Nom	Intérêt	Surface* (ha)	Localisation par rapport au périmètre	Commune concernée
<b>ZNIEFF de type I</b>				
Chaîne du mont Tournier et gorges de la Balme	Faune, flore et habitats patrimoniaux	1636,68	Périmètre partiellement inclus	Yenne ; Traize
Haut Rhône de la Chautagne aux chutes de Virignin	Faune, flore et habitats patrimoniaux	805,38	Périmètre partiellement inclus	Yenne
Marais de Lagneux	Avifaune patrimoniale	88,54	Périmètre totalement inclus	Yenne
<b>ZNIEFF de type II</b>				
Chaînon du Mont Tournier	Faune, flore et habitats patrimoniaux	4 811	Périmètre partiellement inclus	Traize ; Yenne
Ensemble de zones humides de St Jean de Chevelu	Faune, flore et habitats patrimoniaux	526	Périmètre partiellement inclus	St Jean de Chevelu ; St Paul ; Yenne
Haut Rhône à l'aval du barrage de Seyssel	Faune et flore patrimoniale	3130,44	Périmètre partiellement inclus	Yenne

## Les zones humides

*Les zones humides sont reconnues pour leur fonction hydraulique (régulation des crues, soutien à l'étiage...), leur intérêt socio-économiques (usage agricole, cadre de vie...), et leur intérêt écologique fort (richesse en espèces rare et sensibles...). Ces particularités confèrent à ces milieux un aspect essentiel qu'il convient de conserver.*

**Sur Yenne, 20 zones humides** sont repérées à l'inventaire départemental mis à jour en 2019 par le CEN et la DDT73. Leur surface totale incluse sur la commune de Yenne est de 124.6 ha. Elles sont listées dans le tableau suivant :

Numéro	Nom	Surface (ha)	Surface sur Yenne	Date d'inventaire	Evolution
73CEN00267	Côte Berthet	1,04		25/02/2015	v2
73CEN00268	Champ Crozet	0,22		25/02/2015	v2
73CEN00271	La Challière	0,66		25/02/2015	v2
73CEN00983	N.P.	3,95		17/05/2018	Ajout
73CEN03368	Pré Cordon	0,13		02/01/2018	Ajout
73CPNS3007	La Plaine	12,88	4,99 ha sur Yenne. Le reste sur Jongieux, Massignieux, Lucey	25/02/2015	v2
73CPNS3010	Pré Bochard	0,70		22/02/2010	v1
73CPNS3012	Le Marais des Lagneux	83,15		26/02/2015	v2
73CPNS3013	L'île	15,86	en partie sur le Rhône	22/02/2010	v1
73CPNS3015	L'étang, Richardon	7,35		12/03/2018	Modif
73CPNS3018	Yenne, ruisseau de la Lône	2,25		02/01/2018	Modif
73CPNS3019	Yenne, le camping	1,75		22/02/2010	v1
73CPNS3024	Grange Neuve	0,99		01/01/2013	v2
73CPNS3028	Le Châtelard	0,45		22/02/2010	v1
73CPNS3219	Volontaz	1,53		01/01/2013	v2
73CPNS3247	Plans d'eau d'Ameysin	0,87		22/02/2010	v1
73CPNS3249	Etang des Bédats	0,36		22/02/2010	v1
73CPNS3254	La porcherie	0,86		01/01/2011	v2
73CPNS3283	Les Borgeys	0,28		22/02/2010	v1
73CPNS3295	Les Marais	0,20		01/01/2013	v2

NB : Par rapport au dernier inventaire datant de 2017, 2 zones humides ont été ajoutées et le périmètre de 2 autres a été modifié.

A noter : Aucune de ces zones humides ne correspond à des tourbières mais, sur les communes voisines de Saint Jean, Traize et Saint Paul, 2 tourbières associées à leur bassin versant sont recensées : Marais de Traize et marais de Chevelu et de la Méline.

A Signaler : Il est important de préciser que le Marais de Lagneux subit depuis 2016 des travaux de restauration. Ces travaux consistaient à recréer un ruisseau à méandres, à réhabiliter des secteurs envahis par la Renouée du Japon, à créer des digues, un étang et des roselières aquatiques... afin que ce marais retrouve une dynamique écologique.

Le Lône Richardon correspond à une relique de l'ancienne zone inondable du Rhône. Une étude de réhabilitation est en cours avec le CEN (lien Rhône/marais).

Dans la plaine du Rhône, il faut également regretter la disparition de certains canaux et fossés remblayés par l'agriculture ou la disparition des haies bocagères qui accompagnait ces canaux et fossés.

### Les pelouses sèches

*Les pelouses sèches se développent grâce à des conditions particulières : climat local sec, fort ensoleillement, sol drainant, etc. Les versants de basse et moyenne altitudes sont les plus propices. Ces habitats remarquables abritent de nombreuses espèces végétales et animales protégées et/ou menacées. Les pelouses sèches sont des espaces naturels inscrits dans la directive européenne « Habitat Faune Flore ».*

L'inventaire des pelouses sèches réalisé par le Conservatoire des espaces naturels (CEN) recense **57 pelouses sèches** sur la commune de Yenne.

## 2.3 Autres zonages

### Les réserves de chasse et de faune sauvage

*Les réserves de chasse et de faune sauvage ont quatre principaux objectifs : protéger les populations d'oiseaux migrateurs conformément aux engagements internationaux, assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées, favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats et contribuer au développement durable de la chasse au sein des territoires ruraux.*

Ainsi les associations communales de chasse agréée (ACCA) ont obligation de mettre 10% de leur territoire en réserve (application des articles L 422-23 et R 422-65 à R 422-68 du code de l'environnement). Les réserves de chasse et de faune sauvage sont définies par arrêté préfectoral pour des périodes quinquennales reconductibles La chasse y est interdite. Ces réserves peuvent donc également concerner des espaces proches des habitations.

Sur Yenne, une réserve de chasse et de faune sauvage est gérée par l'ACCA locale. Elle couvre 205,97 ha entre Landrecin, Haut Somont et Bas Somont (y compris les hameaux habités).

NB : Ces réserves ne sont pas localisées dans la carte de synthèse car il s'agit d'outil de gestion qui n'impliquent pas directement de contraintes à l'urbanisation.

## 2.4 Faune et flore patrimoniale

*L'analyse bibliographique indique la présence de nombreuses espèces sur le territoire. Parmi elles, certaines sont d'intérêt patrimonial. Ce terme regroupe différentes notions dont notamment :*

- > *Celles relevant d'un intérêt communautaire ou prioritaire au titre de la Directive « Habitats, faune, flore » de 1992 (Annexe I et II) ou de la Directive « Oiseaux » de 1979 (Annexe I).*

*Et/ou*

- > *Celles protégées par la réglementation à l'échelle nationale ou régionale*

*Et/ou*

- > *Celles indiquées comme menacées sur une liste rouge régionale, lorsque celle-ci existe ou nationale à défaut.*

Les listes d'espèces présentées page suivante sont indiquées par la bibliographie comme présentes sur la commune de Yenne. Ces données sont issues de l'Observatoire de la biodiversité en Savoie qui ne constitue qu'un état des connaissances actuellement répertoriées et ne peut se prévaloir de lister de manière exhaustive les espèces de faune et de flore présentes sur le territoire.

Ces espèces peuvent potentiellement être présentes sur la commune, en particulier dans les milieux naturels remarquables cités précédemment : site Natura 2000, cours d'eau, zones humides, tourbières, pelouses sèches...

L'enjeu du PLU est d'éviter l'urbanisation de ces espaces favorables à la présence, l'habitat ou la reproduction de ces espèces. Une recherche ciblée sur les zones à urbaniser est néanmoins conseillée en préalable à la demande de permis de construire ou d'aménager.

FLORE PATRIMONIALE	FAUNE PATRIMONIALE
<p>Au total, 507 espèces de plantes (plantes à fleurs et fougères) dont 7 sont patrimoniales :</p> <p>Ail joli - <i>Allium coloratum</i>  Euphorbe des marais - <i>Euphorbia palustris</i>  Germandrée des marais, <i>Teucrium scordium</i>  Gratiolle officinale - <i>Gratiola officinalis</i>  Marguerite de la Saint-Michel, Étoilée, <i>Aster amellus</i>  Renoncule scélérate - <i>Ranunculus sceleratus</i>  Ophioglosse commun - <i>Ophioglossum vulgatum</i></p>	<p>Voir Diagnostic des 4 communes</p>

## 2.3 Dynamiques écologiques : la trame verte et bleue

Le concept de trame verte et bleue s'entend comme un ensemble d'espaces reliés et hiérarchisés comprenant à la fois les déplacements doux des hommes et les grands axes de déplacement des animaux ou « continuums écologiques », garants de la survie des populations et reliant les espaces de nature et de biodiversité que sont les grands ensembles naturels.

La Trame verte et bleue, introduite dans la loi Grenelle 1, a pour ambition première d'enrayer la perte de biodiversité. Dans le contexte de changement climatique, elle vise à favoriser les déplacements et les capacités adaptatives des espèces et des écosystèmes par :

- > la préservation et la gestion des sites à forte qualité écologique (**les réservoirs de biodiversité**),
- > le maintien et la restauration des espaces qui les relient (**les corridors écologiques**).

### La Trame verte et bleue du SRCE et du SCOT

#### La TVB du SRCE

Au niveau régional, la trame verte et bleue se décline dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Auvergne Rhône Alpes, approuvé le 19 juillet 2014 et accompagné d'une cartographie au 1/100 000<sup>e</sup>.

Sur Yenne, la TVB du SRCE (carte n°1) montre que la commune correspond majoritairement à des espaces agricoles ou boisés de perméabilité moyenne à forte (beige et marron). Ces espaces sont favorables aux déplacements de la faune entre les réservoirs de biodiversité (en vert) présents à l'ouest (Rhône, Massif du Mont Tournier), au nord (marais des Lagneux) et à l'est (vallon de la Méline qui se prolonge sur Saint Jean).

La ville de Yenne correspond à un vaste secteur urbanisé qui tend à s'étirer le long de la RD1504, infrastructure routière qui crée une certaine barrière entre le nord et le sud. Ailleurs l'urbanisation sous forme de hameaux est assez éparse pour ne pas compromettre la perméabilité écologique globale de la commune et les déplacements de la faune entre les différents réservoirs de biodiversité.

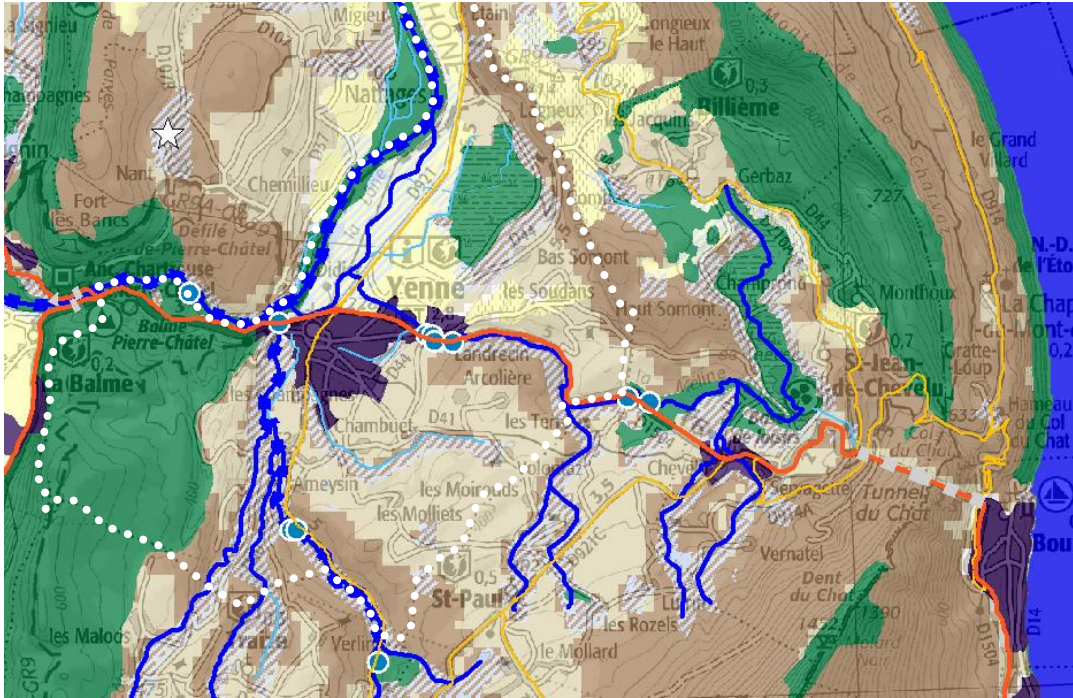
A noter : la commune de Yenne n'est pas concernée par un corridor écologique d'importance régionale.

#### La TVB du SCOT

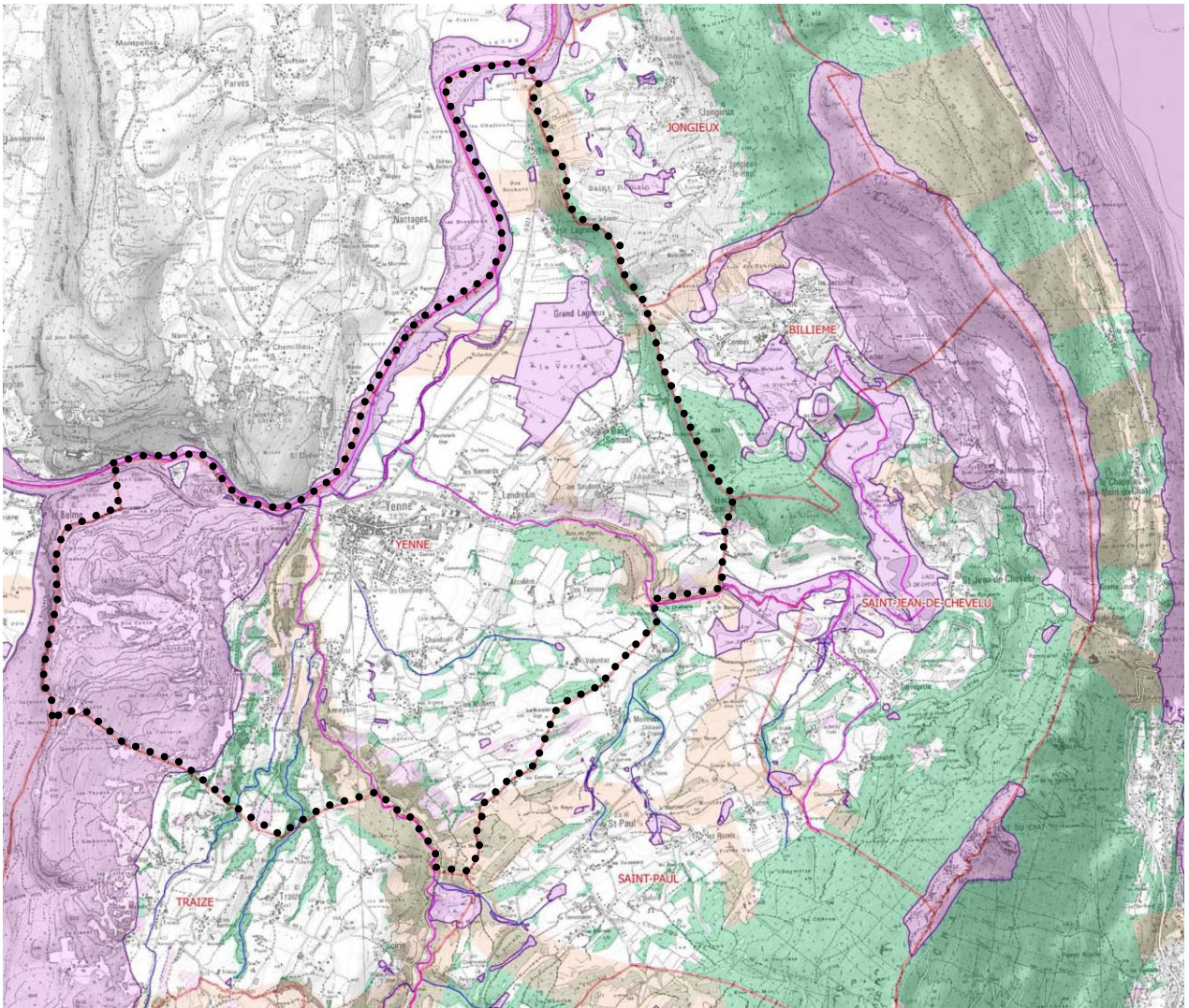
A l'échelle du territoire de l'Avant-Pays Savoyard, le SCOT approuvé en 2015 définit une cartographie plus précise de la trame verte et bleue au 1/25 000<sup>e</sup>.

Sur Yenne, la TVB du SCOT (carte n°2), ajoute les zones humides inventoriées aux réservoirs de biodiversité (en rose) et identifie 4 principaux corridors écologiques qui relient le Rhône au coteau boisé de Jongieux, au marais des Lagneux, au vallon de la Méline et la montagne de Chevru au vallon du Flon.

Carte n°1 : Extrait de la TVB du SRCE (exploitable au 1/100 000°)



Carte n°2 : Extrait de la TVB du SCOT (exploitable au 1/25 000e)



## La trame verte et bleue à l'échelle de la commune de Yenne

### Réservoirs de biodiversité

Sur la commune de Yenne, les réservoirs de biodiversité terrestres (trame verte) correspondent aux espaces naturels protégés ou inventoriés : le massif du Mont Tournier, les boisements rivulaires du Rhône, le marais des Lagneux, les nombreuses zones humides et pelouses sèches dispersées dans la plaine ou sur les coteaux.

En termes de trame bleue, les cours d'eau classés et/ou reconnus comme favorables aux frayères sont également à considérer comme des réservoirs de biodiversité : le Rhône, les Lônes, la Méline, le Flon et ses affluents au sud.

### Corridors et perméabilité écologique

Hormis le centre bourg de Yenne, l'urbanisation est dispersée sous forme de hameaux qui occupent le pourtour de la plaine ou les coteaux à l'est et au sud. Ces groupements bâtis peu denses et de taille modérée ne créent pas d'obstacles majeurs au déplacement de la faune sauvage. La RD1504 crée une barrière entre le nord et le sud de la commune mais aucun obstacle terrestre n'est signalé le long des axes routier (points de conflits correspondant à des collisions diffuses avec de grands mammifères).

Le SRCE n'identifie pas de corridors écologiques majeurs sur la commune de Yenne mais la TVB du SCOT localise 4 principaux corridors écologiques terrestres. La perméabilité écologique de ces espaces est à conserver mais leur emprise est à réajuster à l'échelle cadastrale dans le PLU. Il faut remarquer que la plupart de ces secteurs ne correspondent pas à la définition de « corridors » au sens strict puisque les zones agricoles et naturelles situées de part et d'autre sont elles aussi perméables à la faune sauvage. C'est le cas en particulier dans la plaine alluviale au nord de Yenne.

Les vallons de la Méline et du Flon correspondent davantage à des secteurs de continuités écologiques traduisant des axes privilégiés de déplacement des espèces. Dans la partie aval de ses cours d'eau, l'urbanisation en périphérie de Yenne tend à réduire la largeur et la fonctionnalité écologique de ces corridors : au niveau de Landrecin et de la zone d'activités pour la Méline, au niveau du cimetière et de la traversée sous la RD1504 pour le Flon.

Les espaces de perméabilité terrestres couvrent la majorité de la commune de Yenne. Ils correspondent aux milieux ouverts des espaces agricoles et aux milieux fermés des coteaux, massifs et îlots boisés. Ils assurent un « relais » entre les espaces réservoirs et participent à l'attractivité des continuités écologiques. Pour les milieux aquatiques, les espaces de perméabilité correspondent à la fois aux espaces de bon fonctionnement des zones humides (source Observatoire des territoires de Savoie), et aux espaces de bon fonctionnement des cours d'eau. Les EBF des cours d'eau définis à l'échelle du SRCE étant peu fiables à l'échelle locale, il est proposé de privilégier la protection des boisements rivulaires et/ou de la bande de recul de 10 m de part et d'autre des berges des cours d'eau (ajustement proposé dans le cadre du PLU).

**L'enjeu à l'échelle de la commune de Yenne apparaît comme le maintien des espaces perméables et des corridors écologiques fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité à l'Ouest (Rhône, Massif du Mont Tournier), au nord (Marais des Lagneux) et à l'est (vallon de la Méline).**

Tableau récapitulatif de la Trame Verte et Bleue

	Trame verte	Trame bleue
Réservoirs	Réservoirs de biodiversité : Sites Natura 2000, ZNIEFF type 1 Pelouses sèches	Zones humides Cours d'eau classés
Corridors écologiques	Corridors terrestres	Cours d'eau (non classés)
Espaces de perméabilité	Massifs boisés Espaces agricoles	Espace de bon fonctionnement des zones humides Bande de protection des cours d'eau (10 m. de part et d'autre des berges)



La commune de Yenne, traversée par un axe routier important d'est en ouest, est composée d'un secteur très urbanisé en son centre. Ailleurs, l'urbanisation est assez éparse et ne compromet pas la perméabilité moyenne à forte du reste du territoire. Les réservoirs de biodiversité se trouvent essentiellement à l'Ouest (Rhône, Massif du Mont Tournier), au nord (Marais des Lagneux) et à l'est (vallon de la Méline). Les nombreuses zones humides et pelouses sèches sont quant à elles dispersées dans la plaine ou sur les coteaux. Le nord de la commune est également concerné par de vastes espaces agricoles inondables. L'enjeu à l'échelle de la commune de Yenne apparaît comme le maintien des corridors écologiques fonctionnels et des espaces agricoles et boisés perméables qui permettent les déplacements de la faune entre ces réservoirs.



Euphorbe des marais –  
S.Filoché - CC-by-SA

#### Quelques chiffres

- 2 zones Natura 2000 « Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant pays savoyard » et « Ensemble lac du Bourget - Chautagne - Rhône »
- 57 pelouses sèches ;
- 20 zones humides ;
- 5 cours d'eau classés et/ou favorables aux frayères
- 7 espèces végétales et de nombreuses espèces animales protégées ou patrimoniales
- plusieurs espèces végétales invasives signalées

## Légende


 Yenne

Trame verte

 Réservoirs de biodiversité


 Massifs forestiers


 Pelouses sèches

 Corridors écologiques


Trame bleue


 Zones humides

 Espaces de bon fonctionnement des zones humides

 Cours d'eau classés

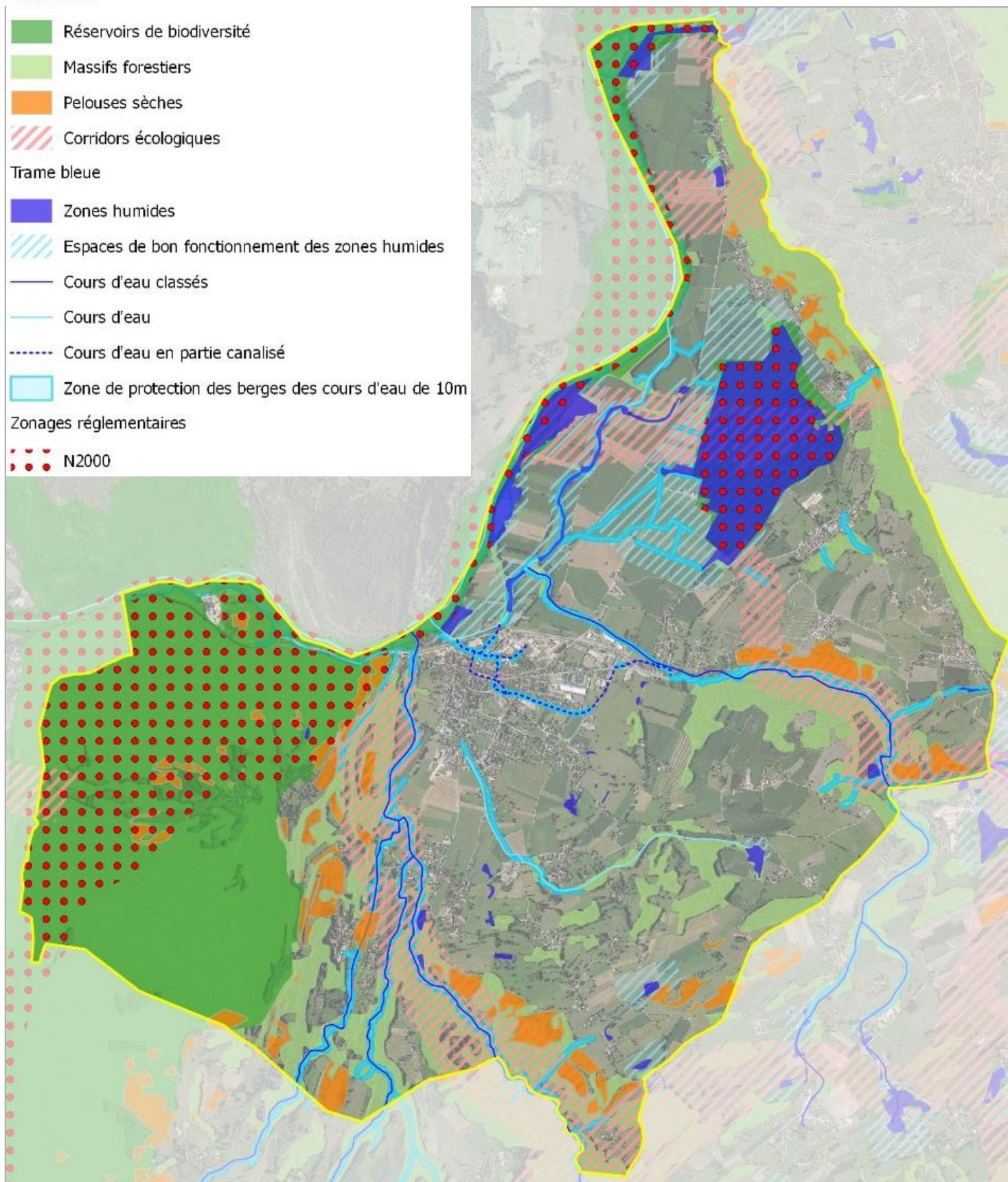
 Cours d'eau

 Cours d'eau en partie canalisé

 Zone de protection des berges des cours d'eau de 10m

Zonages réglementaires

 N2000



### 3. Ressources naturelles et pollutions

Ce chapitre a pour objectif de faire l'état des lieux des ressources naturelles exploitées et des pollutions potentielles des milieux que cette exploitation génère. Elle traite principalement de la gestion de l'eau, de la pollution de l'air, des consommations d'énergie et de la gestion des déchets.

#### 3.1 Gestion de la ressource en eau potable

La communauté de communes de Yenne porte la compétence « Eau potable » dans le cadre de sa mission de protection et mise en valeur de l'environnement (déchets, eau potable, assainissement non collectif, entretien des cours d'eau).

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) a été élaboré en mars 2007 à l'échelle de la CCY.

#### Actualisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP, 2007)

Concernant les 4 communes faisant l'objet de ce diagnostic partagé, la CCY a réalisé deux notes visant à actualiser les données du SDAEP :

- Description de la structure actuelle d'alimentation en eau potable sur Yenne, Saint-Paul-sur-Yenne, Traize, Jongieux et Lucey
- Description de la structure actuelle d'alimentation en eau potable sur Saint Jean de Chevelu

La note d'actualisation concernant Yenne est jointe au SDAEP dans les annexes sanitaires du PLU.

En février 2019, la CCY a également rédigé une note technique complémentaire concernant les communes alimentées par les sources de Ménards et de Champrovent afin d'apporter des précisions sur la sécurisation de la ressource grâce au maillage Champrovent/Les Ménards.

Le présent diagnostic s'appuie sur ces notes pour dresser une synthèse des éléments clés à prendre en compte dans les PLU.

#### La protection de la ressource en eau

Le territoire des 4 communes est alimenté en eau potable par plusieurs captages situés sur le versant du Mont du Chat répartis sur les communes de Saint-Jean-de-Chevelu, Saint-Paul-sur-Yenne et la Meyrieux-Trouet. Le tableau ci-après synthétise leur nom, leur localisation et leur statut de protection. Ils sont localisés sur la carte de synthèse en fin de partie 3.

La commune de Yenne est alimentée par les captages de Leysin et la Fromentière mais les autres captages sont également indiqués car la ressource est partagée entre plusieurs communes.

Commune de localisation	Captages d'eau potable	Statut de protection	Commune alimentée
Saint-Jean-de-Chevelu	Captage de Champrovent	Déclaration d'Utilité Publique en cours (Projet horizon 2018)	Saint-Jean-de-Chevelu
	Source Jacquet		Saint-Jean-de-Chevelu
Saint-Paul-sur-Yenne	Captage des Ménards	Déclaration d'Utilité Publique du 10 juillet 2013	Saint-Paul-Sur-Yenne Yenne, Traize, Jongieux, Lucey, Saint-Jean-de-Chevelu
	Captage de Leysin	Déclaration d'Utilité Publique du 03 mai 1993	Yenne
	Captages de Fromentière (2 captages)	Déclaration d'Utilité Publique unique du 12 septembre 1985	Yenne

Il faut aussi signaler sur Yenne :

- Le Forage des îles se situe en bordure du Rhône au nord de Yenne. Il n'est pas encore utilisé mais constitue une ressource potentielle importante dans le cadre d'une utilisation future pour l'alimentation en eau potable.
- Le périmètre de protection éloigné du captage du puits de la Balme jouxte la limite Ouest de la commune de Yenne, au niveau du débouché du défilé Pierre Chatel et des crêtes de Chevru.

### Le réseau de distribution AEP

Le plan des réseaux d'eau potable de la commune de Yenne est joint dans les annexes sanitaires du PLU (Source : CCY, 2019).

Le tableau présenté page suivante synthétise la structuration de la distribution de l'eau potable sur le territoire. Elle est organisée en deux secteurs distincts :

- Le secteur de Yenne, St Paul et Traize qui partagent leurs ressources avec Jongieux et Lucey ;
- Le secteur de St Jean qui fonctionne avec la Chapelle du mont du Chat et Ontex.

A partir des 5 captages cités précédemment, la distribution de fait par l'intermédiaire d'une vingtaine de réservoirs répartis sur le territoire.

Le rendement du réseau est connu à l'échelle de la communauté de communes uniquement. Il varie entre 65 et 70 % selon les années.

Il dessert au total 2881 abonnés sur les 4 communes. Il faut également prendre en compte des abonnés des communes de Jongieux (168 abonnés) et Lucey (195 abonnés) qui partagent les mêmes ressources et le même réseau de distribution d'eau potable que Yenne, Saint-Paul et Traize.

Commune	Nombre d'abonnés AEP (Juillet 2017)
Yenne	1882
Saint-Paul-sur-Yenne	354
Traize	200
Saint-Jean-de-Chevelu	445

Une problématique particulière est à signaler : certains hameaux sont desservis par des canalisations de diamètre insuffisant pour permettre l'alimentation en eau potable des habitations dans des conditions satisfaisantes. Leur développement est donc conditionné à la réalisation des travaux nécessaires. Le redimensionnement de la conduite d'adduction entre le réservoir des Ménards et celui des Berthets est inscrit au programme du SDAEP. Ces travaux étaient finalisés en 2019 jusqu'à Traize.

Commune de localisation	Secteurs contraints par le diamètre du réseau AEP
Yenne	Les couleurs, Chevru, Curtelot les Terroux, Arcollière, Les Merceries Bas Somont, Etain

### Tableau de synthèse de la distribution en eau potable des communes de Yenne, Saint-Jean de Chevelu, Traize et Saint-Paul-sur-Yenne

NB : La commune de Yenne est indiquée en orangé. Les autres communes en grisé sont indiquées car elles exploitent la même ressource en eau.

Communes	Captages	Unité de distribution	Réservoirs	Hameaux desservis
<b>Saint-Jean-de-Chevelu</b>	Champrovent	Réseau Bas Service	Champrovent Vernatel La Touvière Montmaire	Champrovent, le Vernatel, la Grande et Petite Forêt, le chef-lieu, Fromentière, la Platière, Saint-Jean-d'en-Bas, Saint-Jean-d'en-Haut et Montmaire
<b>Saint-Jean-de-Chevelu</b>	Ménards		Ménards	la Pata, Longeraie, Gemilieux
<b>Saint-Jean-de-Chevelu</b>	source Jacquet	Réseau Haut Service	La source Monthoux	sur la Balme, Monthoux, le Tabat, Champrond et Bergin
<b>La Chapelle du Mont du Chat</b>	source Jacquet	La Chapelle du Mont du Chat	Le Col	/
<b>Ontex</b>	source Jacquet	Ontex	Grêmeaux Ontex	/
<b>Traize</b>	Ménards	Chef-lieu Traize	Ménards	Chef-lieu, Les Berthets, Soirin Berthets, Cornet
	Ménards	Les Berthets	Berthets	La Cavassinière, Les Malods Charosse, Chevru, Curtelod
<b>Saint Paul</b>	Ménards	Les Ménards	Les Ménards	Tous les hameaux
<b>Yenne</b>	Ménards	Les Henrys	Les Henrys Les Soudans	Les Ruffieux, Les Soudans, Bas Somont
	Fromentière	Chef-lieu	Landrecin	Chef-lieu Yenne Landrecin Bas, Les Bernards
	Leysin		Les Ricans	Grange Neuve, Ameysin Palatins, Les Molliets, Vigeoz, Ameysin, Bas Chambet, Coopérative laitière Chef-lieu de yenne (en secours)
	Ménards		Les Ménards	Les Ricans, Le Chatelard
	Ménards	Choisel	Choisel	Moiroud, Terroux Commugnin, La Mure
	Ménards	Navettes	Navettes	Grand Lagneux, Petit Lagneux Etain, La Corne
<b>Jongieux</b>	Ménards	Jongieux	Jongieux	Jongieux le Haut Chef-lieu de Jongieux Aimavigne
<b>Lucey</b>	Ménards	Lucey	Jongieux	Toute la commune sauf Vetrier
<b>Lucey</b>	Chanaz	Vetrier		Vetrier Chanaz

## Qualité de l'eau

D'une manière générale, l'eau captée est de très bonne qualité et ne nécessite aucun traitement. Seuls trois réservoirs font l'objet d'un traitement visant à sécuriser la qualité sanitaire de l'eau distribuée :

Les réservoirs des Ricands et de Landrecin sont équipés d'un système de traitement permanent (Chloration par pompe doseuse). La qualité des eaux venant de Fromentière ou des Ménards est bonne mais il s'agit d'une sécurisation préventive face à un risque de contamination bactériologique.

De la même manière, la mise en place d'un traitement au chlore est prévu pour sécuriser le réservoir des Ménards (projet horizon 2018) étant donné le nombre important d'habitations desservis par ce dernier.

En conclusion l'eau captée est de bonne qualité ; certaines sources restent à surveiller pour une action corrective et préventive de la part du gestionnaire, la CCY, en cas de besoin.

Depuis le printemps 2019, le réservoir des Ménards est lui aussi équipé d'un système de traitement permanent (chloration par pompe doseuse) afin de sécuriser la qualité de l'eau de ce réservoir étant donné le nombre important d'habitations desservis par ce dernier.

## Adéquation entre ressources et besoins

Le tableau page suivante, réalisé par la CCY, met en parallèle pour chaque unité de distribution :

- La quantité de la ressource en eau estimée à partir des débits minimums observés à l'étiage. Les étiages interviennent globalement en période automnale, correspondant à un décalage avec la période de faible pluviométrie estivale et la période de pointe de consommation.
- Les besoins journaliers actuels en période de pointe (période estivale) estimés d'après les comptages réguliers réalisés et dans les conditions de rendement actuel.
- Les besoins estimés pour 2030 proportionnellement aux perspectives de développement démographique tel qu'encadré par le SCOT de l'Avant Pays Savoyard.

Même à l'étiage et en prenant en compte les débits de prélèvement autorisés, la ressource totale s'élève à :

- **691 m<sup>3</sup>/j.** pour l'unité de distribution de Champrovent/Jacquet qui alimente Saint-Jean de Chevelu (partagé avec La Chapelle du Mont et Ontex), ce qui reste très largement excédentaire par rapport aux besoins estimés à **340 m<sup>3</sup>/j en 2030.**
- **691 m<sup>3</sup>/j** pour l'unité de distribution des Ménards qui alimente les communes de Yenne, Saint-Paul-sur-Yenne et Traize (partagé avec Jongieux et Lucey), ce qui tend vers l'équilibre par rapport aux besoins estimés à **680 m<sup>3</sup>/j en 2030.**
- **1373 m<sup>3</sup>/j** pour l'unité distribution de Fromentière et Leysin qui alimente la commune de Yenne (Yenne Centre, Ameyzin, Les Vigeoz, Chambuet et Landrecin le bas), ce qui tend vers l'équilibre par rapport aux besoins estimés à **900 m<sup>3</sup>/j en 2030.**

La ressource actuelle est donc largement suffisante pour couvrir les besoins actuels en eau potable, ainsi que les besoins potentiels liés au développement futur des communes (dans les limites encadrées par le SCOT).

NB : Les besoins actuels sont estimés à partir des comptages réalisés par la CCY à la sortie des réservoirs. Ils sont donc « augmentés » des pertes du réseau estimées entre 30 et 35 %. En théorie, il faut donc déduire ce pourcentage de pertes pour connaître les besoins réels en termes de consommation d'eau potable. Mais ceci s'appliquant aussi bien aux besoins 2017 qu'aux besoins estimés en 2030, cette analyse prospective reste juste.

Si les conduites sont changées, la diminution des pertes du réseau permettra de disposer d'une ressource excédentaire à l'avenir. Ceci est important à prendre en compte car les plus gros consommateurs d'eau potable sur des communes rurales correspondent souvent aux exploitations agricoles et leurs besoins peuvent varier en-deçà ou au-delà des perspectives attendues.

### Tableau prospectif sur l'adéquation entre ressources et besoins en eau potable à l'horizon 2030

(Source : Communauté de communes de Yenne)

Communes	Captages	Ressource à l'étiage (m3/jour)	Débit prélèvement autorisé DUP (m3/jour)	Besoins actuels 2017 (m3/jour)	Besoins 2030 (m3/jour)*
St Jean de Chevelu bas service	Champrovent	691	DUP en cours	155	240
St Jean de Chevelu haut service Montoux, Taba, Champron	source Jacquet + Champrovent			13	
La Chapelle Mt Chat	source Jacquet + Champrovent			70	100
Ontex	source Jacquet + Champrovent				
<b>TOTAL Jacquet + Champrovent</b>			<b>691</b>	<b>238</b>	<b>340</b>
St Paul	Les Ménards	864	691	210	250
Traize	Les Ménards			105	130
Lucey	Les Ménards			55	70
Jongieux	Les Ménards			30	60
Yenne haut service (Les Henrys, les terroux, Commugnin, les couleurs, Chevru, Bas Somont, Landrecin le haut, Iagneux, Etain)	Les Ménards			162	170
<b>TOTAL les Ménards</b>			<b>691</b>	<b>562</b>	<b>680</b>
Yenne centre + Ameysin + Les Vigeoz, Chambuet + Landrecin	Fromentiere	725	pas de limite	450	660
	Leysin	648	pas de limite	200	240
<b>TOTAL Fromentiere + Leysin</b>			<b>1373</b>	<b>650</b>	<b>900</b>

\*Les besoins 2030 ont été estimés sur la base d'une croissance démographique conforme à celle autorisée par le SCOT pour chaque commune

Cette hypothèse prospective a été estimée sur la base d'un développement démographique tel qu'encadré par le SCOT de l'Avant Pays Savoyard, soit :

(Source :

Communes	Nombre d'habitants en 2017	Croissance démographique
Yenne	3 000	1.6 %
Saint-Paul-sur-Yenne	658	1.4 %
Saint Jean de Chevelu	817	1.4 %
Traize	308	1 %

Communauté de communes de Yenne)

### Programme de travaux prévus au schéma directeur

Le tableau ci-dessous reprend les propositions d'aménagement prévues en phase 3 du SDAEP de 2007 en renseignant l'avancement des travaux projetés (Source : CCY, octobre 2017)

Réseau	Description	Réalisation	Date
St Jean de Chevelu	Mise en place des périmètres de protection des captages	DUP en cours	2019-2020
	Matérialisation des périmètres de protection des captages	après la DUP	
	Réalisation d'un réservoir	en attente	pas identifié
	Remplacement de la conduite entre le réservoir de Vernatel et le nouveau réservoir	en attente	pas identifié
	Sécurisation du transfert vers le réservoir du col	fait	2012
Yenne, St Paul, Traize, Jongieux	Réalisation du réservoir des Henrys	fait	2010
	Réalisation du réservoir des Berthets	fait	2014
	Renforcement de la conduite de départ des Ménards	fait	2009
	Renforcement de la conduite d'adduction vers le réservoir des Berthets	En cours	En cours 2018-2020
Yenne	Priorité 1 : Sécurisation de l'alimentation en eau de Yenne (création d'un puit des Iles)	en attente	pas identifié
	Priorité 2: sécurisation de l'alimentation en eau de Jongieux et Lucey (via le puit des Iles)	en attente	pas identifié

En vert : Une partie des travaux ont été réalisés, en particulier sur la sécurisation des réservoirs et des conduites du réseau.

#### En jaune :

Le renforcement de la conduite d'adduction vers le réservoir des Berthets a déjà été réalisée dans sa plus grande partie, jusqu'au chef-lieu de Traize.

La protection des captages de Saint Jean de Chevelu est en cours mais ne sera pas aboutie avant l'arrêt des PLU.

#### En blanc :

Certains projets sont encore en attente car ils n'apparaissent pas comme stratégiques pour l'instant.

**Pour la commune de Yenne**, le SDAEP ne prévoit de travaux de remplacement des conduites présentant des diamètres insuffisants étant donné que les hameaux desservis ne présentent pas de perspectives de développement importantes (Les couleurs, Chevrü, Curtelot, les Terroux, Arcollière, Les Merceries, Bas Somont, Etain).

### Réserve incendie

Sur l'ensemble des réservoirs, seuls 6 réservoirs (Ménards, Jongieux, Landrecin, les Ricands, les Henrys, les Berthets) disposent de la réserve incendie nécessaire de 120 m<sup>3</sup>.

Les capacités en termes de défense incendie seront à analyser avec le SDIS au niveau de chaque nouvelle zone AU.



## 3.2 Traitement des eaux usées

### Mise à jour des Schémas Directeur d'Assainissement (SDA, 2003)

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) a été élaboré en juillet 2003 à l'échelle de la communauté de communes de Yenne. Mais la CCY ne porte pas la compétence assainissement, elle est gérée par chaque commune en régie directe.

Une étude de transfert de compétences assainissement collectif/eaux pluviales est en cours de réalisation afin d'évaluer le coût et les modalités de ce transfert. Cette étude doit constituer une aide à la décision, elle est portée par la CCY.

Un problème de planning se pose alors pour les PLU en cours de révision puisqu'ils sont contraints de se mettre en compatibilité avec le SCOT avant que la révision du SDA ne soit portée par la CCY.

Dans ce contexte, les modalités de gestion de cette transition ont été trouvées pour chaque commune. La commune de Yenne a missionné Safège pour mettre à jour son SDA.

### Assainissement collectif (AC)

Sur Yenne, l'assainissement collectif concerne 1 232 abonnés, ce qui correspond au nombre d'habitations raccordées en date de Juillet 2017.

#### Réseaux d'assainissement

Le réseau d'assainissement collectif de Yenne est composé de 18,66 km de réseaux de collecte des eaux usées (hors branchements) comprenant 17,21 km de réseaux séparatifs et 1,45 km de réseaux unitaires, 2 postes de refoulement et 4 déversoirs d'orage.

#### Stations d'épuration

La commune de Yenne est dotée d'une station d'épuration située sur son territoire, qui traite l'ensemble des effluents de la commune, et qui a été mise en service en 1998. Le milieu récepteur du rejet est le Rhône.

Commune / Localisation	Nom de la Station	Mise en service	Système d'assainissement	Exutoire	Capacité	Nombre actuel d'habitants raccordés <sup>0</sup>
Yenne Nord du chef-lieu	STEU de Yenne	1998	Boues activées Aération prolongée	Le Rhône	5000 EH	Environ 4130 EH <sup>1</sup> (Yenne centre et coopérative)

(0) : Estimation en équivalent habitant d'après les sources de données disponibles

(1) : Source Commune de Yenne (2016) : 1241 habitations raccordées soit environ 2730 EH + 1400 EH pour la coopérative agricole (82kgDBO5/j), ce qui correspond à un total de 4130 EH.

La capacité nominale de la station de traitement de Yenne est de 5 000 EH et son débit nominal est de 670 m<sup>3</sup>/j. Le débit de référence correspondant établi par la DREAL est de 850 m<sup>3</sup>/j en 2018.

La Charge Brute de Pollution Organique reçue par le système d'assainissement pour l'année 2017 est de 236 kg DBO5/j soit 3 940 EH. La capacité résiduelle actuelle de traitement de la station d'épuration est ainsi estimée à environ 900 EH.

La capacité hydraulique de la station est de 670 m<sup>3</sup>/j. En 2017, le débit de référence a été calculé par les services de l'Etat à 848 m<sup>3</sup>/j. La station d'épuration n'est ni autorisée, ni dimensionnée pour accepter ce

débit. L'unité de traitement est donc jugée conforme en équipement, mais non conforme en performance depuis le 31/12/2016 quant à la capacité hydraulique théorique.

Les travaux de mise en séparatif programmés par la commune en 2019-2020 permettront de réduire la surface active raccordée au système d'assainissement.

La notice Assainissement réalisée par Safège présente les différents scénarios étudiés pour résoudre ce problème de non conformité liée à une surcharge hydraulique.

En premier lieu, il a été retenu la réalisation d'un bassin de stockage restitution d'un volume de 300 m<sup>3</sup>. Le montant des travaux est estimé à 300 000 €HT et sont programmés en 2022-2023.

En deuxième lieu, deux scénarios sont retenus afin de mettre en adéquation les perspectives d'urbanisation avec la capacité de traitement de la station d'épuration. Ils sont expliqués page 28 de la notice Assainissement des annexes sanitaires.

Les travaux envisagés porteraient sur la capacité de la station soit à 4 700 EH soit à 6000 EH selon deux options de rejet des effluents de la coopérative laitière, ce qui serait dans les deux cas compatible avec les perspectives de développement du PLU.

**A la demande des services de l'Etat, le présent diagnostic a été complété entre l'arrêt et l'approbation du PLU d'une étude permettant d'évaluer la capacité de traitement résiduelle réelle dont dispose la STEP de Yenne : cf rapport SAFEGE « analyse de la capacité de traitement de la STEP – décembre 2019 », document ajouté aux annexes sanitaires.**

**Selon cette étude (Synthèse p 28), à la date du 31 décembre 2018, la station d'épuration dispose d'une réserve d'environ 686 Equivalents Habitants (4800-4114 EH) par rapport à sa capacité réelle.**

### Zonage d'assainissement collectif

Le zonage d'assainissement actuellement en vigueur avait intégré le programme de travaux relatif aux extensions de réseaux prévus :

- Landrecin le Bas,
- Landrecin le haut,
- Ameysin
- Chambuet.

Les travaux de raccordement ont été réalisés en totalité hormis pour le hameau d'Ameysin pour lequel des travaux sont encore en cours.

La mise à jour du zonage d'assainissement intègre les extensions de réseaux d'assainissement réalisées ou programmées mais non prévues dans le précédent zonage :

- Hameau des Vigeoz raccordé au réseau d'assainissement collectif,
- Partie nord de Etevol, avec une partie raccordée à l'assainissement collectif, et une seconde partie avec le raccordement de 2 maisons prévues,
- Hameau du Clos, raccordé à l'assainissement collectif
- Secteur situé entre le hameau de Landrecin et le hameau de Champs Navet raccordé à l'assainissement collectif.

Les modifications sont à la marge vis-à-vis du zonage actuellement en vigueur.

Le plan des réseaux et le zonage d'assainissement collectif de la commune de Yenne sont joints dans les annexes sanitaires du PLU (Source : Safège, 2019).

## Assainissement individuel (ANC)

### Le SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé le 26 avril 2004 au sein de la communauté de communes de Yenne. Il s'agit d'un service public local chargé de 3 missions :

- Contrôle de conception, implantation et de réalisation de nouvelles installations d'ANC,
- Diagnostic et contrôle d'entretien et de bon fonctionnement des installations ANC existantes,
- Contrôle des installations d'assainissement non collectif dans le cadre de vente de biens immobiliers.

Cette compétence est portée par la Communauté de communes de Yenne.

En 2016, un nombre total de 1877 installations d'assainissement individuel ont été suivies par le SPANC à l'échelle des 13 communes de la CCY. Ceci correspond à environ 4 430 habitants bénéficiant de l'ANC.

**Sur Yenne**, 511 habitations disposent d'un système d'assainissement autonome (donnée 2017).

### Aptitude des sols à l'ANC

La carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif réalisée avec le SDA de 2003 n'a pas été mise à jour.

A noter, le service du SPANC signale que cette carte d'aptitude des sols a été réalisée en 2003 sur la base de quelques sondages de sols. **Elle donne une indication mais, dans les faits, elle est peu précise et peu représentative de l'aptitude des sols constatée à la parcelle.**

**Pour cette raison, le service du SPANC demande la réalisation d'une étude de faisabilité d'assainissement non collectif dans le cadre de tout projet d'assainissement non collectif. Cette étude doit être réalisée sur la parcelle concernée par ledit projet.**

Une réunion avec le service du SPANC a permis de signaler certains secteurs présentant des sols « à priori » défavorables ou moyennement favorables à la mise en place de systèmes ANC conformes. Il s'agit des hameaux suivants :

- Etain (infiltration défavorable)
- Bas Somont partie ancienne (infiltration défavorable ou moyennement favorable)
- Les Henry (Infiltration très moyenne)
- Les Terroux (infiltration limitée à - 25 cm)
- Chevru (infiltration très défavorable)
- Curtelod (infiltration très défavorable)
- Les couleurs (infiltration très défavorable)
- Le Théou (infiltration limitée de 20 à 25 mm/h)

Le développement de l'urbanisation est à éviter ou à limiter fortement sur ces secteurs.

NB : Sur le hameau de Chevru, le mauvais fonctionnement de l'assainissement individuel (dû à un sol inapte à l'infiltration et/ou à une insuffisance technique des systèmes en place) est confirmé par un rapport spéléologique sur le système hydrologique de l'Arcantière (Source : Hervé Marchand, Association SBPAS Spéléo Bugey Avant Pays Savoyard). Ce rapport fait état de pollution par les eaux usées venant du hameau de Chevru.

La notice Assainissement des annexes sanitaires précisent le cadre réglementaire, les conditions et les modalités techniques à respecter pour la mise en œuvre d'un système d'assainissement non collectif (Source : Safège ; 2019).

### 3.3 Gestion des eaux pluviales

En secteur urbain, le ruissellement des eaux pluviales peut engendrer des phénomènes d'inondation lors de pluies de très forte intensité. Les réseaux d'évacuation des eaux pluviales ne parviennent plus à collecter et à faire transiter les eaux recueillies sur les surfaces imperméabilisées (toitures, parkings).

Afin de répondre aux objectifs affichés dans le SDAGE, le PLU doit chercher à limiter l'imperméabilisation des nouvelles surfaces aménagées, voire de désimperméabiliser certains secteurs.

A l'échelle des projets, les zones aménagées doivent compenser l'imperméabilisation des surfaces par des dispositifs de rétention et/ou d'infiltration à l'échelle de la parcelle ou de la zone avant rejet des eaux pluviales vers l'exutoire.

#### Extrait de la notice Eaux pluviales des annexes sanitaires :

A Yenne le système ancien résiduel de captage et d'évacuation des eaux à la fois pluviales de surface ou de résurgence fonctionne bien s'il est entretenu, tant à l'air libre en dehors du bourg qu'en souterrain pour sa traversée ou les traversées de chaussée. Les pluies diluviennes et persistantes de novembre 2017 à janvier 2018, avec deux crues du Rhône de niveau d'alerte jaune à orange ont permis de tester la réactivité de systèmes de rétention et d'évacuation des eaux présents sur la commune.

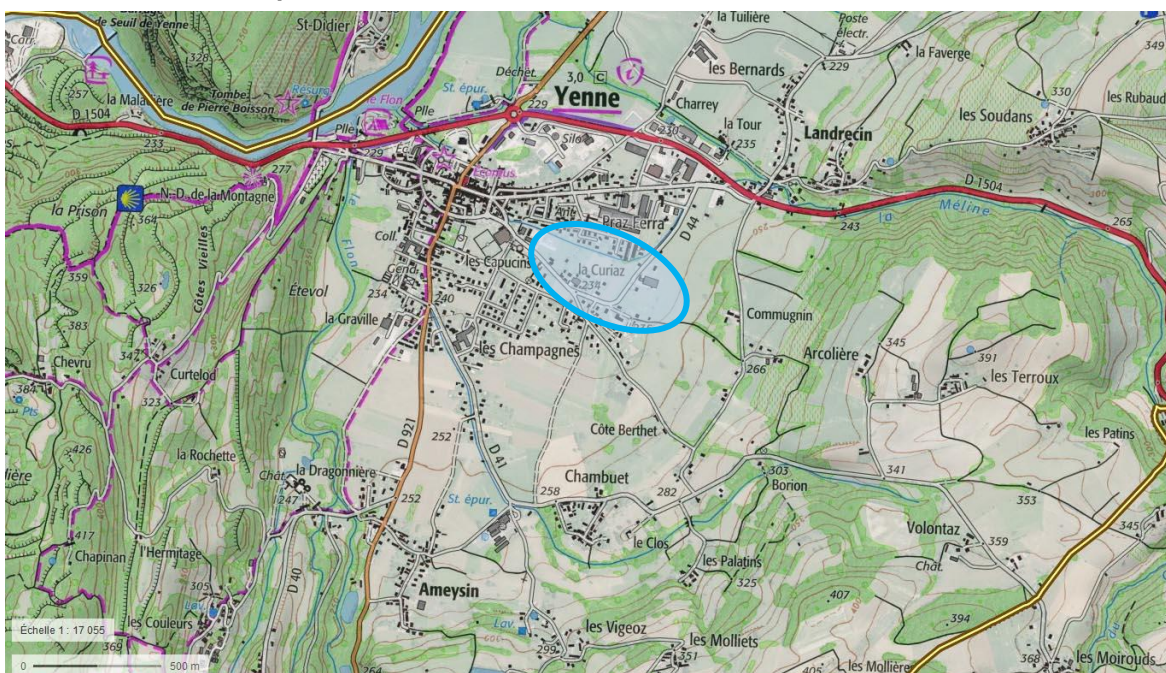
Hormis des problèmes localisés liés à un dysfonctionnement de l'évacuation pour cause de destruction locale de fossés ou d'embâcles avec débordement sur le terrain agricole et la route (Commugnin, Côte Berthet...), **les problèmes rencontrés se sont focalisés aux abords du canal de la Méline dans sa partie sud entre Méline et chemin de la Curiaz** par saturation des sols et développement d'une zone agricole inondée. La capacité d'évacuation du réseau aérien et souterrain existant n'a pas été remise en cause.

Pour la capacité d'infiltration, seuls les sols sablo-graveleux des alluvions du Rhône, voire fluvioglaciales ont une perméabilité forte, compatibles avec la réalisation de puits perdu ou tranchée drainante efficace de ré-infiltration de l'eau de pluie sur le terrain d'assiette.

Les sols de surface argilo-graveleux, d'origine glaciaire, s'étalent sur la partie Sud de la commune ; ils ont par contre une perméabilité trop incertaine pour prétendre à cette solution pérenne de ré-infiltration. Le substratum molassique est constitué ici d'un matériau à faciès majoritairement sablo-marneux, d'après l'expérience du creusement de la galerie sous la montagne du Chat depuis Cottin dans ce matériau contenant aussi de l'argile gonflante. Ce matériau n'est en rien perméable en grand, sauf une perméabilité de fissures, tout comme les calcaires du Jurassique, présents sur les hauteurs de Yenne.

Pour la gestion de l'eau pluviale, Yenne, fonds inférieur et exutoire du bassin de versant de ses avoisinants, a historiquement mis en place des ouvrages hydrauliques simples de gestion de ces eaux, à maintenir et entretenir pour être intégrés dans le système de gestion des EP du PLU.

#### Localisation des secteurs de la commune de Yenne exposés à des problèmes de débordements par ruissellement d'eaux pluviales :



### 3.4 Gestion des déchets

La gestion des ordures ménagères est une compétence portée par la CCY.

#### Ordures ménagères et tri sélectif

##### Systèmes de collecte

Les ordures ménagères sont collectées via des points d'apport volontaires (PAV) regroupant plusieurs containers-semi enterrés (CSE) voués à la collecte des ordures ménagères et/ ou au tri sélectif.

Le tri sélectif concerne le verre, les journaux/magazines et les emballages.

Sur les 4 communes, 37 points « OMS » et 16 points « Tri sélectif » offrent un bon maillage du territoire.

Commune	Point d'apport volontaire « OMS »	Points d'apport volontaire « Tri sélectif »
Yenne	21	8

Pour les autres déchets, une déchetterie est à disposition des particuliers et des professionnels route de Lucey à Yenne. Elle est gérée par la société TRIALP et est ouverte du lundi au samedi. Pour les déchets professionnels, une déchetterie privée est en activité depuis 2017 (ZAC de Fontainettes à Yenne).

##### Systèmes de traitement et d'élimination des déchets

Les ordures ménagères sont collectées hebdomadairement.

La compétence « traitement » est assurée par le syndicat mixte Savoie Déchets depuis le 01/01/2010. Les ordures ménagères sont traitées à l'unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets implantée à Chambéry. Les déchets recyclables (hors verre) sont traités au centre de tri « Valespace » exploité par Savoie Déchets.

#### Déchets inertes

Deux sites de stockage de déchets inertes (ISDI) sont signalés par le Porter à connaissance sur la commune de Saint-Paul.

**La démarche de PLU constitue une opportunité pour porter une réflexion sur les potentialités locales de stockage.** Il s'agit d'évaluer les possibilités d'extension des sites existants ou d'identifier de nouveaux emplacements dédiés aux ISDI pour répondre aux besoins actuels et futurs liés notamment aux nouvelles constructions et aménagements autorisés par le PLU. La CCY ayant la compétence gestion des déchets, l'échelle de cette réflexion pourra être intercommunale.

##### Potentialités du territoire (Source : retours des élus lors de la réunion du 17 novembre 2017)

A Yenne l'entreprise VTM, qui récupère les déchets professionnels (dont les gravats inertes) pour les retraiter, pourrait être intéressée par la gestion un site ISDI (à confirmer).

Des sites potentiels seraient à étudier sur la commune de Yenne :

- Plateforme de l'ancienne drague Richardon au nord de la commune (route de Lucey)
- Carrière Richard en activité route de la Balme qui pourrait être intéressé par du stockage d'inertes dans le cadre de leur exploitation (à confirmer).

Deux anciennes décharges sont signalées par la commune de Yenne. Elles se situent dans la plaine au sud du marais de Lagnieux. Elles peuvent correspondre à des sites pollués à traiter.

**Bilan pour le PLU :** Les potentialités de création d'un site de stockage de déchets inertes ont été localisées et étudiées avec les élus mais les sites identifiés montrent des contraintes non négligeables :

- La plateforme de l'ancienne drague Richardon est en zone inondable. Tout remblai y est interdit par le PPRI.
- Les anciennes décharges sont aujourd'hui végétalisées voire reboisées. Elles sont incluses aux réservoirs de biodiversité définis par le SCOT et proches du marais des Lagnieux.

Seule la carrière Richard paraît potentiellement propice au dépôt de déchets inertes à conditions d'être végétalisés afin de participer à la remise en état des secteurs où l'exploitation est terminée.

### 3.5 Sites et sols pollués

#### Sols pollués

La base de données BASOL ne signale aucun site présentant des sols potentiellement pollués sur la commune de Yenne (Source : <https://basol.developpement-durable.gouv.fr>).

Les élus signalent néanmoins deux anciennes décharges communales. Elles se situent dans la plaine au nord de Yenne, juste au sud du marais des Lagneux (Localisation ci-contre).



#### Sites industriels et activités polluantes

L'inventaire historique des sites industriels et activités de service (BASIAS) signale **26 sites** ayant accueillis des activités potentiellement polluantes et donc potentiellement pollués (Source : <http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/basias/donnees/resultats?dept=73&commune=73330#/>)

IDENTIFIANT	RAISON SOCIALE	NOM USUEL	LOCALISATION (SI CONNUE)
RHA7301587	M. BERGER, anc. M. LUCON	Garage et station service	Avant 1959, 49 avenue du Rhône (voir RHA-I-73 02118).
RHA7302103	Sté Savoienne de Produits Chimiques (M. LAGRANGE)	DLI	
RHA7302104	M. LANOIZELET Jean-Marc	Démolition et récupération de véhicules	
RHA7302105	SARL FADIMECA	Fabrication de cadres de bicyclettes	
RHA7302106	M. GENIN	DLI dans une épicerie	
RHA7302107	M. PERNOD Benoit (Ets PERNOD Fils)	Desserte de carburant dans une quincaillerie	
RHA7302108	M. REVEYRON	Marchand de cycle et desserte de carburant	
RHA7302109	YENILLAZ	Desserte de carburant	
RHA7302110	Maison BAUDIER, anc. M. BAUDIER Alexis	DLI et vente de gaz et charbon	Le site se trouve au n°74A du Chemin des Fosses.
RHA7302111	M. PERRIER Marcel	Entrepôt et réparation de machines agricoles	En 1967, 75 Faubourg de la Rivière
RHA7302112	Garage MICHAUD, anc. M. MICHAUD François	Garage avec station service	Le site se trouve aux n°8, 30 et 58 de la Place du Kiosque.
RHA7302113	M. COZLIN André, anc. Mme GAUTHIER, anc. M. GACON Alexandre	Garage et station service	
RHA7302114	M. RICHARD François Germain	Desserte de carburant	
RHA7302115	Mairie de Yenne	DLI pour une gendarmerie	
RHA7302116	M. PACCOUD François	Garage avec desserte de carburant	
RHA7302117	M. PUTHON Louis	Garage pour machines agricoles avec desserte de carburant	
RHA7302118	M. LUCON (Luçon) Félix, anc. M. VERRIER Jean	Garage et station service	En 1959, 81 avenue du Rhone
RHA7302119	M. PERRIER Marcel	Entrepôt et réparation de machines agricoles	Avant 1967 Place du Kiosque
RHA7302120	M. RUBOD Louis	DLI	
RHA7302121	M. ENGEL Ernest	Garage et station service	
RHA7302122	M. SOUDAN, anc. SOUDAN Motos'	Garage et station service	Le site se trouve aux n° 283 et 277 de la rue du Capitaine Simon
RHA7302123	M. VIDAL Louis	Traitement et sciage du bois	
RHA7302124	Garage MICHAUD	Garage et station service	
RHA7302125	SAT (Sté d'Application Thermique) (PDG: M. THIMON)	Atelier de tôlerie	
RHA7302127	Sté DRAGRHONE (PDG: M. RICHARD Jean-Marie)	Fabrication de matériaux de construction préfabriqués et extraction de sables et graviers	
RHA7302220	Garage MICHAUD	Garage et station service	

## 3.6 Climat, Air et Energie

### Climat

Source : SCOT APS

Du fait de sa situation géographique et des influences du relief qui cadre et structure le territoire, l'Avant Pays Savoyard bénéficie d'un climat montagnard, plus ou moins marqué suivant l'altitude, accompagné d'influences continentales, qui se caractérise par :

- des précipitations annuelles abondantes, comprises entre 1000 mm sur les parties basses et plus de 1700 mm sur les contreforts des reliefs, avec des maxima au printemps et à l'automne. Les précipitations atteignent ainsi leur maximum au contact des reliefs, qui constituent des zones d'orages fréquents et violents, notamment entre juillet et septembre, tout en s'atténuant au cœur des vallées ;
- des températures contrastées suivant l'altitude, avec de fortes variations été/hiver. L'amplitude annuelle est de l'ordre de 16 à 18°C sur l'ensemble du territoire. Les mois d'hivers sont froids, régulièrement en dessous de zéro entre décembre et février sur les parties hautes, et plus ponctuellement sur les parties basses. En période estivale, les températures se situent autour des moyennes saisonnières, avec un ensoleillement important qui s'accroît en altitude.

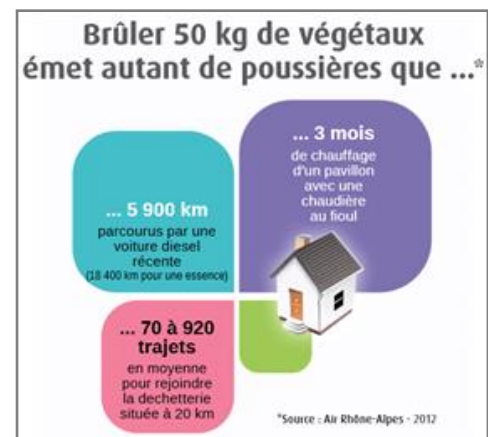
### Qualité de l'air

#### Données sur la qualité de l'air

La surveillance de la qualité de l'air est assurée par l'association Air de l'Ain et des Pays de Savoie (Air-APS) qui fait partie des 37 associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AAQSA) constituant le réseau national ATMO.

#### Pollutions potentielles

Le territoire de Yenne, relativement éloigné de l'A43 et des grandes agglomérations, présente une bonne qualité de l'air. Les sources de pollutions résiduelles proviennent principalement de circulation motorisée sur la RD1504 et des combustions domestiques qui peuvent engendrer des concentrations plus importantes en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et particules fines en suspension (PM10).



Dans les PLU en général, il s'agit de **favoriser les alternatives aux déplacements motorisés** afin de réduire les pollutions de l'air et les émissions de gaz à effets de serre.

### Ressources locales pour la production d'énergie renouvelable

L'énergie la moins polluante étant celle qui n'est pas consommée, l'objectif premier est de favoriser les économies d'énergie dans les PLU en incitant à des normes d'isolation optimum (BEPOS, THPE, RT.2020, HQE).

En termes d'énergies renouvelables, le territoire de Yenne présente les ressources suivantes :

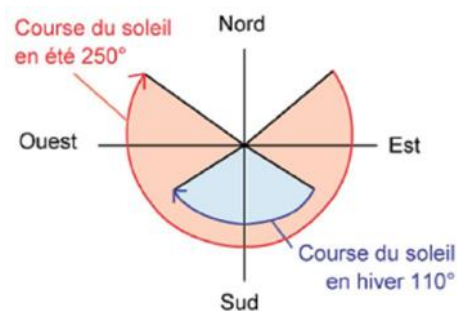
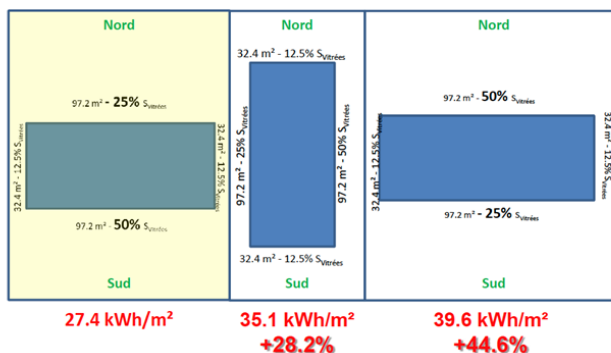
#### Solaire passif, thermique et photovoltaïque

Les 4 communes présentent un bon ensoleillement moyen (1273 à 1281 kWh/m<sup>2</sup>/an) et une bonne exposition avec peu de masques solaires liés au relief proche.

Commune	Potentiel solaire annuel (kWh/m <sup>2</sup> /an)
Yenne	1279

En appliquant les principes du bâti bioclimatique, le solaire passif peut être optimisé par des grandes ouvertures au Sud et générer des économies significatives dans les logements en hiver. Il est par contre nécessaire d'éviter les expositions Ouest et Est, et de prévoir des protections adaptées contre les surchauffes estivales.

Les pans de toitures exposés plein sud peuvent également être valorisés pour la production d'eau chaude ou par des panneaux photovoltaïques.



### Bois énergie

La forêt occupe plus du tiers de l'espace sur le territoire de l'avant pays savoyard. Sur la CCY, cette ressource est gérée soit par l'ONF dans le cadre de sa mission de gestion des forêts communales (versant de la Dent du Chat, sommet de la Charvaz et Mont Tournier) soit par les propriétaires privés.

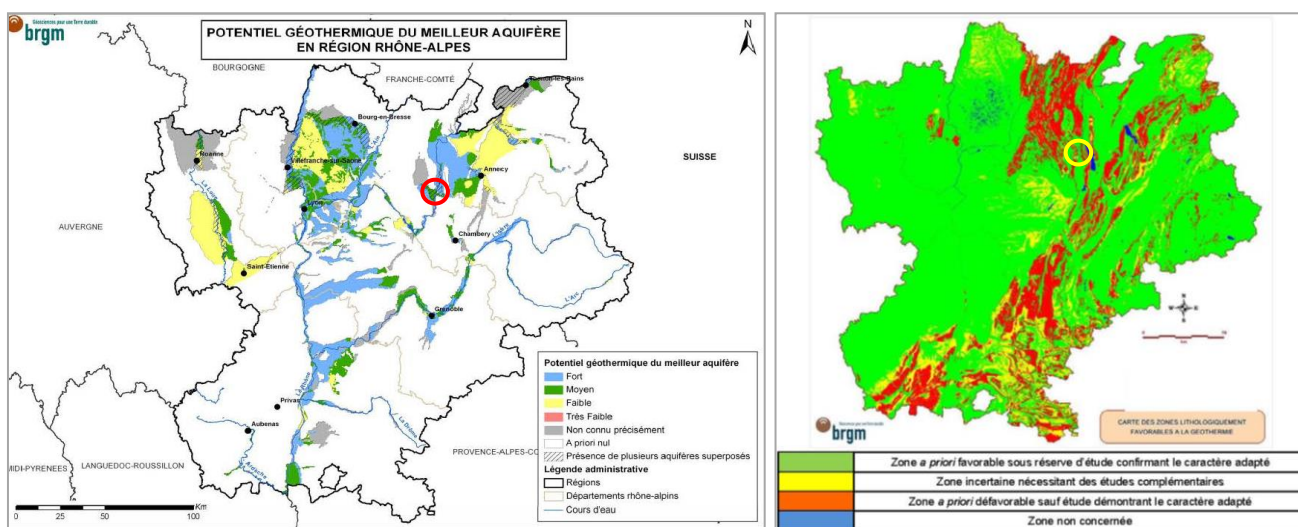
La commune de Yenne dispose d'une chaufferie bois communale qui alimente un réseau de chauffage urbain. Deux autres chaufferies bois sont implantées à Yenne : l'une gérée par la CCY pour ses locaux sur site et l'autre alimentant la maison de retraite.

**Le bois énergie apparait donc comme une ressource à valoriser** encore davantage, sous réserve d'équipements performants (chaudière, poêles à bois...) assurant une combustion totale, ce qui limite la pollution de l'air et le dégagement de particules.

### Potentiel en géothermie

D'après l'inventaire du potentiel géothermique en région Rhône-Alpes (Source : BRGM, Mars 2012), les 4 communes présentent :

- un potentiel intéressant en termes d'aquifère : moyen à fort sur la plaine de Yenne ;
- un potentiel à étudier en termes d'aptitude des formations géologiques à la géothermie par sonde : « zone à priori favorable sous réserve d'étude confirmant le caractère adapté » sur les 4 communes à l'exception des massifs montagneux présentant des contraintes liées aux cavités et aux mouvements de terrain.



Cartes du potentiel géothermique par aquifère et par sonde (Source : Inventaire du potentiel géothermique en région Rhône-Alpes - BRGM, Mars 2012)



## Hydroélectricité

La présence d'un fleuve comme le Rhône et de nombreux cours d'eau sur le territoire permet d'envisager la production d'hydroélectricité. C'est déjà le cas, avec la présence d'une microcentrale implantée sur le seuil du Rhône sur la commune de Yenne. A proximité dans l'Ain, le Rhône dévié et canalisé par la CNR produit de l'hydro-électricité sur l'aménagement de Brens-Virignin.

A l'échelle régionale, les aménagements hydroélectriques représentent une puissance brute de 13 204 MW. En 2007, elle en compte près de 465 produisant 26 300 GWh. Les départements de l'Isère et de la Savoie concentrent la majeure partie (67%) de la puissance installée.

## Biogaz

Le biogaz est issu de la méthanisation de déchets fermentescibles : boues de station d'épuration, fraction fermentescibles, des ordures ménagères, biodéchets industriels et artisanaux, fumiers et lisiers du secteur agricole... Le fait de valoriser le biogaz capté, permet ainsi de lutter contre l'effet de serre, d'utiliser une énergie locale, de générer des recettes par la vente de chaleur et/ou d'électricité.

Aucune installation n'est recensée sur les communes à l'heure actuelle mais la méthanisation correspond à un potentiel à étudier.

### Alimentation en Eau potable (AEP) :

- Aucun captage d'eau potable ou périmètre de protection sur la commune
- Bonne qualité de l'eau (traitement par chloration en projet sur le réservoir des Ménards pour sécurisation de la ressource)
- Ressource suffisante pour répondre aux besoins de développement aussi bien sur le chef-lieu (captage de la Fromentière) que les hameaux (captage de Leysin)

### Assainissement collectif (AC) :

- 1241 habitations raccordées en 2016, soit environ 4130 EH avec la coopérative laitière
- Capacité actuelle de la STEP de 5000 EH suffisante en équipement mais problème de non-conformité liée à une surcharge hydraulique. Travaux programmés pour résoudre cette non-conformité et porter la capacité de la station soit à 4 700 EH soit à 6000 EH, en fonction du scénario retenu pour le prétraitement des effluents de la coopérative laitière

### Assainissement non collectif (ANC) :

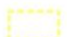
- 511 habitations en ANC
- Secteurs inaptes à l'ANC signalé par le SPANC

**Gestion des eaux pluviales** : plusieurs types d'ouvrages de gestion existent ; capacité d'infiltration des sols non assurée sur tout le territoire, secteur de la Curiaz exposé à des débordements par ruissellement des eaux pluviales

**Gestion des déchets** : 21 points d'apport volontaire pour les déchets ménagers et 8 pour le tri sélectif

**Climat, Air et Energie** : Bonne qualité de l'air et potentiel intéressant en sources d'énergie renouvelables (solaire, bois, géothermie, hydroélectricité...)

## Légende

 Limites communales


 Bati

 Routes principales

 RD1504

## Eau potable

 Captages AEP avec DUP

 Autre ressource mobilisable :  
Puits d'eau du Rhône


 Périmètre de protection de la ressource

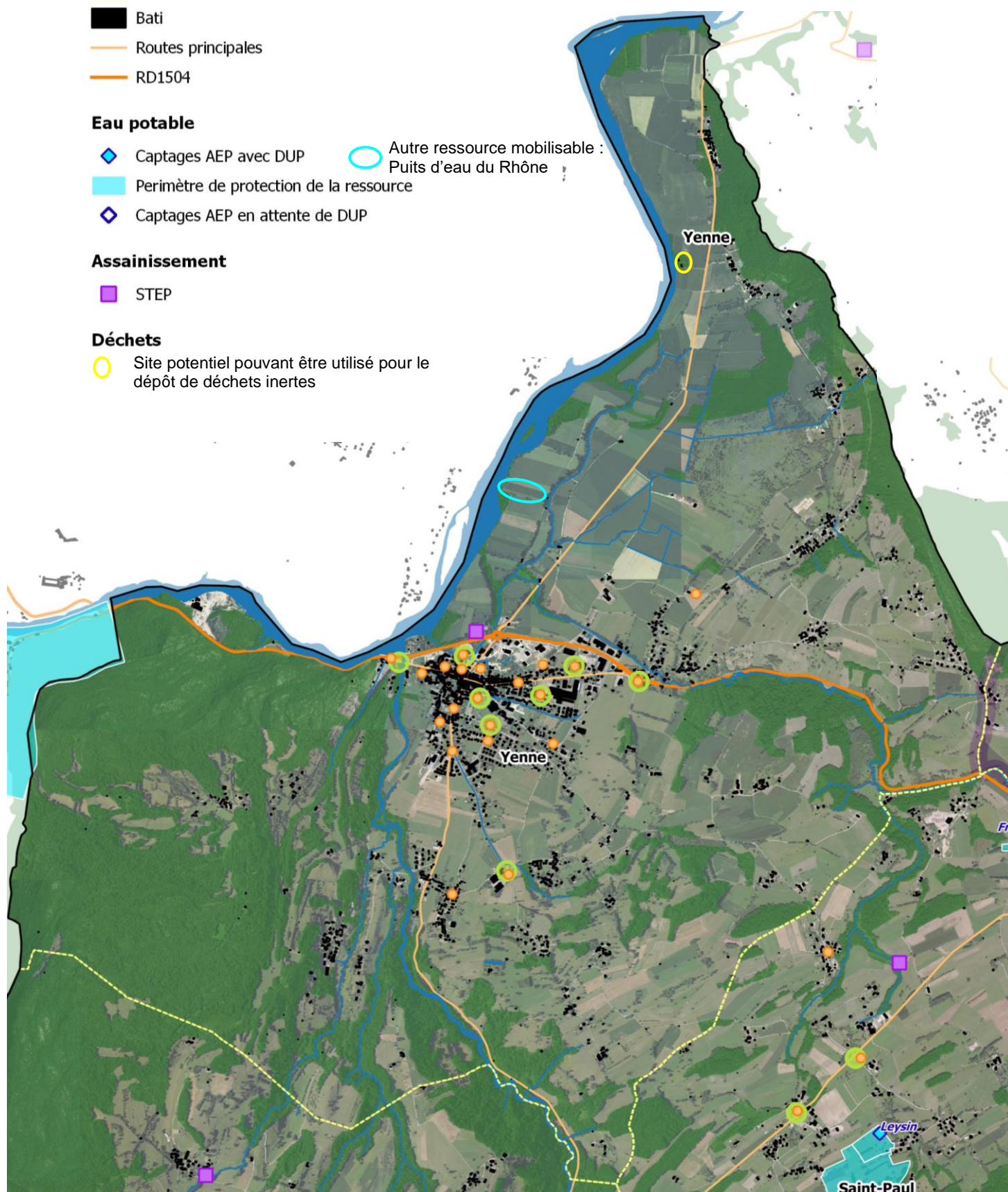
 Captages AEP en attente de DUP

## Assainissement

 STEP

## Déchets

 Site potentiel pouvant être utilisé pour le  
dépôt de déchets inertes



## 4. Risques et nuisances

### 4.1 Risques naturels et technologiques

Le Dossier départemental des risques majeurs de la Savoie (DDRM) mis à jour en 2013 stipule que les communes sont soumises aux risques naturels suivants :

**Sur Yenne** : Inondation \*\*, Mouvement de terrain\*\*\*, Sismicité Niveau 4 (4 CatNat)

Aucun risque technologique n'est signalé.

Le tableau suivant synthétise les types de risques à prendre en compte :

En orangé, les risques majeurs cartographiés et règlementés ;  
En noir, les risques signalés suite à des événements recensés mais non localisés précisément ou les risques cartographiés de manière imprécise à une échelle supra-communale.

Selon le DDRM :

*\*\* Inondation de plaine  
- crue torrentielle - coulée  
boueuse - ruissellement urbain.*

*\*\*\* Glissement de terrain - chute  
de blocs rocheux - crue torrentielle  
à fort transport solide - présence  
de gypse.*

CatNat = catastrophe naturelle signalée par arrêté (source : <http://www.georisques.gouv.fr/>)

Types de Risques	Yenne
Risque d'inondation du Rhône	PPRI
Risque d'inondation par crue torrentielle des cours d'eau	PIZ + Bas Somont, Commugnin, Curiaz
Chute de blocs	PIZ
Mouvement ou glissement de terrain	PIZ
Risque sismique	Zone de sismicité 4
Risque d'inondation par remontées de nappe	Fort Nord de la plaine du Rhône, Yenne Est, Les Couleurs, Vallon du Flon
Retrait / Gonflement des argiles	Faible à Moyen

Les sources de données prises en compte pour renseigner le tableau de synthèse sont les suivantes :

- **PPRI du Rhône** (2013) ; il s'agit d'un document réglementaire annexé au PLU
- **PIZ de Yenne** (2004) fait état des phénomènes observés sur Yenne avant 2004. Il ne s'agit pas d'un document opposable. Les zones concernées ont néanmoins été indicées au sein du PLU en vigueur.
- Les événements signalés par la DDT dans le Porter à connaissance
- Les risques signalés via le site géorisques :

Source : [http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/468/Risques\\_internet.map](http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/468/Risques_internet.map)

## Le PPRI du Rhône

Il a été approuvé le 11 juillet 2013 et concerne 6 communes le long du Rhône dont Yenne.

Il concerne seulement les risques d'inondation liés aux crues du Rhône (et non les autres risques d'inondation liés aux débordements des ruisseaux, remontées de nappes, ruissellement...).

Il constitue une servitude d'utilité publique opposable qui doit être annexée au PLU de Yenne et intégrée au règlement graphique et écrit de ce dernier.

Au sein d'un périmètre défini, le PPRI cartographie et réglemente les zones suivantes :

- Les zones inconstructibles, appelées zones rouges
- Les zones constructibles sous conditions appelées zones bleues
- Les zones « vertes » constructibles sous conditions appelées Ex

*Cf. carte page suivante*

## Le PIZ de Yenne

Le Plan d'indexation des risques (PIZ) a été réalisé sur la commune de Yenne en 2003. Il a été complété en 2004 suite aux demandes de compléments du RTM.

Il cartographie et réglemente les risques liés aux :

- Inondations du Rhône (en bleu foncé) mais le PPRI, plus récent, se substitue aux secteurs identifiés au PIZ dans ce cas ;
- crues torrentielles et coulées de boue (en bleu clair) ;
- chutes de blocs (en jaune) ;
- glissement de terrain (en vert).

Il fait état des phénomènes observés sur Yenne avant 2004. Il ne s'agit pas d'un document opposable. Les zones concernées ont néanmoins été indicées au sein du PLU en vigueur

*Cf. extrait du plan du PIZ intégré au PLU pages suivantes*

Le rapport du PIZ présente 31 fiches de spécification et de recommandation pour chaque secteur concerné : Petit Lagneux, Méline, Côte Berthet, ruisseau du Chambuet, Chambuet village, ruisseau de Malacôte, Chambonan, les Vigeoz, ruisseau de Curtelot, Landrecin, ruisseau de Ruffieux, ru de Touvière.

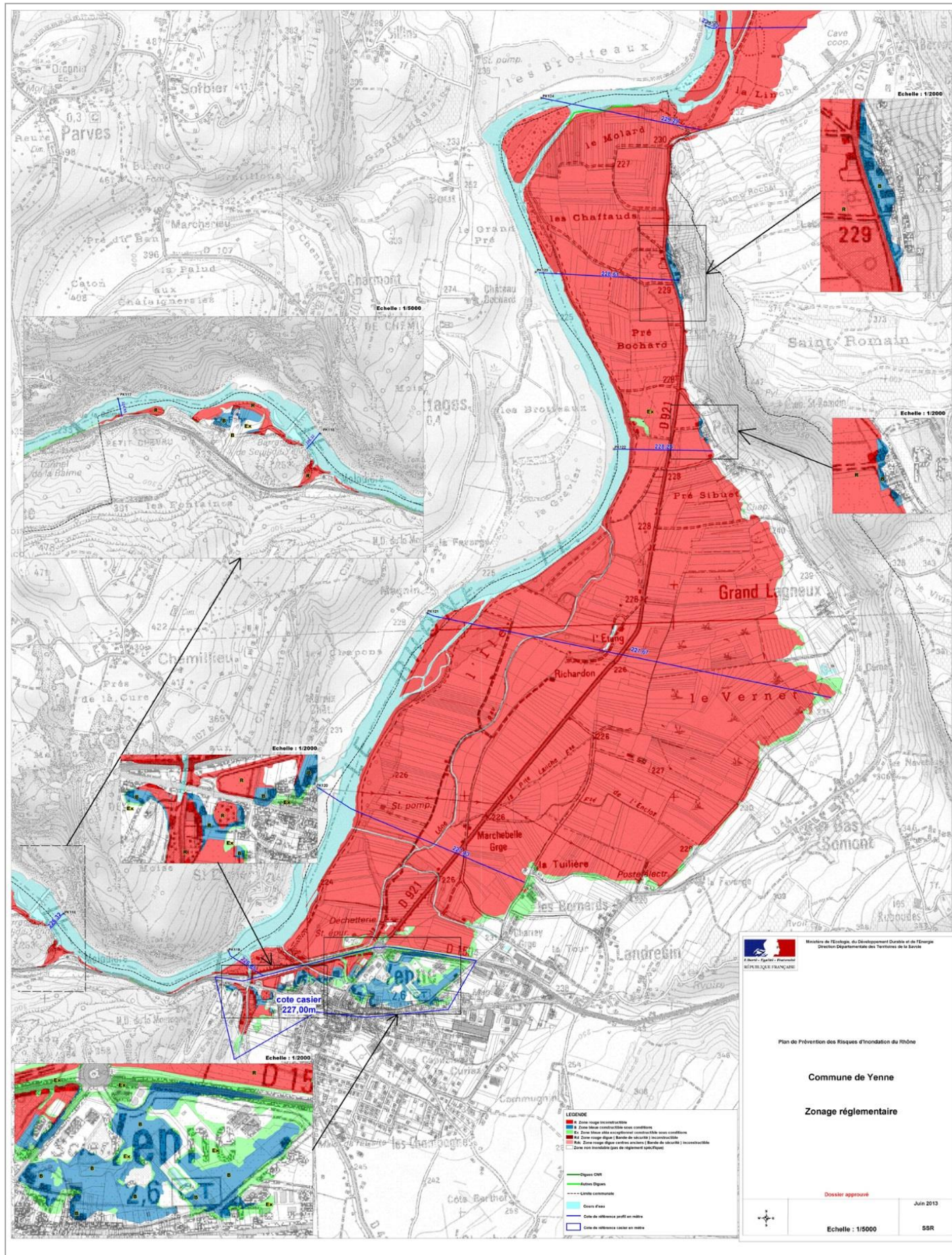
## Le risque sismique

La totalité du territoire de la CCY et du SCOT est classé en zone de sismicité 4 (niveau d'aléa moyen).

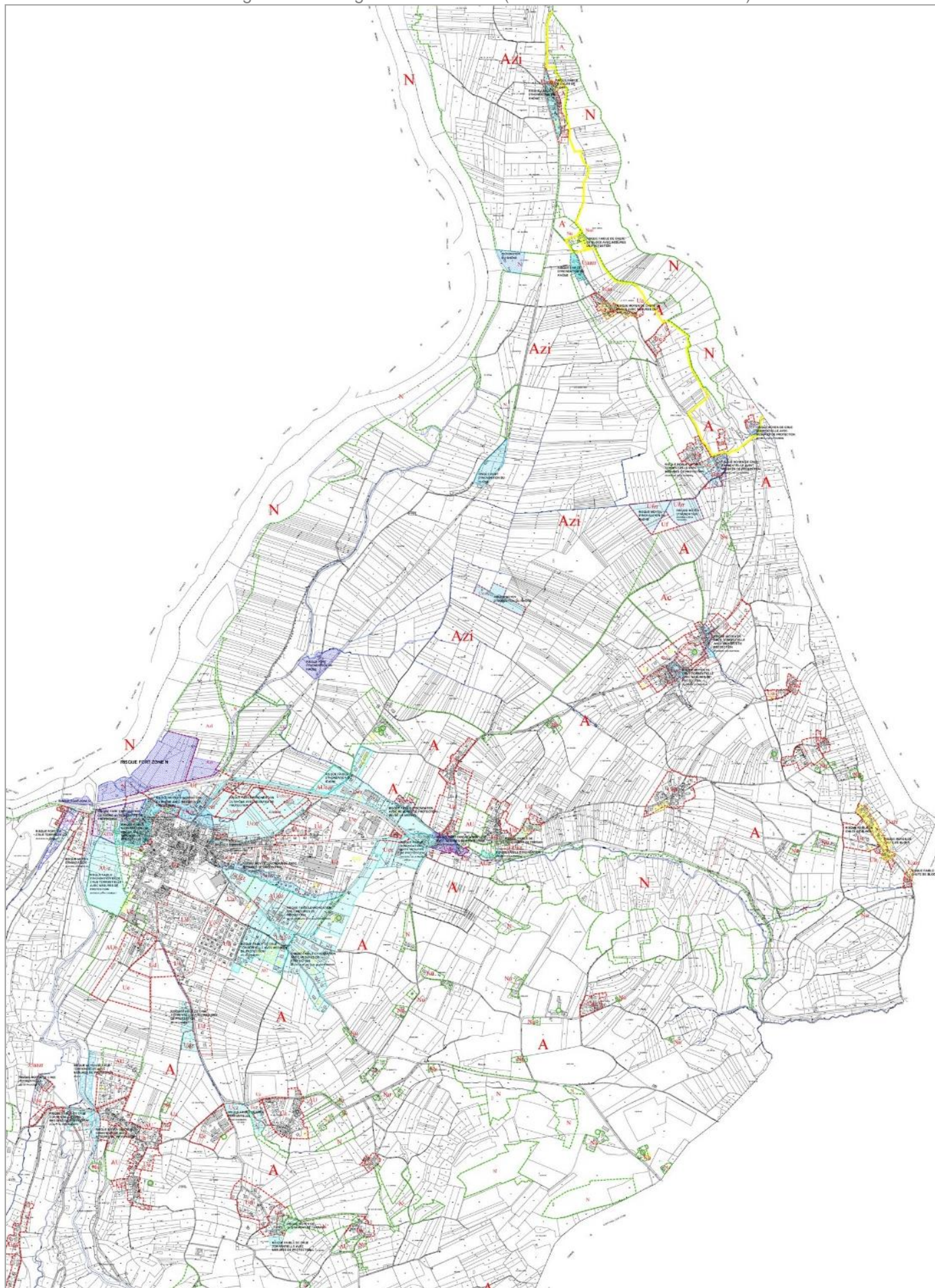
Toute nouvelle construction devra prendre en compte la réglementation afférente à ce zonage.

Pour plus d'information : <http://www.planseisme.fr/Zonage-sismique-de-la-France.html>

Zonage du PPRI du Rhône (Source : Carte\_ZR\_Yenne\_Juin\_2013, DDT 73)



## Zonage du PIZ intégré au PLU actuel (Source : Commune de Yenne)



## Autres risques et aléas signalés

Les autres risques exposés ci-après correspondent aux risques et aléas connus que le PLU doit prendre en compte.

### Crues torrentielles de cours d'eau

Sur Yenne : Un seul évènement postérieur au PIZ est signalé (PàC) : crue des ruisseaux du 20 mai 2004 (en particulier sur bas Somont, Commugnin, la Curiaz.

### Risque de mouvement ou glissement de terrain

Ils sont identifiés au sein du PIZ.

De nombreuses cavités naturelles sont signalées sur le territoire. Elles peuvent générer des mouvements de terrain (tassements, affaissements, fontis, effondrements généralisés) mais elles sont en général éloignées des secteurs bâtis.

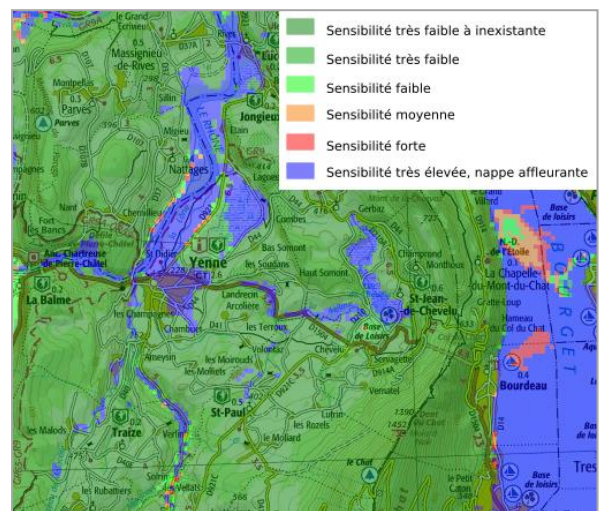
Sur Yenne : 11 cavités (dont 1 à proximité de Chevru)

### Inondations par remontées de nappe

Des inondations peuvent également être générées par des phénomènes de remontées de nappes phréatiques. D'après les données disponibles sur les sites « [georiques.gouv.fr](http://georiques.gouv.fr) » et « [inondations.nappes.fr](http://inondations.nappes.fr) », la majorité de la commune de Yenne présente une **sensibilité très faible à inexistante** aux phénomènes de remontées de nappe.

Seuls certains secteurs sont concernés par une sensibilité très élevée avec nappe affleurante. Cette sensibilité concerne les abords du Rhône, les zones humides de la plaine du Rhône et la partie Est du centre-bourg de Yenne. Ces secteurs correspondent à des zones naturelles non constructibles ou des zones où l'urbanisation est déjà existante.

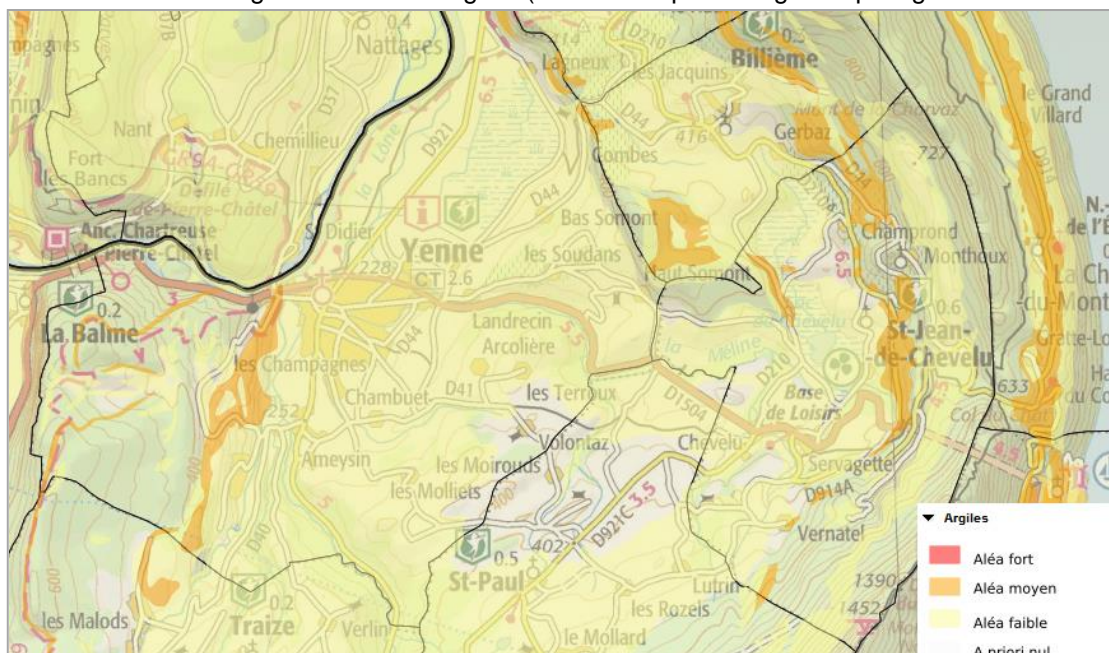
Carte ci-contre : Source : [georiques.gouv.fr](http://georiques.gouv.fr)



Cette cartographie est établie à une échelle 1/100 000<sup>e</sup> qui ne permet pas de traduire réglementairement cette sensibilité à une échelle cadastrale dans le cadre du PLU.

### Retrait /gonflement des argiles

La carte ci-dessous montre à titre indicatif la présence de secteurs soumis à des aléas moyens ou faibles en termes de retrait/ gonflement des argiles (Source : [http://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/">http://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/>\).](http://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/)



Diagnostic territorial et état initial de l'environnement

## 4.2 Nuisances

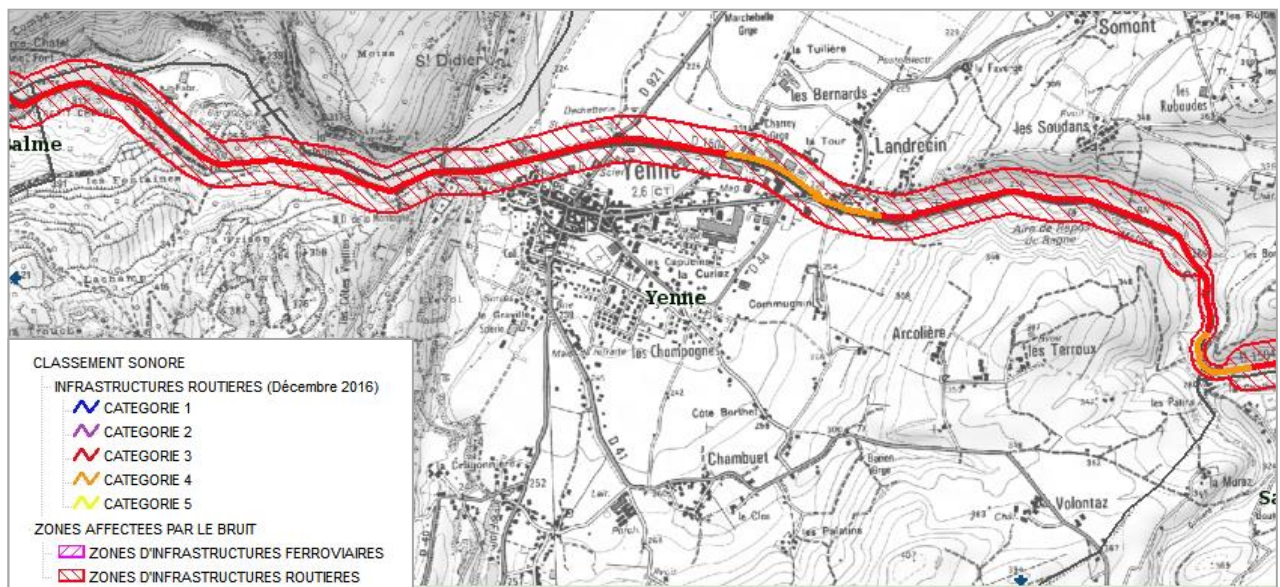
A la différence des risques proprement dits qui sont susceptibles de mettre en cause la sécurité des biens et des personnes, les nuisances correspondent à des gênes non létales mais à prendre en compte dans le cadre du PLU afin de limiter toutes expositions à des phénomènes pouvant nuire à la tranquillité et à la santé des populations à court ou moyen termes.

### Nuisances sonores

Les communes de Yenne, St Jean et, dans une moindre mesure, St Paul sont traversées par la RD1504, classée axe bruyant au titre de l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2016.

La majorité du linéaire est classé en catégorie 4, ce qui induit une bande affectée par les nuisances sonores de 100 m. de part et d'autre de la RD1504.

Deux tronçons sont classés en catégorie 3, ce qui réduit la largeur de cette bande à 30 m.



Carte du classement sonore 2017 (Source : [http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/468/Bruit\\_Classement\\_Sonore\\_2017.map](http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/468/Bruit_Classement_Sonore_2017.map))

Le PLU devra donc comporter les prescriptions d'isolement qui s'appliquent aux constructions dans ce secteur conformément aux arrêtés du 25 juin 1999 et du 23 juillet 2013 qui devront figurés dans les annexes du PLU.

Il s'agit avant tout de limiter l'exposition des populations à ces nuisances sonores en évitant d'implanter de nouvelles habitations à proximité de cet axe ou en appliquant les recommandations de la fiche conseil pour la prise en compte du bruit au niveau des projets ( <http://www.savoie.gouv.fr>- rubrique environnement – bruit).

### Installations classées

Des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont présentes sur les communes étudiées mais aucune ne fait actuellement l'objet de servitude d'utilité publique, n'est classée SVESO ou ne génère une maîtrise de l'urbanisation alentour.

Sur Yenne : 12 ICPE soumises à déclaration





Dont établissements présents dans les zones d'activités : Communauté de communes de Yenne, Provent SAS, Richard SAS, SAS G. Perret, Savoie Placage, SCEA Cornut

Dont une gravière le long du Rhône à l'Ouest du territoire qui est exploitée par l'entreprise Richard.

Certaines de ces installations correspondent à des bâtiments d'élevage (cf. étude agricole, Chambre d'agriculture 73) pour lesquelles il s'agit de respecter les distances de réciprocité qui s'appliquent.





## Légende


-  Limites communales
-  Bati
-  Routes principales
-  RD1504, axe de perception et source de nuisances sonores

## Risques naturels




### PPRI du Rhône

-  Zone constructible sous conditions
-  Zone inconstructible

### PIZ




-  risques de glissements de terrains, chutes de blocs, inondations, crues torrentielles et coulées de boues

## Risques liés aux cours d'eau




-  Cours d'eau
-  Bande de protection des cours d'eau 10 m. de part et d'autre des berges
-  fossés

## Nuisances

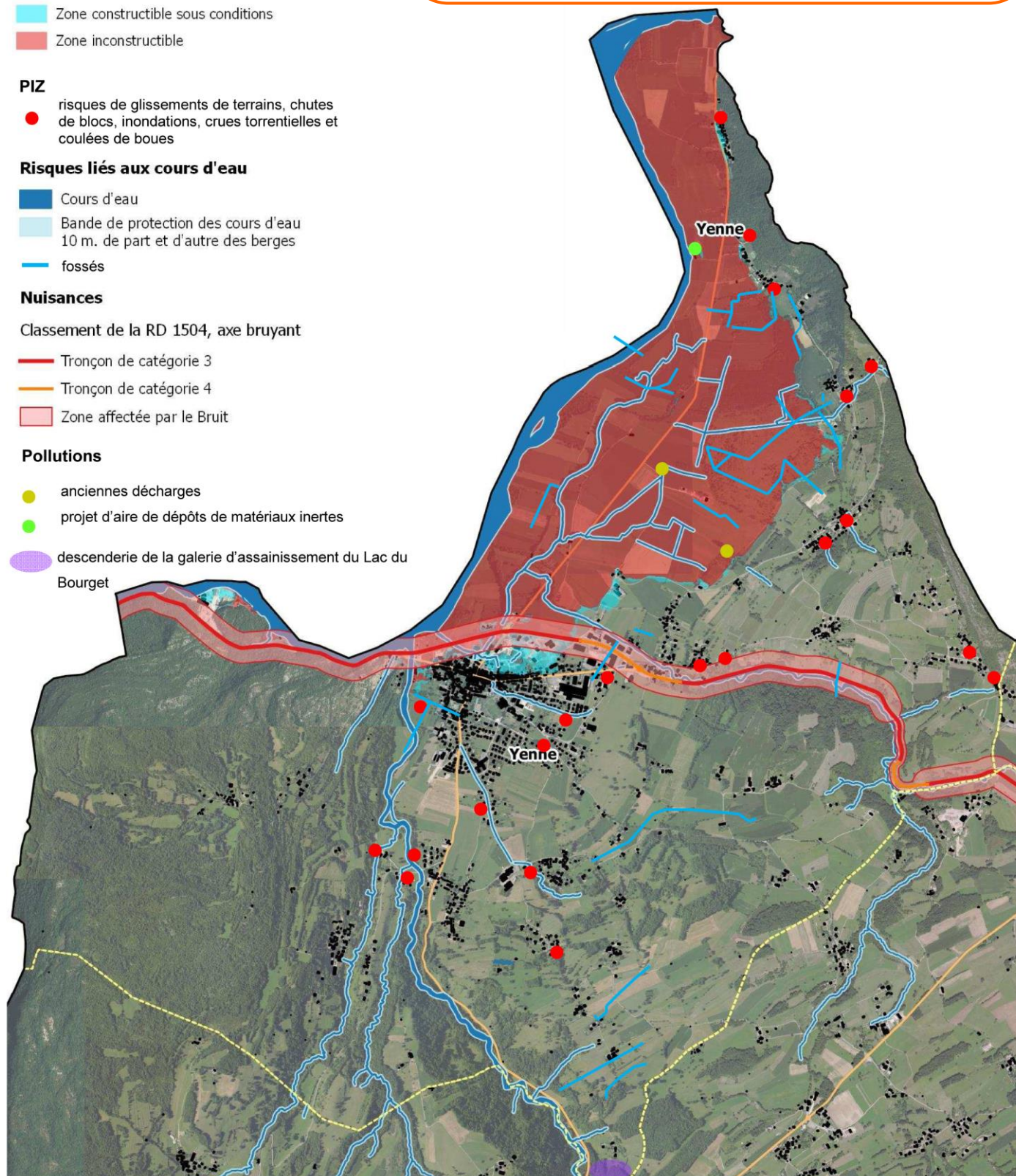
### Classement de la RD 1504, axe bruyant

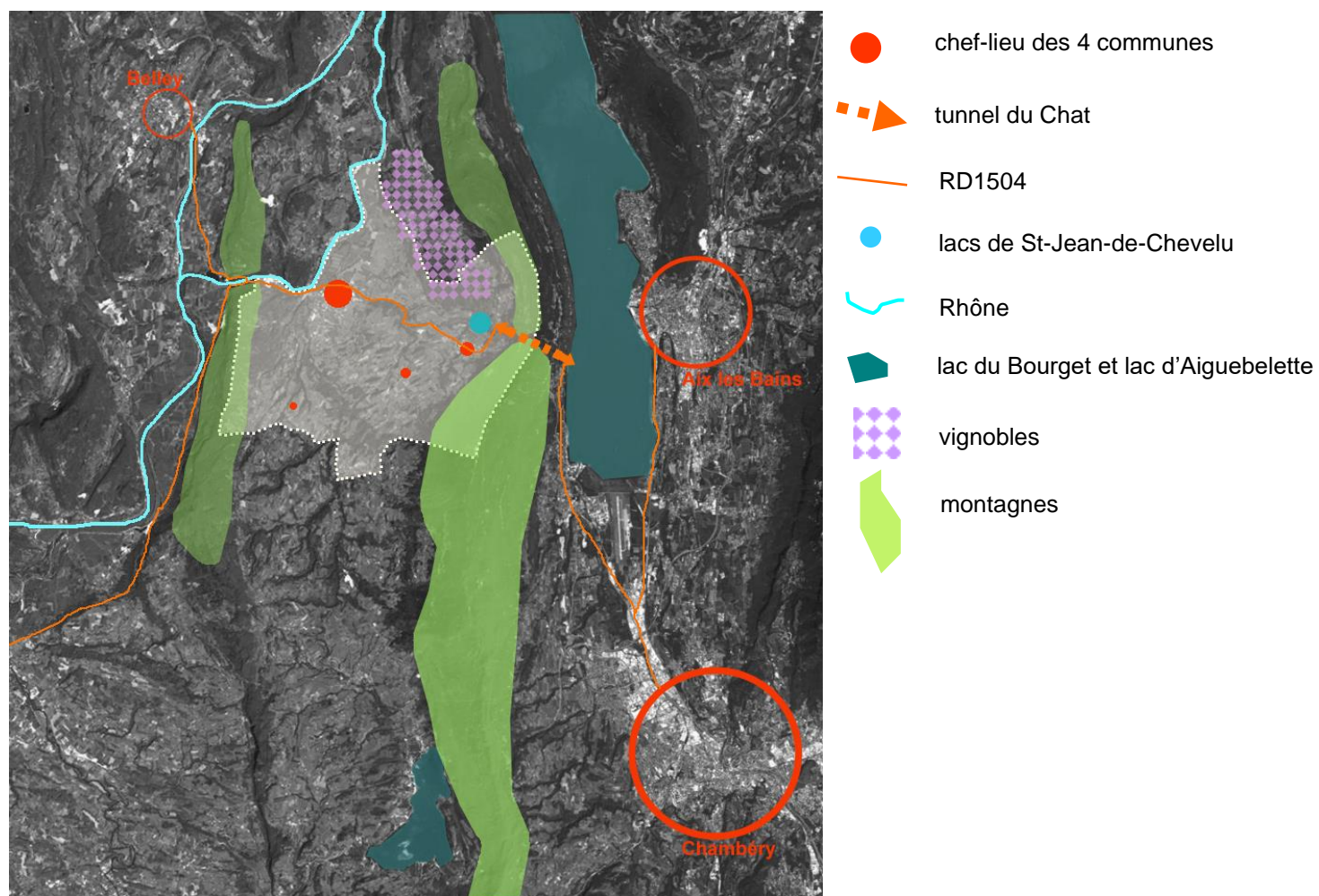
-  Tronçon de catégorie 3
-  Tronçon de catégorie 4
-  Zone affectée par le Bruit

## Pollutions

-  anciennes décharges
-  projet d'aire de dépôts de matériaux inertes
-  descenderie de la galerie d'assainissement du Lac du Bourget

- **Plan de prévention des risques à intégrer au PLU :** PPRI du Rhône (2013), PIZ (2004)
- **Types de risques naturels :** cf tableau
- **Nuisances sonores :** Classement catégorie 3 et 4 des tronçons de la RD1504, ce qui implique des prescriptions acoustiques sur une zone affectée par le bruit allant de 30 à 100 m. de part et d'autre de la voie





enjeux de transition territoriale et d'accessibilité depuis l'agglomération Chambéry/Aix

## ENJEUX TERRITORIAUX /

### **Pour les 4 communes : Yenne, polarisée avec St Paul sur Yenne et avec St Jean de Chevelu comme pôle relais et Traize**

#### **PLU actuels**

Plus de 10 ans après leur approbation, les secteurs constructibles ont été peu remplis : presque la totalité des zones AU n'ont pas été construites. De nombreuses zones AU strictes sont tombées au bout de 9 ans.

#### **Population et habitat**

La démographie reste dynamique, mais davantage dans les 3 communes rurales aux dépens de Yenne. Le rythme constructif est important, avec une diversification constatée à Yenne qui cumule : un bon rythme de réhabilitations, une bonne proportion d'habitat intermédiaire et collectif et un bon taux de logements locatifs sociaux. Cette commune a un caractère de petite ville.

2 projets de ZAC, à Yenne et à St-Jean, sont en standby depuis le début de la crise économique.

Une dispersion de l'urbanisation est constatée à St-Paul, et à Yenne dans une moindre mesure. Elle est ancienne, elle a été limitée par les PLU en cours.

Est constaté un fort potentiel de réhabilitations à Yenne, dans le bourg et dans les hameaux.

#### **Economie**

2 secteurs se portent bien :

- une agriculture dynamique, renforcée par la coopérative laitière de Yenne et les zones AOP vignes
- un tourisme « doux » avec des sites à visiter et pratiquer (lacs de St-Jean, relai du Chat, Rhône ...), des itinéraires (chemins de Compostelle et d'Assise, chemins du Soleil) et des hébergements (campings et gîtes).

Un troisième secteur économique pour Yenne : l'artisanat et le commerce, ce dernier qualifiant le centre-bourg.

Notons que le tourisme et les activités artisanales et industrielles relèvent de la compétence de la CCY.

#### **Déplacements**

Les contextes sont différents selon les 4 communes.

- Le réseau viaire connaît une évolution avec l'accès des camions au tunnel du Chat pour la desserte locale.

Face aux liaisons pendulaires, le développement du co-voiturage est encouragé et fonctionne.

Un aménagement est en cours de réflexion au « nœud » de Chevelu, qui est un croisement dangereux et une coupure urbaine.

- Yenne et St-Jean profitent réellement de la ligne de bus Chambéry/Yenne pour les déplacements domicile/travail, grâce à un cadencement performant.

- Pour les modes doux, l'enjeu se situe surtout à St-Jean, entre les hameaux et au sein de Chevelu pour le confort des équipements et pour apaiser le trafic routier. Citons également la liaison cyclable entre le tunnel du Chat et la Via Rhôna côté Ain.

#### **Patrimoine**

Il est important et diversifié sur les 4 communes, il justifie le suivi des PLU par l'Architecte des bâtiments de France et l'engagement d'une procédure de Site Patrimonial Remarquable à Yenne :

- patrimoine archéologique important à Yenne
- sites paysagers classés : Rhône calcaire et coteaux viticoles
- nombreuses maisons fortes
- anciennes fermes et granges
- fours, lavoirs, croix, murets ...



### Légende

--- Limites communales

■ Bati

— Routes principales

— RD1504, axe de perception et source de nuisances sonores

■ Projet de ZAC (logements)

● Exploitations agricoles

### Paysages remarquables et éléments structurants

— Sites classés

★ Éléments repères

— Rhone, lacs de St Jean

— Lignes de crêtes principales

— Rupture de pente des coteaux

■ Masses boisées

■ Zones AOP vignes

### Trame verte et bleue

■ Réservoirs de biodiversité : APPB, N2000, ZNIEFF 1, ZH, pelouses sèches

■ Corridors écologiques

■ Zones humides

■ Espace\_fonctionnalité\_ZH

— Cours d'eau classés

— Autres cours d'eau

### Risques

#### PPRI du Rhône

■ Zone inconstructible

◆ Captages eau potable

■ Périmètre de protection des captages

## Paysages

2 niveaux de paysages sont à prendre en compte :

- Les sites emblématiques qui portent l'identité du territoire et offrent des ambiances paysagères particulières :
  - le site classé du défilé Pierre-Châtel à l'ouest de Yenne, celui des paysages de vignes de Saint-Jean-de-Chevelu et Somont au nord-est du territoire
  - le Rhône sauvage
  - les lacs de Chevelu et leurs berges naturelles (protégées au titre de la Loi Montagne) ;
  - les éléments repères identitaires tels que la Dent du Chat, les falaises calcaires de Chemilieu ou de Petit Lagneux, le crêt de Monthoux.
  
- Le paysage de l'Avant pays savoyard : crêtes, coteaux, versants et combes boisés, boisements rivulaires des cours d'eau. Avec les espaces agricoles ouverts, ils garantissent la structuration paysagère du territoire.

## Espaces naturels et fonctionnalité écologique

Les espaces protégés et les espaces repérés sont nombreux :

Les espaces de protection de biotope (lacs et marais de St-Jean), les zones Natura 2000 (réseau de zones humides), les ZNIEFF de type 1... Ils constituent les réservoirs de biodiversité.

Ils sont accompagnés d'espaces nécessaires au bon fonctionnement écologique du territoire dans un objectif de maintien de sa perméabilité et de son équilibre global : corridors écologiques, massifs boisés, espaces de bon fonctionnement des zones humides et des cours d'eau.

## Réseaux humides

Les schémas directeurs sont anciens et ne correspondent plus à la situation actuelle des communes. Ils nécessitent d'être mis à jour.

L'assainissement individuel est défavorable dans de nombreux hameaux, notamment à Yenne, ce qui contraindra fortement le développement de l'urbanisation, voire même des réhabilitations dans ces secteurs.

## Risques naturels

Ils concernent essentiellement la commune de Yenne : les crues du Rhône sont réglementées dans le PPRI et les autres risques sont réglementés par un PIZ, il s'agit de glissements de terrains, de chutes de blocs et de crues torrentielles.

Et dans une moindre mesure St-Jean, concerné par un risque d'inondation du ruisseau des Bruyères, sur une partie de Chevelu.

# RAPPEL DES ENJEUX DU TERRITOIRE COMMUNAL

	<b>atouts</b>	<b>faiblesses</b>
<b>Population et habitat</b>	<p>Bon turn-over de la population</p> <p>Parc de logements diversifié</p> <p>23% de logements locatifs sociaux (LLS)</p> <p>Commune la plus dense et la plus étendue de la CCY</p> <p>Bon rythme annuel de réhabilitations (représente la moitié de celui du neuf)</p> <p>Grand projet urbain du Flon</p>	<p>Faible croissance de la population par rapport à celle de la CCY</p> <p>Tendance au vieillissement de la population</p> <p>Vacance importante des logements, notamment dans le centre-bourg</p>
<b>Economie</b>	<p>Agriculture dynamique, pérenne et diversifiée</p> <p>Coopérative laitière fédératrice de l'agriculture de l'APS, vente de fromage</p> <p>Zones AOC vignes</p> <p>Activités artisanales importantes et diversifiées</p> <p>Gisements fonciers au sein des Z.A.</p> <p>Une belle offre commerciale autour de la place Charles Dullin et un supermarché</p> <p>Des atouts touristiques : itinéraires diversifiés, Rhône et sites paysagers, réserves écologiques, bourg médiéval ...</p>	<p>Activité de maraichage à aider (foncier)</p> <p>Espaces de transition à améliorer entre activités et habitat</p> <p>Fragilité des commerces en dehors de la place, un linéaire commercial trop important, à recentrer</p> <p>Transition à opérer entre commerces du centre-bourg et supermarché</p>
<b>Déplacements</b>	<p>Un axe ouest/est fort : RD1504 et ligne TC Belley/Chambéry fréquentée pour les déplacements quotidiens : domicile/travail, scolaires, culturels et d'achats</p> <p>Accès des camions au tunnel du Chat en desserte locale : attente d'un effet positif sur l'économie du territoire</p> <p>Aménagements routiers pour les 2 entrées de ville sur la RD1504 (déviation du bourg) + espace intermodal de l'esplanade du Rhône (parking co-voiturage, arrêt de bus et piste cyclable)</p> <p>Itinéraires de randonnées et VTT et quelques cheminements piétons dans le bourg sont bien aménagés</p>	<p>Une liaison du bourg vers le sud peu efficace : depuis la RD1504 venant de Chambéry, besoin de traverser le bourg pour accéder au sud du territoire.</p> <p>Un accès futur à réaliser jusqu'à la Z.A. de la Graville via le site du projet du Flon ?</p> <p>Parcours piétonniers et cyclistes trop peu nombreux dans le bourg et entre bourg et hameaux</p> <p>Assez peu d'usages du vélo au quotidien</p>
<b>Equipements</b>	<p>Bonne offre d'équipements communaux et intercommunaux</p> <p>Bonne offre de stationnements : parkings aménagés au pourtour du centre-bourg + 2 parkings de co-voiturage</p>	<p>Equipements dimensionnés pour la population actuelle, certains nécessiteront une extension en cas d'augmentation de la population</p> <p>Offre de stationnements pour le bâti du centre-bourg à compléter</p>
<b>Urbanisation et patrimoine bâti</b>	<p>Bourg ancien préservé avec de nombreuses qualités urbaines : place centrale, passages et ruelles, bâti homogène et ordonnancé, cœur d'îlots jardinés ...</p> <p>Patrimoine archéologique, paysager et architectural</p> <p>Patrimoine vernaculaire riche et varié dans le bourg et dans les hameaux</p> <p>Architecture contemporaine de qualité</p> <p>Végétation de proximité, identité bucolique, peu de clôtures</p>	<p>Mitage au sud du territoire, notamment sud Ameysin, les Vigeoz</p> <p>Patrimoine important à réhabiliter dans le bourg et dans les hameaux ; quelle évolution pour certains hameaux (les Couleurs, Chevru) ?</p>

## RAPPEL DES ENJEUX DU TERRITOIRE COMMUNAL

	<b>atouts</b>	<b>faiblesses</b>
<b>Consommation de l'espace et évolution de la trame urbaine</b>	Gisements fonciers répartis dans les hameaux ; dans le bourg certains pourraient accueillir des petites cultures (maraichage, vergers ...) plutôt que de nouvelles constructions	Pour l'activité économique, les gisements sont contraints
<b>Grand paysage</b>	<p>Paysages remarquables : Rhône, sites classés du défilé Pierre Chatel et des coteaux viticoles de Jongieux</p> <p>Grande diversité d'ambiances paysagères : plaine du Rhône, coteaux viticoles, collines et vallons, montagne de Chevru ...</p> <p>Eléments paysagers structurants bien lisibles : boisements rivulaires du Rhône, crête boisée de Chevru, ruptures de pente des coteaux, combes boisées du Flon et de la Méline....</p> <p>Des perceptions ouvertes et valorisées par 3 belvédères, des entrées de ville aménagées, des franges paysagères arborées au nord et ouvertes au sud</p>	<p>Tendance à l'enrichissement sur le coteau de Chevru et du bas de coteau des Lagneux</p> <p>Tendance au mitage du coteau et à l'urbanisation linéaire le long des voies dans la plaine (Ameysin, route de Chambuet)</p> <p>Des franges paysagères peu qualitatives au sud-ouest de Yenne et le long de la déviation nord</p> <p>Entrée nord-est sur la zone d'activité</p>
<b>Espaces naturels et fonctionnalité écologique du territoire</b>	<p>Présence de nombreuses espèces animales (34) et végétales (5) patrimoniales.</p> <p>Espaces naturels protégés : 2 zones Natura 2000, 57 pelouses sèches, 19 zones humides, 4 cours d'eau classés.</p> <p>Importants corridors écologiques traversant la commune d'est en ouest et du nord au sud.</p> <p>Restauration du marais des Lagneux réalisée, favorise la biodiversité</p>	<p>Présence d'espèces végétales invasives, notamment l'Ambroisie et la Renouée du Japon.</p> <p>Commune traversée par un important axe routier d'est en ouest pouvant provoquer des collisions avec la faune sauvage.</p> <p>Risque de destruction des pelouses sèches par fermeture des milieux (les Côtes Vieilles)</p>
<b>Ressources naturelles et pollutions</b>	<p>Bonne qualité de l'eau et ressource suffisante pour répondre aux besoins de développement</p> <p>Capacité de la STEP de 5000 EH suffisante actuellement</p> <p>Gestion des déchets : 21 points d'apport volontaire pour les ordures ménagères et 8 pour le tri sélectif</p> <p>Potentialité locale à étudier pour la gestion des déchets inertes</p>	<p>Besoin de sécurisation du réservoir des Ménards qui concentre une partie importante de la ressource (projet de chloration)</p> <p>Mais travaux à réaliser sur la STEP, des dysfonctionnements constatés par la police de l'eau</p> <p>De nombreux secteurs inaptes à l'ANC</p>
<b>Risques et nuisances</b>	<p>Risques naturels connus, localisés et réglementés grâce au PPRI du Rhône et au PIZ</p> <p>Aucun risque technologique</p>	<p>Nombreux secteurs soumis à des risques d'inondation, de crues torrentielles, de chutes de blocs, de mouvement ou de glissement de terrain</p> <p>Inondation par remontées de nappe : sensibilité forte au nord de la plaine du Rhône</p> <p>Zone affectée par le bruit comprise entre 30 à 100 m de part et d'autre de la RD1504</p>

